



(en milliers d'€)

	44 752	45 739	
Immobilisations incorporelles	Note 4.6		
Immobilisations corporelles	Note 4.7		
Autres placements	277		
Participations dans les entreprises associées		737	155 299
Disponibles à la vente	5 8		443
Produits dérivés	Note 4.8	15 128	
Autres	86 683	86 016	
	2 314	2 348	

rapport financier

2008

Instruments financiers		8 380
Autres actifs	8 727	
Trésorerie	9 033 825	
Actif		

Sommaire

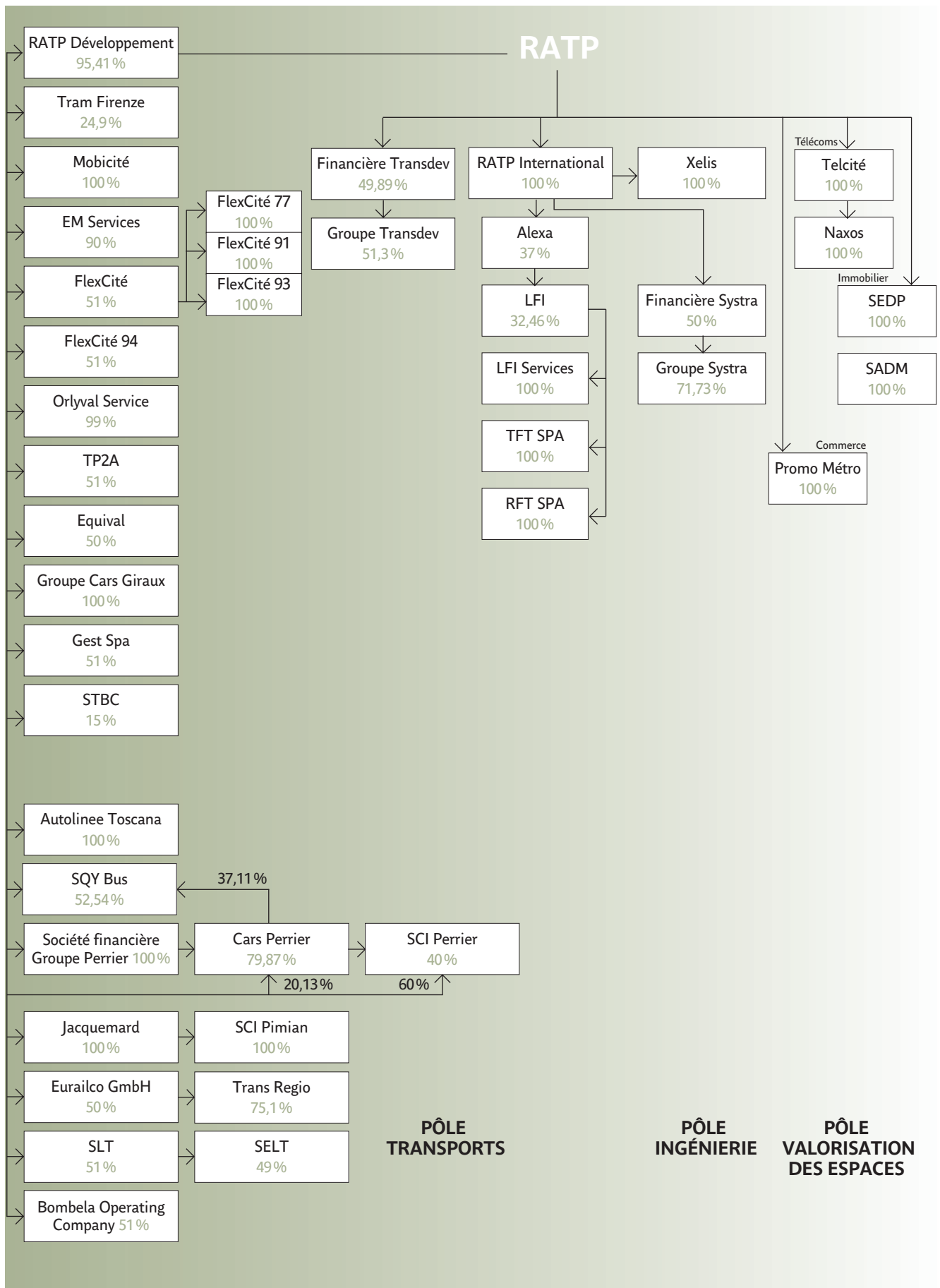
Rapport de gestion page **2** /

Rapport du président page **7** /

Comptes consolidés page **23** /

Comptes sociaux page **64** /

1. ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2008



Variations de périmètre

Entrées de périmètre :

La société RATP Développement a acheté les Cars Jacquemard et la SCI Pimian à 100%. Ces sociétés exploitent un réseau de transport dans l'Eure et Loir.

Les sociétés FlexCité 93, FlexCité 77 et 91 ont été intégrées en 2008. Elles sont filiales à 100% de la société FlexCité détenue par RATP développement à 51% et ont été créées pour développer le transport de personnes à mobilité réduite.

Cessions/sorties de périmètre

- La société RATP Développement a cédé sa participation dans la société Transports du Val-d'Oise (TVO).
- La société RATP Développement n'a pas participé à l'augmentation de capital de la société marocaine M'Dina et se trouve diluée à moins de 5%. Cette société ne fait plus partie du périmètre de consolidation.

Variations du pourcentage d'intérêts

- La société RATP Développement a augmenté sa participation de 1% dans la société de lignes touristiques (SLT).
- La société Giroux Transports Services a augmenté sa participation dans les sociétés Transports Voyageurs du Mantois et Compagnie des transports voyageurs du Mantois Interurbains. GTS et Cars Giroux détiennent ces deux sociétés à hauteur de 100%.
- La société Cité bleue est détenue à 100% (contre 20% en 2007) par la société STIVO filiale à 50% de la société GTS.

2. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de plus de 5,2% et s'élève à 4,317 M€. La contribution de la RATP et celle des filiales progressent pour atteindre un résultat net part du Groupe de 141 M€.

Les résultats 2008 sont globalement conformes aux objectifs, en production comme en qualité, malgré certaines situations pénalisantes suite notamment à des effets de saturation sur nos réseaux.

Pour la RATP, le service offert est en hausse de +4,1% sur un an et le trafic de +3%.

La RATP a réalisé, en 2008, 3037 millions de voyages, soit 300000 voyageurs de plus par jour que l'an passé; cette augmentation fait suite notamment à la politique du STIF sur l'offre et la tarification sociale (forfait gratuit transport, en particulier).

Les recettes voyageurs en volume de trafic payant progressent de +0,9%.

3. ÉLÉMENTS MARQUANTS AU SEIN DU GROUPE

Suite à la mise en place du nouveau contrat STIF et aux mécanismes de rémunérations, pour permettre une comparaison 2008/2007, le chiffre d'affaires 2007 a fait l'objet d'une correction visant à y rajouter la contribution forfaitaire qui couvrait dans l'ancien contrat les frais financiers.

Les résultats consolidés sont appréhendés à travers quatre indicateurs financiers principaux :

- le chiffre d'affaires, en progression de 5,2%;
- le résultat net, d'un montant de 141 M€ en part du Groupe;
- les capitaux propres, en progression d'environ 58 M€;
- l'endettement net, en progression de plus de 210 M€ par rapport à fin 2007.

3.1 Transports

L'entreprise RATP

Le résultat du 31 décembre 2008 s'élève à 125 M€, contre 84 M€ au 31 décembre 2007. Il est composé des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	ÉCART	ÉCART EN %
Chiffre d'affaires	4 075	3 895	180	4,62 %
Dépenses de fonctionnement nettes	3 215	3 095	120	3,88 %
Excédent d'exploitation	859	800	59	7,38 %
Résultat net	125	84	41	48,81 %
Capacité d'autofinancement	691	625	66	10,56 %

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 4 075 M€. Il inclut principalement :

- les recettes voyageurs à 1 942 M€ représentent 48 % du chiffre d'affaires;
- les concours du STIF 1 831 M€.

Le chiffre d'affaires augmente de 4,62 %. Cette évolution résulte pour l'essentiel :

- de l'indexation de la rémunération de la RATP, élevée cette année +3,42 % à cause de conditions économiques atypiques (flambée du pétrole et de l'inflation avant l'été);
- de l'accroissement de l'offre décidé et financé par le STIF +1,4 %

Les dépenses de fonctionnement nettes

Elles s'élèvent à 3 215 M€ contre 3 095 M€ en 2007 (+120 M€), soit une évolution de +3,9 %.

Les principales causes de cette évolution sont :

- une inflation : +2,8 % soit +87 M€;
- une variation de l'offre de +1,8 % soit +55 M€ : Il s'agit de l'accroissement de l'offre décidée et rémunérée par le STIF avec la création de 900 emplois;
- une forte augmentation de l'énergie soit +16 M€, (prix du carburant +13 M€ et de l'électricité +3 M€); contribuant pour 0,6 % à la hausse globale;
- une augmentation des matières et autres charges externes de +12 M€;
- une productivité de -48 M€, baissant les coûts globaux de 1,5 %.

L'excédent d'exploitation progresse de 59 M€. Il représente 21 % du chiffre d'affaires contre 20 % en 2007.

La capacité d'autofinancement ressort à 691 M€. Elle est en croissance de près de 11 % sur celle réalisée en 2007 (625 M€).

Les investissements totaux s'élèvent à 1 012 M€ en 2008 contre 933 M€ en 2007. Ils sont en progression de 79 M€.

L'endettement net atteint 4 485 M€ fin 2008 pour 4 294 M€ à fin 2007. Les ressources d'investissement, soit 891 M€, comprennent essentiellement la CAF (691 M€) et les subventions (193 M€) ne permettent pas de couvrir l'ensemble des investissements.

Les autres filiales transport

L'année 2008 a été marquée par les principaux faits suivants :

En France :

- le gain des appels d'offres organisés par les départements 77 et 91 pour le transport de personnes à mobilité réduite;

- la pression sur les résultats des sociétés de transport de l'Île-de-France compte tenu de l'évolution du coût du carburant et de celle des coûts salariaux (fin de l'abattement de 20 % sur les charges sociales des conducteurs d'autobus);
- la cession en juillet par RATP Développement à Veolia Transport de sa participation à 35 % dans TVO et l'achat en sens inverse des participations minoritaires à 30 % et 34,36 % de Veolia Transport dans CTVMI et TVM, filiales respectives de Giroux Transport Services et des Cars Giroux;
- la prise de participation de RATP Développement à hauteur de 10 % dans la société constituée par le fonds d'investissement LBO France pour l'acquisition du groupe Tourexcel, ainsi que l'augmentation concomitante de 50 % à 51 % de sa participation dans la SLT (sans effet sur les modalités de consolidation);
- l'acquisition des Cars Jacquemard, société de transport interurbain en Eure-et-Loir.

À l'international :

- la réponse à de nombreux appels d'offres, en particulier pour l'exploitation du tramway d'Alger et du métro de Stockholm;
- l'absence de participation de RATP Développement à l'augmentation de capital de M'Dina bus intervenue au dernier trimestre qui se trouve ainsi diluée à moins de 5 %; de ce fait, cette participation n'entre plus dans le périmètre de consolidation;
- le démarrage en fin d'année de l'exploitation par Trans Régio de la ligne de chemin de fer régional de près de 200 km Mittelrheinbahn reliant les villes de Cologne, Coblenze et Mayence.

S'agissant de Transdev, la forte croissance du chiffre d'affaires qui intègre notamment l'effet en année pleine de l'acquisition de Connexion, et une dégradation des résultats liée à la grève nationale qui a affecté Connexion au 1^{er} semestre comme tous les opérateurs de transport aux Pays-Bas.

3.2 Pour l'ingénierie

Il est à noter la bonne tenue de la filiale d'ingénierie Xelis créée il y a trois ans; en ce qui concerne Systra, un niveau de résultat, en retrait comme prévu par rapport à 2007, mais qui reste très correct (4 % du chiffre d'affaires).

3.3 En ce qui concerne la valorisation des espaces

Il est à noter le tassement prévu de la contribution des filiales de télécommunication et de Promo Métro.

4. LES PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES DU GROUPE RATP

Ces résultats sont présentés conformément aux normes IFRS.

4.1 Évolution du chiffre d'affaires consolidé

(en millions d'euros)	CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 31/12/2008		CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 31/12/2007		ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
	EN VOLUME	EN POURCENTAGE	EN VOLUME	EN POURCENTAGE	
RATP	4 029	93,3 %	3 858	93,7 %	4,4 %
Autres	128	3,0 %	94	2,4 %	36,2 %
Total Pôle Transports	4 156	96,3 %	3 952	96,1 %	5,2 %
Total Pôle Ingénierie	121	2,8 %	115	2,9 %	5,2 %
Total Pôle Valorisation des espaces	40	0,9 %	38	1,0 %	5,3 %
TOTAL GROUPE RATP	4 317		4 105		5,2 %
CONTRIBUTION FILIALES	289	6,7 %	248	6,3 %	

Le chiffre d'affaires 2008 de la RATP s'établit en hausse de 4,4% par rapport au chiffre d'affaires 2007 ; cette augmentation tient compte du nouveau contrat négocié avec le STIF, de l'actualisation des contributions, et de l'offre nouvelle financée par le STIF.

La contribution des filiales, hors sociétés mises en équivalence, augmente plus vite, soit 16,3%, du fait notamment de la montée en puissance de RATP Développement (+35,8%).

RATP Développement bénéficie en premier lieu de l'effet année pleine de l'acquisition de l'ensemble Giroux mais également des entrées sur 2008 (Jacquemard, nouveaux FlexCité ainsi que le nouveau contrat de TP2A), et pour le solde, principalement de l'accroissement d'activité en phase de pré-exploitation à l'international, en Afrique du Sud et en Algérie.

L'ingénierie connaît une nouvelle année de croissance dynamique tant avec Xelis qui réussit ses premières percées hors contrats RATP qu'avec Systra. L'ensemble Systra parvient à faire progresser son chiffre d'affaires de 40% en trois ans et le carnet de commandes a fait l'objet d'un renouvellement important.

La part des filiales dans le total du chiffre d'affaires passe ainsi de 6% à 6,7%. Le chiffre d'affaires consolidé représente 4 317 M€ en 2008 (+5,2% par rapport à 2007).

4.2 Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé 2008 du groupe RATP s'analyse comme suit, par référence aux résultats sociaux de la RATP et de ses filiales :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	VARIATION	EN POURCENTAGE
RATP	127 156	99 727	27 429	27,50%
Autres filiales Transport	6 486	2 872	3 614	125,82%
Pôle Transport	133 642	102 599	31 043	30,26%
Pôle Ingénierie	3 986	4 702	-716	-15,23%
Pôle Valorisation des espaces	3 719	4 844	-1 125	-23,22%
TOTAL GROUPE	141 347	112 143	29 204	26,04%
CONTRIBUTION FILIALES	14 191	12 417	1 774	14,28%

La contribution de la RATP est en augmentation par rapport à 2007, compte tenu notamment des événements évoqués dans le paragraphe 3.1.

La contribution des filiales passe de 12,4 M€ à 14,2 M€, l'amélioration observée sur le transport (+3,6 M€) compensant le tassement attendu en ce qui concerne l'ingénierie, qui avait bénéficié de facteurs exceptionnels en 2007, et la valorisation des espaces.

S'agissant du transport, on observe essentiellement :

- une forte amélioration pour RATP Développement et ses filiales (+8,2 M€) provenant notamment :
 - d'un élément exceptionnel, à savoir la plus value de cession (+4 M€) enregistrée au moment de la cession par RATP Développement à Veolia Transport de sa participation à 35% dans TVO,
 - de la déconsolidation de M'Dina bus,
 - de la réduction de la perte constatée sur Transrégio ;

On note qu'abstraction faite des deux premiers facteurs, le résultat 2008 de RATP Développement et autres filiales serait passé de +3,3 M€ à -1 M€, qui se décompose en :

- -4,9 M€ au titre des frais de holding et d'investissement commercial,
- +5 M€ pour les filiales françaises qui dégagent une rentabilité correspondant à la moyenne du secteur,
- -1,6 M€ pour Transrégio,
- +0,5 M€ pour les autres filiales étrangères ;
- une forte dégradation pour Transdev (-4,5 M€) qui traduit principalement :
 - les difficultés rencontrées par l'ensemble Connexion, avec la grève nationale de plus d'un mois qui a considérablement affecté les revenus de l'entreprise et dont la compensation des effets (en cours de négociation avec l'État néerlandais et les collectivités clientes) n'est que partielle à fin 2008 ainsi que la perte sur les activités de maintenance,
 - la pression sur les résultats des contrats (fin de l'abattement de 20% en France, carburant, hausse des investissements) et les difficultés sur le marché allemand.

4.3 Endettement net du Groupe au 31 décembre 2008

L'évolution de l'endettement net consolidé entre fin 2007 et fin 2008 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	ENDETTEMENT GROUPE	PÔLE TRANSPORTS			PÔLE INGÉNIERIE	PÔLE VALORISATION DES ESPACES
		RATP	AUTRES	TOTAL		
Actif financier	290	210	33	243	12	36
Dettes financières	4 755	4 695	34	4 729	7	18
Endettement financier net 2008	4 464	4 485	1	4 486	- 5	- 18
Endettement financier net 2007	4 254	4 299	3	4 302	- 14	- 34

L'endettement net consolidé à la fin 2008 est en augmentation de près de 210 M€ par rapport à fin 2007, du fait essentiellement de la RATP et dans une moindre mesure d'une baisse de la trésorerie nette positive (ou endettement net négatif) des filiales.

L'évolution de la trésorerie nette des filiales concerne principalement :

- Systra, dont la croissance génère un fort besoin en fonds de roulement ;
- et la SEDP, en raison d'une résorption du décalage entre les avances RATP et le règlement des dépenses entrant dans le cadre des mandats de gestion et de travaux qui lui sont confiés par la RATP.

4.4 Les investissements

L'année 2008 est marquée par le dynamisme des investissements de la maison mère qui contribue à hauteur de plus de 1 000 M€ aux investissements totaux du Groupe (1 028 M€, contre 882 M€ en 2007).

Ce plan d'investissement s'établit à un niveau record et est la cause de la croissance de l'endettement.

Les principaux éléments sont les suivants :

- 210 M€ concernent l'augmentation de la capacité de transport prévue au contrat du plan État-Région pour l'Île-de-France : prolongement de la ligne 13, ouvert en juin, travaux pour la ligne 4 et le tramway T2, prolongement de la ligne 14 à Olympiades ;
- 725 M€ correspondent à la modernisation et au renouvellement des équipements et matériels permettant le maintien en conditions opérationnelles des lignes existantes. Le matériel roulant ferroviaire représente dans ce total 203 M€ avec les rénovations du matériel MS61 de la ligne A du RER et du matériel MF77 de la ligne 12 du métro ; le renouvellement du parc d'autobus coûte 71 M€ en 2008 ;
- 61 M€ ont été dépensés sur des programmes menés conjointement avec la Région et le STIF : accessibilité, information voyageurs, vidéosurveillance...

5. LES PERSPECTIVES 2009

Pour la RATP, l'année 2009 est la deuxième année du contrat STIF 2007-2011.

Comme en 2008, cette année pourrait être marquée par une insuffisance de recettes par rapport à l'objectif fixé dans le contrat ; le retard qui se cumule semble difficile à rattraper compte tenu du contexte économique.

De plus, après un effet positif de 15 M€ de l'actualisation de la rémunération RATP par le STIF compte tenu d'une conjoncture économique atypique entraînant un décalage entre le niveau d'indexation calculé et les charges réelles de la RATP, l'effet inverse pourrait se produire en 2009.

Néanmoins, cet effet négatif pourrait être compensé et au-delà par l'effort continu de productivité prévu dans le plan d'entreprise 2008-2012.

Dans le cadre du plan de relance national, début 2009, le conseil d'administration de la RATP a voté et validé une augmentation de son budget d'investissement de plus de 450 M€ pour l'année 2009. Le montant total budgété des investissements pour 2009 s'élève donc à 1 428 M€ et représente une hausse de 43 % par rapport au budget voté pour 2008 (998 M€).

Ces investissements complémentaires seront financés partiellement par une dotation en capital de l'État de 150 M€.

Pour les filiales, l'année 2009 sera marquée pour RATP Développement par la mise en œuvre du partenariat avec Veolia Transport sur l'Asie et l'amélioration sensible des résultats de Transrégio ; globalement le résultat devrait être voisin de l'équilibre.

Les résultats de Transdev retrouveront un niveau plus normal.

Quant à la contribution des filiales d'ingénierie, elle devrait se tasser quelque peu en 2009, compte tenu de la conjoncture.

Il en est de même pour les filiales de télécommunication, en raison de la poursuite de la renégociation des contrats et de l'augmentation du taux des redevances dues à la RATP.

Rapport du président

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux
du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne
au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Introduction **page 8 /**

Le conseil d'administration **page 8 /**

L'organisation du dispositif de contrôle interne **page 9 /**

Les activités de contrôle et de pilotage **page 13 /**

Annexes **page 15 /**

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la RATP.

La structure de ce rapport s'inspire du *cadre de référence* de contrôle interne élaboré à l'initiative de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et publié en janvier 2007 en vue de faciliter la rédaction du rapport précité aux sociétés françaises concernées.

Le contrôle interne est ainsi appréhendé comme un dispositif d'entreprise visant à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Comme le souligne le *cadre de référence* de l'AMF, « en contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints ».

Les cinq composantes du dispositif de contrôle interne sont les suivantes :

- l'environnement du contrôle interne ;
- l'évaluation des risques ;
- la communication et la diffusion des informations ;
- les activités de contrôle ;
- les activités de pilotage.

Le conseil d'administration est l'organe de gouvernance par excellence et le garant de la pertinence de l'organisation du contrôle interne : la première partie du présent rapport décrit le fonctionnement et les éléments marquants de ses travaux au cours de l'année 2008.

La deuxième partie décrit l'organisation du dispositif de contrôle interne.

La troisième partie décrit les activités de contrôle et de pilotage contribuant à garantir la fiabilité de l'information comptable et financière.

Le présent rapport a été présenté au comité d'audit. Compte tenu de l'évolution législative intervenue en 2008⁽¹⁾, il a été approuvé par une délibération du conseil d'administration de la RATP.

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Le fonctionnement du conseil

Le conseil d'administration de la RATP se compose de 27 membres, en application du décret 84-276 du 13 avril 1984, modifié par les décrets 2004-500 du 7 juin 2004 et 2006-1018 du 11 août 2006 (le détail figure en *Annexe 1*).

Il est présidé par M. Pierre Mongin, nommé président-directeur général de la RATP par décret en date du 12 juillet 2006.

Le conseil d'administration délibère sur les grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise, notamment le contrat à passer avec l'autorité organisatrice, le Plan d'entreprise et les décisions dans le cadre du contrat de projets État-Région.

La préparation de ses délibérations est assurée par deux commissions permanentes : la commission du développement et de la modernisation technique et technologique et la commission économique et stratégique, qui assure également le suivi du contrat RATP/STIF et de ses avenants, ainsi que du Plan d'entreprise.

Un comité d'audit, composé de six administrateurs, est chargé de donner un avis au conseil notamment sur les comptes sous l'aspect de la fiabilité des systèmes d'information qui concourent à leur établissement, la gestion financière, les principes de gestion et de présentation comptable, la politique de maîtrise des risques et la communication financière.

Le président propose au conseil des débats d'orientation stratégique dans les domaines où il est nécessaire de définir une politique pour l'entreprise. Il peut décider la création de commissions temporaires sur des questions particulières.

Le président a confié aux deux présidents de commission la mission de conduire une démarche d'évaluation de la gouvernance du conseil, en raison du rôle stratégique grandissant des conseils d'administration des EPIC, afin de vérifier notamment que le conseil dispose bien de toute l'information nécessaire, en qualité et en quantité, pour prendre les justes décisions.

1.2 Les éléments marquants des travaux du conseil en 2008

1.2.1 La signature du contrat avec le STIF pour la période 2008-2011

Le contrat 2008-2011 permettra une amélioration de la qualité des transports en Île-de-France et offre une nouvelle visibilité pour l'entreprise nationale de transport qu'est la RATP. Les exigences accrues du contrat pour la RATP sont autant de moteurs de progrès et d'amélioration au service des voyageurs d'Île-de-France, avec des engagements forts en matière de régularité, d'information voyageurs, d'accueil, de disponibilité des équipements, d'information aux points d'arrêt, de netteté des trains et des espaces ou de disponibilité des équipements de vidéosurveillance. La RATP s'engage désormais sur de nouveaux indicateurs de qualité de service par ligne pour le métro, par branche pour les RER A et B et par catégorie de ligne de bus, comme les lignes *Mobilien*. Le système de bonus/malus est renforcé pour aller jusqu'à 25 M€ par an afin d'accompagner les engagements de la RATP dans l'amélioration des services aux voyageurs. La RATP prévoit de réaliser 5 Md€ d'investissements sur la durée du contrat, grâce à un autofinancement en forte progression ces quatre prochaines années et aux contributions de l'État, de la Région et des collectivités locales.

Un suivi détaillé du contrat est présenté chaque trimestre aux membres du conseil d'administration.

1.2.2 La maîtrise des éléments financiers

Le conseil a approuvé les comptes de l'année 2007, ainsi que les comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2008. Il a également approuvé les budgets 2009 de l'entreprise lors de sa séance de novembre 2008.

Le budget d'investissement, à hauteur de 1 128 M€, présente une hausse de 13 %, soit + 130 M€ par rapport aux investissements de l'année 2008. Cette forte hausse des investissements est la concrétisation des efforts permanents de la RATP dans les domaines de la modernisation et de l'extension de ses réseaux, de la mise en place de solutions techniques permettant d'alléger le trafic des lignes les plus chargées pour répondre à la demande croissante de transports en commun modernes et fiables.

(1) Loi 2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, art. 26 et 29 (JO du 4 juillet 2008).

Le conseil a examiné le bilan annuel de la politique des achats.

Le comité d'audit a poursuivi ses travaux en validant la construction des comptes annuels et semestriels consolidés, en examinant les risques relatifs aux filiales, contribuant ainsi à assurer la sécurité financière de l'entreprise. Il a examiné le bilan 2008 de l'audit interne et son plan annuel pour 2009 et les résultats de deux missions d'audit interne lui ont été présentés.

Il a pour la première fois auditionné les candidats qui ont répondu à l'appel d'offres du marché du renouvellement des commissaires aux comptes pour les exercices 2009 à 2014.

1.2.3 Le suivi des engagements du président et la première année de mise en œuvre du Plan d'entreprise 2008-2012

La commission temporaire de suivi de la mise en œuvre des 17 engagements du président s'est réunie en octobre 2008.

Elle a examiné l'état d'avancement de ces engagements et s'est particulièrement attachée à leur traduction dans les 22 chantiers prioritaires du Plan d'entreprise. Elle a acté le fait que :

- 7 engagements sont tenus, mais restent une préoccupation et sont suivis dans les chantiers prioritaires ou au travers des engagements pris dans le contrat STIF ;
- 7 engagements sont repris dans les chantiers prioritaires ;
- 3 engagements continueront à être suivis au titre des 17 engagements.

Le président a informé les administrateurs tout au long de l'année sur la mise en place du plan et sur l'avancement de la validation de ces chantiers.

1.2.4 La politique de développement de la RATP

La politique de développement a fait l'objet de décisions de gestion, de débat ou d'information lors de chacune des séances du conseil en 2008.

Conformément aux procédures en vigueur pour le contrôle de ses filiales (cf. *infra* § 3.2), seules les décisions de développement relevant d'une information ou d'une discussion au conseil d'administration ont été présentées aux administrateurs. Il a ainsi entendu une information sur les perspectives 2008 des filiales et approuvé en novembre 2008 le *Plan à moyen terme 2009-2013* de RATP Développement. Il a aussi approuvé plusieurs opérations menées par RATP Développement nécessitant soit la mise en place de garanties (contrat de Trinidad et Tobago), soit la préparation d'un avis sur les prises de participation envisagées (opération Tourexcel), et les réponses aux appels d'offres en cours (exploitation ferroviaire en Allemagne et exploitation du métro de Stockholm).

Le président a très régulièrement informé les administrateurs de l'évolution des relations avec TRANSDEV.

Le président a largement tenu informés les administrateurs de l'évolution de la réflexion conduite dans l'entreprise sur le projet *Métrophérique*, en soulignant son impact non seulement pour la désaturation des réseaux, mais également pour l'Île-de-France, et il a organisé un débat sur ce sujet lors de la séance du conseil d'octobre 2008. Par ailleurs, lors de sa séance de juin 2008, le conseil a voté les investissements destinés à la ligne A du RER, à savoir la commande de matériel à deux niveaux M12N qui vont augmenter la capacité de la ligne. Le président a exposé à plusieurs reprises les mesures prises pour améliorer le fonctionnement de la ligne A du RER, de même que le projet d'interopérabilité des trains de la ligne B du RER, qui a donné lieu à la signature d'un accord avec les partenaires sociaux.

1.2.5 La politique patrimoniale de la RATP

Le conseil a approuvé en 2008 d'importants marchés de maintenance des infrastructures et du patrimoine et a décidé diverses acquisitions foncières qui seront source d'amélioration de la qualité de service et qui serviront de base au développement des services de la RATP.

1.2.6 Les relations institutionnelles

Le président a rendu compte aux administrateurs des différentes réunions tenues avec les tutelles de l'entreprise et l'autorité organisatrice, ainsi que des auditions auxquelles il a été conduit à prendre part, aussi bien à l'Assemblée nationale que devant le conseil d'administration du STIF.

Les principaux dossiers traités par le conseil figurent en **Annexe 2**.

Le détail des activités du conseil et des commissions en 2008 figure en **Annexe 3**.

2. L'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Rappelons que les termes anglo-saxons *internal control* ou *business control*, généralement traduits en français par *contrôle interne*, doivent être entendus au sens de *maîtrise des activités*.

2.1 L'environnement de contrôle

Compte tenu des caractéristiques de son environnement de contrôle, la RATP s'est dotée d'un dispositif de maîtrise des activités adapté, ainsi que de modes diversifiés d'évaluation et de gestion des risques.

2.1.1 Un environnement institutionnel complexe

La RATP adhère à des valeurs d'éthique, notamment à travers des engagements institutionnels tels que la Charte de l'UITP (1999), le Pacte mondial des Nations unies (2003), la Charte nationale de l'accessibilité (2003), la Charte de la diversité en entreprise (2004). En octobre 2008, l'accord-cadre signé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) en 2004 a été renouvelé pour trois ans, avec deux axes prioritaires : la maîtrise de l'énergie et la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux.

Du fait de son domaine d'activités et de son statut d'EPIC, la RATP se situe historiquement dans un environnement où le contrôle fait partie intégrante de son fonctionnement.

En tant qu'entreprise publique, elle est soumise à un contrôle de l'État qui s'exerce, via :

- la mission de contrôle économique et financier des transports⁽²⁾ ;
- la commission des marchés, instituée par l'arrêté du 11 janvier 1973⁽³⁾ et présidée par un magistrat de la Cour des comptes.

Par ailleurs, ses comptes annuels et semestriels font l'objet respectivement d'une certification et d'une attestation par les commissaires aux comptes (PricewaterhouseCoopers et KPMG).

(2) Comme tout EPIC, la RATP est soumise au contrôle économique et financier de l'État (décret 2002-1502 du 18 décembre 2002).

(3) Modifié par l'arrêté du 23 mars 2005 (JO du 13 avril 2005).

Depuis l'année 2000, la RATP est entrée dans une démarche de contractualisation avec le STIF, qui s'est régulièrement poursuivie par la signature de nouveaux contrats et d'avenants. C'est ainsi que le troisième contrat avec l'autorité organisatrice des transports d'Île-de-France a été signé le 21 février 2008, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011.

L'amélioration de la qualité de service est une préoccupation permanente de l'entreprise. De nombreuses démarches sont développées, notamment les certifications ISO, NF et Qualicert. Ces certifications, attribuées par des organismes indépendants, portent aussi bien sur les systèmes de management que sur les résultats en matière de qualité de service et d'environnement.

Les différents acteurs de la maîtrise des activités (direction, responsables opérationnels, acteurs spécialisés dans le contrôle ou l'audit) se réfèrent à des normes professionnelles et à une définition du contrôle interne établie par les organismes professionnels concernés (par exemple, celles de l'Ifaci – Institut français de l'audit et du contrôle interne – pour l'audit interne).

2.1.2 La conformité aux lois et aux règlements

Le département juridique exerce les missions de conseil, d'étude, d'établissement des contrats et de gestion des contentieux pour l'ensemble des domaines d'activité de l'entreprise. Dans le cadre de cette mission, il anticipe les évolutions, assure une partie de la veille juridique (hors domaines techniques), diffuse les bonnes pratiques, analyse les risques et assure leur couverture (assurance). Son objectif essentiel permanent est, grâce notamment à un fonctionnement constant en transversalité, d'assurer la régularité et la sécurité juridiques des projets et des opérations de toute nature.

En 2008, le département juridique a ainsi accompagné la mise en œuvre des règles d'établissement de la réglementation transversale définies en 2007 et piloté la mise à jour des délégations de pouvoirs et des délégations de signature. Son action a par ailleurs été fortement impactée par la définition des conditions de l'entrée en application du règlement européen sur les obligations de service public dans les transports⁽⁴⁾, les relations avec l'autorité organisatrice des transports d'Île-de-France, la mise en place des réformes sociales et économiques intervenues au cours de l'été 2008 et le renouvellement du contrat responsabilité civile transport de l'entreprise.

2.2 La maîtrise de l'activité

L'efficacité du dispositif de contrôle interne repose sur l'implication de tous les acteurs et de tous les niveaux de l'entreprise. C'est pourquoi l'entreprise mobilise l'ensemble de son personnel pour développer un dispositif de contrôle interne visant à assurer la sûreté de fonctionnement de l'exploitation et la sécurité des personnes.

2.2.1 Une organisation éprouvée

> Des managers en première ligne

- au niveau local, la maîtrise des activités de la RATP est sous la responsabilité directe du management. Les managers opérationnels figurent au premier rang des acteurs de la maîtrise des activités; ils sont contractuellement en charge de mettre en œuvre les processus de production dans le respect des textes et des politiques en vigueur et de s'assurer de la qualité du service rendu au voyageur;
- pour aider les managers à accomplir leur tâche, des groupes de soutien et de contrôle apportent leur expertise et mesurent la performance; il en est ainsi, par exemple, pour les fonctions *contrôle de gestion, ressources humaines, achats ou communication*.

> Des structures métiers

Ce premier niveau de maîtrise des activités est complété par des structures *métiers* au niveau des départements ou unités:

- contrôles propres aux métiers du transport et du service, attachés à une discipline (inspections du transport ou de la maintenance);
- audits spécialisés au sein des départements;
- maîtrise des risques systèmes;
- contrôles qualité au sein des départements.

Il entre dans les missions de l'inspecteur général, responsable de l'audit interne, d'assurer auprès de ces structures une responsabilité de conseil, de gardien de la déontologie et des méthodes, ainsi que d'information mutuelle. Cette mission s'exerce essentiellement à travers l'animation du *réseau audit*, qui regroupe l'ensemble des structures *métiers* précitées. Ce réseau s'est réuni trois fois en 2008.

> Des fonctions transversales rattachées à la présidence

L'**inspection générale/audit interne** est chargée à la fois:

- de missions d'audit interne en vue de « *donner une assurance sur le niveau de maîtrise des opérations en contrôlant et en évaluant le fonctionnement du groupe RATP* »⁽⁵⁾;
- de missions d'inspection générale en vue de « *renforcer les moyens de pilotage et de contrôle interne de la RATP* »⁽⁶⁾.

Les missions d'audit interne s'inscrivent dans le cadre d'un plan annuel réalisé à partir de propositions recueillies auprès des membres du comité de direction⁽⁷⁾ et des principaux risques identifiés dans le cadre de la cartographie des risques de l'entreprise. Le plan annuel est soumis au comité d'audit, puis approuvé par le comité exécutif.

Les missions donnent lieu à l'établissement d'un rapport assorti de préconisations, adressé au président et aux autres membres du comité exécutif, ainsi qu'aux directeurs de département et responsables d'unité directement concernés. Les rapports d'inspection générale restent confidentiels et sont remis directement au président et au commanditaire de la mission.

À la demande de l'audit interne, un plan d'actions est élaboré par les responsables audités dans un délai de deux mois. Une fois vérifié par l'audit interne, il est soumis à l'approbation du commanditaire de la mission.

Le comité d'audit peut demander ponctuellement la réalisation de missions d'audit et entendre les conclusions de l'audit interne.

Le **contrôle général de sécurité** a pour mission principale de contrôler tous les processus concernant la sécurité dans l'entreprise, notamment la sécurité ferroviaire, la sécurité incendie, la sécurité des systèmes d'information, la sécurité des biens et des personnes et la prévention des catastrophes naturelles. Son activité se répartit entre les unités *sécurité incendie* et *maîtrise des risques d'entreprise*.

Il réalise des missions d'audit suivant un programme annuel arrêté par la direction générale sur proposition du contrôleur général de sécurité. Ces missions peuvent concerner un produit, une procédure, un processus ou un suivi; elles se déroulent conformément aux principes édictés par la norme NF EN ISO 19011 de décembre 2002.

Chaque mission donne lieu à un rapport écrit assorti de recommandations. Celles-ci sont suivies d'un plan d'actions élaboré par les départements audités, puis validé, selon le cas, par les départements concernés ou par la direction générale, après avis du contrôleur général de sécurité.

(4) JOUE du 3 décembre 2007.

(5) IG 432 C du 2 septembre 2003, art. 2.1.

(6) Note générale 5265 du 19 mai 1999.

(7) Membres du comité exécutif, directeurs de département et délégués généraux.

Par ailleurs, afin de fournir un outil de pilotage de la *maîtrise des risques* d'entreprise, le contrôle général de sécurité a élaboré un tableau de bord mensuel d'alerte des dangers à partir du traitement des données concernant les réseaux métro et RER, fournies par les départements d'exploitation et de maintenance; ce tableau de bord intègre des recommandations commentées liées à chaque précurseur mentionné. Il est diffusé à la direction générale et aux départements concernés.

La mise en place au niveau du groupe RATP d'un *Risk manager* le 1^{er} novembre 2008 est directement liée à l'un des 22 chantiers prioritaires identifiés dans le cadre du Plan d'entreprise 2008-2012, *Améliorer le management des risques*, afin de mobiliser l'ensemble du personnel sur cet enjeu. Les premiers travaux de ce chantier ont permis de procéder à des audits de la situation actuelle, ainsi qu'à un benchmark auprès de sociétés industrielles et de sociétés de service comparables à la RATP.

Le *Risk manager* est directement rattaché au président-directeur général. Outre la mise à jour de la cartographie des risques (créée en 2003 et actualisée en 2005), sa mission consiste notamment à maintenir un état permanent de veille, en particulier sur les risques et les opportunités qu'implique l'environnement spécifique de l'entreprise.

Le délégué général aux relations avec le STIF, placé sous la responsabilité directe du président-directeur général, a pour mission de piloter l'exécution du contrat conclu avec l'autorité organisatrice. Des tableaux de bord mensuels, trimestriels et annuels sont transmis au STIF. Des comités de suivi périodiques consacrés à divers domaines rassemblent des représentants de l'autorité organisatrice et de l'entreprise (offre, qualité de service, billettique, questions économiques et tarifaires, investissements, communication). Des comités spécifiques se réunissent en tant que de besoin (comités de lignes, conventions de financement).

La délégation générale à l'innovation et au développement durable a pour mission l'élaboration, l'animation, l'accompagnement et le suivi, en étroite concertation avec les départements, des politiques concernant la promotion de la qualité, du développement durable, de la recherche et de l'innovation au sein de l'entreprise. Elle apporte une assistance méthodologique et technique aux différentes entités qu'elle accompagne dans leurs démarches.

Les réalisations de l'entreprise liées au développement durable sont détaillées dans le rapport consacré au développement durable.

L'**Annexe 4** résume le rôle des fonctions transversales précitées.

Le tableau figurant en **Annexe 5** illustre l'organisation d'ensemble de la maîtrise des activités.

2.2.2 Des politiques adaptées

➤ Une politique de gestion des ressources humaines

Avec 234 métiers répartis en quatre grandes familles (exploitation, maintenance, développement/projets/ingénierie, gestion des ressources), l'entreprise traite annuellement plus de 60 000 demandes, provenant en majeure partie du site de recrutement Internet.

Différents acteurs interviennent pour atteindre les objectifs de recrutement. Les chargés de sélection du département en charge des ressources humaines évaluent les compétences, la motivation et les éléments de personnalité des candidats à partir d'un référentiel de compétences lié au métier; puis, les responsables opérationnels prennent la décision de recrutement à partir d'un entretien et du compte-rendu de l'entretien réalisé par le département en charge des ressources humaines.

Depuis octobre 2007, la sélection des candidatures s'effectue exclusivement via Internet et de manière anonyme; l'examen de celles-ci est centré sur les compétences professionnelles et la formation, sans référence à l'âge, au genre, au handicap ou au lieu d'habitation. Les acteurs de la sélection et du recrutement s'engagent à respecter un code de déontologie et bénéficient de formations sur le cadre légal d'exercice de leur métier et sur les enjeux de la diversité et de la non-discrimination.

Le processus de recrutement de l'encadrement a été certifié (Qualicert); il garantit une information du candidat sur sa demande, à chaque étape du processus; chaque recrutement donne lieu à une enquête de satisfaction auprès du département d'accueil et la qualité du service rendu est évoquée une fois par an.

Un processus d'accompagnement des nouveaux encadrants favorise leur intégration: il vise à l'acquisition d'une connaissance globale de l'entreprise et de son environnement et au développement de leurs compétences d'encadrement, via des modules de formation sur des thèmes transversaux (management des hommes, économie d'entreprise, gestion des ressources humaines, dialogue social).

Deux accords ont été signés en 2008 dans ce domaine avec les organisations syndicales:

- l'accord-cadre pour la mobilité et le parcours professionnels des opérateurs définit les actions destinées à améliorer leur connaissance de l'évolution des organisations et des métiers et à aménager leur formation et leur mobilité;
- la plateforme d'accord cadre relative au management de l'encadrement vise notamment à confirmer l'encadrement dans son rôle moteur et à valoriser son implication et sa performance individuelle, ainsi qu'à créer une coopération transversale en termes de construction des parcours professionnels.

Cette même année s'est conclue par la décision du président-directeur général de mettre en œuvre une fonction *ressources humaines Groupe*, notamment par la mise en place d'une mission *Accompagnement ressources humaines pour le Groupe* et d'un réseau ressources humaines des filiales.

➤ Des systèmes d'information adaptés aux objectifs de l'organisation

Le pilotage des systèmes d'information et de leurs évolutions est réalisé au travers de comités de pilotage organisés par processus d'entreprise, qui valident les investissements. Les objectifs assignés à ces systèmes sont déterminés par les maîtrises d'ouvrage; la vision d'ensemble est recueillie dans un schéma directeur sur trois ans glissants.

Les activités du département en charge des systèmes d'information sont certifiées ISO 9001. En 2008, les processus de gestion des incidents et de gestion des changements ont évolué pour prendre en compte les bonnes pratiques du référentiel *Itil*⁽⁸⁾.

Les référentiels d'information sont protégés tant au niveau physique que logique et sont audités périodiquement. Les informations structurées sont stockées sur une infrastructure de stockage en réseau et les informations critiques, répliquées en permanence sur deux sites différents. Les procédures d'exploitation garantissent des sauvegardes quotidiennes.

La continuité d'exploitation des systèmes d'information critiques (messagerie d'entreprise, site Internet institutionnel, systèmes comptables et ressources humaines, principales applications *métiers*) est assurée par des architectures sécurisées réparties sur les deux sites de production.

(8) *Information Technology Infrastructure Library (méthode d'utilisation des ressources humaines et des technologies visant à fournir des services informatiques de haute qualité et adaptés au métier de l'entreprise).*

La sécurité des informations non structurées progresse également avec l'offre de service *serveurs bureautiques virtualisés*, ouverte courant 2008. Les serveurs bureautiques sont migrés sur des architectures tolérantes aux pannes, hébergées en centres de calcul et bénéficiant d'une administration professionnelle.

Les unités d'ingénierie informatique gèrent l'ensemble de la documentation relative aux analyses, à la programmation et à l'exécution des traitements en s'appuyant sur des procédures et des outils de gestion documentaire.

> La communication et la diffusion des informations

Afin de permettre aux acteurs concernés d'exercer leurs responsabilités, l'entreprise s'appuie sur un dispositif de diffusion des informations, qui repose notamment sur des outils de communication interne, tel que l'intranet *Argos*; par ailleurs, une revue est publiée tous les quinze jours et envoyée au domicile des 45 000 salariés.

Le management dispose d'un outil supplémentaire, intitulé *Longueur d'avance au management (LAM)*, qui permet d'alerter les acteurs, de présenter et de commenter des textes de loi et leurs conséquences sur le fonctionnement de l'entreprise (continuité de service, règlement européen).

L'année 2008 a été consacrée à la mise en œuvre du plan d'entreprise 2008-2012, dont l'élaboration avait impliqué l'ensemble du personnel en 2007. À cet effet, les pilotes et les animateurs des 22 chantiers du Plan d'entreprise ont rendu compte au comité exécutif de l'état d'avancement des chantiers (groupes de travail, pistes, plans d'actions engagés). C'est dans ce cadre que, en octobre 2008, le comité exécutif a validé la démarche et les propositions visant à « *développer la communication interne et managériale pour accroître le partage des enjeux* ».

À des fins de mutualisation de l'information, de transversalité et de définition des priorités pour 2009, deux séminaires de travail regroupant les principaux dirigeants de l'entreprise ont clôturé l'année 2008. Ces séminaires ont permis de disposer d'une vision globale de l'état d'avancement des chantiers, de définir des synergies entre les divers travaux engagés et de préciser une dizaine de projets concrets pour l'année 2009.

2.2.3 Une gouvernance renforcée

> Correspondant Informatique et libertés

Une mission d'audit relative aux déclarations de fichiers à la Cnil a constaté les mesures prises par l'entreprise pour se mettre en conformité avec la loi Informatique et libertés: diffusion d'un guide *Informatique et libertés* sur l'intranet, mise en place d'un groupe de pilotage de sécurité des systèmes d'information chargé de veiller au respect du cadre légal et réglementaire. En termes de conformité à la loi, l'audit fait ressortir un résultat globalement satisfaisant.

Parallèlement, l'entreprise s'est dotée en janvier 2008 d'un correspondant Informatique et libertés (CIL) et d'une réglementation interne ad hoc. Le CIL veille au respect des obligations prévues par la loi Informatique et libertés; il est étroitement associé à chaque système d'information mettant en œuvre un traitement de données à caractère personnel. Il a entrepris un travail de recensement des fichiers non encore déclarés à la Cnil à des fins de régularisation.

> Organisation des astreintes

À la suite d'une mission d'audit interne menée en 2006, le dispositif d'organisation des astreintes a été entièrement remanié début 2008, via une nouvelle réglementation interne. Celle-ci prévoit notamment les niveaux d'astreinte en fonction des risques encourus,

les obligations des personnels d'astreinte et les formations qui leur sont dispensées.

> Délégations de pouvoirs et de signature

Dans la continuité du chantier mené en 2006 sur les *délégations de pouvoirs et de signature*, un texte réglementaire a été élaboré en juin 2008, qui en définit les conditions de validité, les procédures d'élaboration et les modalités de publication, de conservation et d'archivage.

> Ingénierie

Afin de poursuivre la démarche entreprise en 2007 visant à clarifier les rôles respectifs de l'ingénierie, de la maintenance et de la maîtrise d'ouvrage, un nouveau département d'ingénierie a été créé en décembre 2008, avec l'objectif de conforter l'ingénierie interne de l'entreprise pour en faire un outil performant au service du développement de celle-ci⁽⁹⁾.

2.3 L'évaluation et la gestion des risques

2.3.1 La gestion décentralisée des risques opérationnels

Ce sont les structures métiers déjà évoquées (cf. *supra* § 2.2.1) qui assurent la gestion décentralisée des risques opérationnels liés aux divers métiers de l'entreprise.

La création de la fonction de *Risk manager* respecte cette organisation mais vise à rendre plus transversaux la culture et le management du risque.

Le tableau joint en **Annexe 6** résume l'essentiel des domaines d'activités couverts, les risques afférents, les structures en charge et les principales contributions de l'année 2008.

2.3.2 Les principales missions d'audit

> Inspection générale/audit interne

Des audits d'unité opérationnelle (RER, BUS), des audits de processus transversaux (fonction de responsable de site, organisation de la force technico-commerciale, organisation des projets de tramway, déclarations des fichiers à la Cnil), des audits de suivi, des audits de filiale ont été notamment réalisés en 2008.

Les pistes de progrès transversales préconisées portent essentiellement sur:

- l'organisation, la formation et le management;
- l'optimisation des outils de recrutement existants;
- le maintien des savoir-faire techniques;
- la sensibilisation des managers aux évolutions réglementaires intervenues dans certains domaines;
- l'amélioration de la gouvernance des filiales étrangères de Systra (recensement des risques, rôle des comités d'engagement, rôle du comité d'audit et des risques).

> Contrôle général de sécurité (maîtrise des risques d'entreprise):

Le fonctionnement des PCC décentralisés, la surveillance des ouvrages d'art, les procédures suivies dans le cadre des interventions de maintenance ou des travaux dans le métro, la vérification du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) ont fait l'objet d'un audit en 2008.

2.3.3 La prise en compte des risques transversaux

> Assistance aux victimes

Le retour d'expérience menée suite aux incidents survenus notamment sur le réseau bus durant l'été 2007 avait mis en lumière une approche trop juridique de la relation aux victimes. Aussi le président a-t-il décidé en février 2008 de créer la mission *Assistance aux victimes*

(9) Note générale 5731 du 28 novembre 2008.

et de la confier au médiateur de la RATP. Cette mission vise à humaniser la relation avec les personnes victimes d'accident sur les réseaux exploités par l'entreprise, complétant ainsi sa politique de rapprochement avec la clientèle.

L'activité de la mission est centrée sur trois objectifs :

- assurer l'accompagnement des victimes ou de leurs familles, auprès desquelles le médiateur représente l'entreprise ;
- aider les agents à avoir les bons comportements à l'égard des victimes ;
- animer une organisation pérenne et fiabiliser l'information et sa transmission aux différents interlocuteurs concernés.

➤ Risques liés aux mouvements sociaux

L'évolution de la conflictualité liée à la loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité de service entrée en application le 1^{er} janvier 2008, constituait un possible risque social. Le dispositif de prévention des conflits et de régulation sociale, l'*Alarme sociale*, créé en 1996, a été mis en conformité avec cette loi par la conclusion d'un accord collectif.

En 2008, l'obligation de déclencher ce dispositif avant tout dépôt d'un préavis de grève s'est traduite par plusieurs évolutions :

- quatre fois moins de préavis ont été enregistrés par rapport à la moyenne observée des cinq dernières années ;
- le dispositif de prévention des conflits collectifs a fonctionné dans 90 % des cas.

Dans la même période, la dynamique de négociation collective est restée à un niveau élevé avec 59 accords conclus, dont 90 % sont majoritaires.

➤ Risques liés à l'activité informatique

Face à un environnement toujours plus menaçant (malveillances, pannes...) et où la loi encadre précisément l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, l'entreprise se réfère à la norme ISO 27002⁽¹⁰⁾.

Elle s'est dotée depuis 2003 d'une politique et d'une organisation transversales dédiées à la sécurité des systèmes d'information qui énoncent les principes et les règles destinées à préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information.

La protection des systèmes d'information centraux est assurée grâce à un environnement sécurisé : hébergement, contrôle d'accès physique, *sécurité incendie*, alimentation électrique, climatisation.

Les plans de secours informatiques destinés aux systèmes d'information critiques sont testés annuellement. Une démarche formelle d'appréciation et de traitement des risques des équipements et locaux « sensibles » a été lancée en 2008.

Divers moyens sont utilisés afin de vérifier la bonne application des règles de sécurité adoptées : audits organisationnels et techniques, retours d'expérience, exercices, simulations, suivi d'incidents.

➤ Gestion des risques liés à la crise financière

L'organisation préexistante au sein de l'unité trésorerie et financements s'est révélée adaptée lorsque la crise financière est survenue.

Dans ce contexte, le président-directeur général et l'Agence des participations de l'État ont effectué auprès de cette unité plusieurs requêtes en vue de s'assurer de l'accès à la liquidité et de la gestion des risques financiers.

Les reportings existants permettent un suivi des risques financiers selon deux axes : le risque de contreparties et le risque de marchés. Ces outils répondant d'ores et déjà aux questions qui sous-tendaient ces demandes ponctuelles, aucune évolution de fond sur l'information financière n'a été nécessaire.

Les placements en direct de la RATP ont toujours été soumis à des plafonnements et ne peuvent être effectués qu'auprès des contreparties ayant la meilleure notation court terme (A1 + P1/ F1 +). Depuis la crise financière, la RATP ne travaille plus avec les « pures » banques d'investissement et n'effectue ses opérations qu'avec les grandes banques françaises et européennes de dépôt.

En 2008, dans le contexte de la crise financière, la RATP a géré de manière active son risque de contreparties bancaires dans le cadre des opérations de leasehold existantes de manière à sécuriser les dépôts effectués en dollars US.

La RATP a choisi de ne pas couvrir son exposition au risque « Carburant » sur l'exercice 2008. Son portefeuille d'instruments financiers n'a donc pas subi la forte hausse du pétrole constatée sur le premier semestre 2008, ni la forte correction du quatrième trimestre.

Le risque de change sur les émissions en devise fait systématiquement l'objet d'une couverture par le biais de *Cross Currency Swap*.

La RATP dispose d'un outil de prévisions de trésorerie, établi sur douze mois glissants. Cet outil est considéré comme fiable et s'est montré efficace pour piloter les besoins de trésorerie dans le contexte de la crise financière.

3. LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ET DE PILOTAGE

3.1 Les procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

3.1.1 Le régime comptable applicable à la RATP

De par son statut d'EPIC, la RATP est, en matière comptable, placée sous le régime de droit commun des sociétés commerciales. Elle est toutefois soumise à des sujétions spécifiques relatives à ses missions de service public. Ainsi, elle tient sa comptabilité selon les dispositions du règlement du CRC n° 99-03 du 29 avril 1999.

Son plan comptable, adapté aux particularités de son régime de sécurité sociale résultant des dispositions du décret n° 2004-174 du 23 février 2004, a été soumis au Conseil national de la comptabilité qui a prononcé un avis de conformité le 25 janvier 1984, en application de l'arrêté du 27 avril 1982.

La RATP a l'obligation de désigner des commissaires aux comptes en vertu des dispositions de l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 relative à l'information financière et au contrôle des comptes dans les établissements publics ayant une activité à caractère industriel et commercial et de celles de l'article 33 du décret n° 85-295 du 1^{er} mars 1985⁽¹¹⁾.

Les paragraphes qui suivent se centrent sur les évolutions réglementaires récentes et les travaux d'amélioration qui en ont résulté. La description des procédures de production et de contrôle de l'information financière élaborées par la RATP est explicitée en **Annexe 7**.

(10) Code de bonnes pratiques pour la gestion de la sécurité de l'information (juillet 2007).

(11) Pris pour l'application de la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

3.1.2 La production de l'information financière

Le calendrier de production de l'information financière, qu'elle soit mensuelle, semestrielle ou annuelle a été conforté. La RATP utilise le progiciel *Oracle Financials*.

Les résultats mensuels sont disponibles à J+8 ouvrés tout en garantissant la qualité des travaux d'analyse durant la période dite de pré arrêté comptable.

Les résultats mensuels disponibles permettent aux différents départements de l'entreprise d'effectuer des suivis réguliers de leur niveau d'activité et de leur consommation budgétaire et à la direction financière d'effectuer toutes sortes d'analyses et d'agrégations.

Afin de garantir les délais de clôture, un pré arrêté comptable est réalisé à fin octobre et fait l'objet de contrôles des commissaires aux comptes.

Les contrôles effectués à différents niveaux sur les comptes sont notamment rendus possibles par l'existence et l'amélioration permanente d'outils de requêtes performants disponibles sur la majorité des systèmes d'information comptable.

3.1.3 La poursuite de la mise à jour de la réglementation et la refonte du site intranet

Les textes réglementaires internes et les procédures dans le domaine comptable et financier ont fait l'objet d'un recensement. L'impact des évolutions est analysé et des mises à jour régulières, effectuées.

L'intranet de la direction financière fait l'objet d'une refonte qui a débuté en juin 2008 et doit s'achever fin 2009. Elle poursuit plusieurs objectifs :

- soutenir le réseau *contrôle de gestion* aux niveaux des départements et des unités dans l'exercice quotidien du métier par la mise à disposition d'un ensemble de documents structurés à vocation normative et pédagogique ;
- faire de l'espace *métier* contrôle de gestion/comptabilité, un vecteur de bonnes pratiques à destination des décideurs et managers de terrain.

L'outil se veut convivial en présentant différents niveaux d'approche du domaine *performance économique*. Ce domaine est découpé en huit champs ⁽¹²⁾. Pour chacun de ces champs, les niveaux d'approche sont :

- la doctrine, qui édicte les règles, en particulier les rôles et responsabilités respectives des niveaux central et local ;
- la note de cadrage, qui diffuse des messages clés et fait une synthèse du périmètre ;
- la fiche pratique, conçue comme un soutien opérationnel sur un point nouveau, complexe ou un dysfonctionnement identifié ;
- les questions fréquemment posées par les utilisateurs, sans être un forum de discussion, constituent un relais des bonnes pratiques au quotidien.

3.1.4 Les évolutions dans l'organisation de l'unité comptabilité d'entreprise

➤ *Le transfert du bureau des déclarations des taxes patrimoniales*

Ce rapprochement, réalisé courant 2007, a permis d'améliorer le processus d'établissement des déclarations fiscales en garantissant autant que possible leur cohérence avec les données issues de la comptabilité, notamment au moment des nouvelles mises en service de biens.

Une procédure décrivant le processus complexe d'établissement des déclarations est actuellement en cours de rédaction.

➤ *La première année de fonctionnement du bureau d'audit*

Ce bureau effectue des missions d'audit de certains processus comptables afin d'en garantir la fiabilité.

Il a notamment rendu un rapport sur le fonctionnement des sous-comptes bancaires décentralisés dans certaines unités de l'entreprise.

Il travaille par ailleurs en collaboration étroite avec l'inspection générale/audit interne, à la fois en assurant le suivi des préconisations des audits réalisés par celle-ci pour ce qui concerne les activités comptables et en effectuant des audits en commun.

➤ *Le contrôle des charges de personnel*

La mise en place du progiciel *HR Access* au 1^{er} janvier 2008, qui permet au département en charge des ressources humaines d'assurer l'établissement et le règlement de la paye, ainsi que des déclarations sociales, a automatisé un certain nombre de travaux.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2008, les écritures relatives à l'activité d'assureur social sont déléguées à l'unité en charge de cette activité, au sein du département en charge des ressources humaines.

Par conséquent, l'unité *comptabilité d'entreprise* réalise désormais essentiellement des activités de contrôle de ce processus.

3.2 Le contrôle des filiales

Les filiales font l'objet de procédures de contrôle spécifiques, qui visent à maîtriser les risques inhérents au développement et qui comportent plusieurs modalités.

3.2.1 Les contrôles a priori

Ils comprennent :

- le contrôle de la stratégie des filiales à travers l'élaboration de plans à moyen terme glissants ; ce contrôle est exercé par un comité d'engagement constitué, pour chaque filiale, de représentants de la direction de la filiale, ainsi que de la direction financière et de la direction générale de l'EPIC ;
- le contrôle des décisions à forts enjeux que sont notamment le budget, l'arrêté des comptes, les réponses aux appels d'offres importants, les contrats importants, les opérations concernant le capital, les prises de participation, les créations de sous-filiales ; ce contrôle est exercé par le comité d'engagement de la filiale concernée et, pour les filiales de premier rang, selon l'importance des décisions, par les instances de contrôle de la RATP (l'Agence des participations de l'État, la mission de contrôle économique et financier des transports, la direction du budget et la direction générale de la mer et des transports).

Les comités d'engagement des filiales interviennent évidemment en amont des conseils d'administration des filiales, dont ils encadrent les décisions.

3.2.2 Les contrôles a posteriori

Ils prennent la forme :

- d'un reporting financier mensuel, sur la base notamment d'informations comptables unifiées remontées à travers le progiciel *Magnitude* et présentées sous la forme d'un tableau de bord des filiales communiqué au comité exécutif de l'EPIC. Ce progiciel sert à la fois au reporting mensuel et à la consolidation des comptes, ce qui garantit l'homogénéité des informations ;
- de la réalisation d'audits : chaque année, certaines filiales font l'objet d'un audit complet de fonctionnement.

Les contrôles a priori et le reporting financier mensuel sont animés par l'unité *filiales, montages financiers, fiscalité* du département *contrôle de gestion finances* ; les audits sont assurés par l'inspection générale/audit interne.

(12) *Pilotage de la performance exploitation ; Pilotage de la performance investissements ; Frais de personnel ; Clients ; Fournisseurs ; Approvisionnements et stocks ; Immobilisations ; Fiscalité-Trésorerie.*

3.2.3 Les autres contrôles

Le conseil d'administration de la RATP examine la situation des filiales deux fois par an :

- en mars, pour ce qui concerne les résultats de l'année antérieure, en même temps que les comptes consolidés ;
- en septembre, pour ce qui concerne les résultats à fin juin, en même temps que les comptes consolidés aux six mois.

Pour la filiale RATP Développement, il donne un avis sur le budget et le Plan à moyen terme, ainsi que sur les acquisitions ou prises de participation au-delà de certains seuils et sur certaines réponses aux appels d'offres.

En outre, le comité d'audit a instauré, fin 2003, une procédure de reporting des risques principaux des filiales, sous la forme d'un tableau commenté d'indicateurs de risques.

3.2.4 Les évolutions

Depuis sa création, le contrôle des filiales adapte et complète, de manière continue, ses procédures pour tenir compte des modifications de l'environnement et des incidents qui ont pu survenir.

Le contrôle exercé par la RATP a été complété progressivement à partir de 2007 par un contrôle de gestion exercé par la filiale RATP Développement sur ses propres filiales et participations.

Annexes

Annexe 1. Conseil d'administration et commissions

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application du décret n° 84-276 du 13 avril 1984, modifié par les décrets n° 2004-500 du 7 juin 2004 et 2006-1018 du 11 août 2006, le conseil d'administration de la RATP se compose de 27 membres, répartis de la manière suivante :

- neuf représentants de l'État, nommés par décret ;
- neuf personnalités nommées par décret :
 - deux personnalités choisies en fonction de leurs compétences dans le domaine des transports ou des politiques de déplacement,
 - trois personnalités issues des milieux socio-économiques,
 - deux représentants des clients des transports collectifs,
 - deux élus des communes ou groupements de communes concernées par l'activité de l'entreprise ;
- neuf représentants des salariés élus par le personnel de l'entreprise.

Un administrateur est proposé par le conseil pour être nommé président-directeur général par décret pris en Conseil des ministres sur le rapport du ministre chargé des Transports.

Le commissaire du gouvernement et le chef de la mission de contrôle économique et financier des transports siègent de droit aux séances du conseil, ainsi que le secrétaire du comité d'entreprise ou son représentant.

Sur proposition du président, le conseil d'administration désigne le secrétaire du conseil, qui a la responsabilité des comptes rendus et procès-verbaux des séances du conseil et des commissions permanentes ou temporaires.

Le conseil se réunit au moins six fois par an, compte non tenu d'éventuelles réunions extraordinaires pour le renouvellement du mandat du conseil ou du président.

2. LES COMMISSIONS DU CONSEIL

Deux commissions permanentes, composées à part égale d'administrateurs, sont chargées de préparer les travaux du conseil. La première examine plus particulièrement les dossiers relatifs au développement et à la modernisation technique et technologique, notamment le développement et la maintenance des réseaux, l'amélioration de la qualité de service, la recherche et les marchés. La seconde examine plus particulièrement les dossiers économiques et stratégiques, notamment les budgets d'exploitation et les programmes d'investissement, les comptes, les conventions ou contrats de desserte, ainsi que des questions sociales, notamment le plan de formation, la politique en matière d'habitat, le développement hors contrat RATP/STIF, les activités des filiales et le rapport d'activité et de développement durable. Elle assure le suivi du contrat RATP/STIF et du Plan d'entreprise.

Un comité d'audit, composé de six administrateurs (deux administrateurs élus du personnel, un administrateur membre du collège des personnalités, trois administrateurs représentant l'État), est chargé de donner un avis au conseil sur les comptes sociaux

et consolidés, sous l'aspect de la fiabilité des systèmes d'information qui concourent à leur établissement, la gestion financière, les principes de gestion et de présentation comptable, les comptes analytiques, les plans de développement des systèmes d'information comptable et de contrôle de gestion, le programme de l'audit interne et la qualité de ses méthodes, la politique de maîtrise des risques.

Indépendamment des décisions de gestion, qui font l'objet d'un vote du conseil, le président peut proposer au conseil des débats d'orientation dans les domaines où il est nécessaire de définir une politique pour l'entreprise à moyen et long termes.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le président désigne le représentant de la RATP aux assemblées générales et au conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle détient des participations et il en informe le conseil. Le conseil d'administration de la RATP entend au moins une fois par an un rapport sur chacune des sociétés dans laquelle elle détient une participation significative et il donne un avis sur le Plan à moyen terme de la filiale RATP Développement.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce rapport relatif aux activités de la RATP au cours de l'année écoulée doit être approuvé par le conseil d'administration.

Annexe 2. Principaux dossiers examinés par le conseil d'administration en 2008

I. DÉBATS ET ENJEUX

- Point d'avancement sur les 17 engagements du président pris dans le cadre de ses orientations.
- Projet *Métrophérique*.
- Information sur la désaturation de la ligne 13.
- Investissements destinés à la ligne A du RER.
- Bilan de la politique des achats.
- Bilan d'étape sur les marchés de propreté.

II. DOSSIERS ÉCONOMIQUES ET STRATÉGIQUES

Dossiers économiques, sociaux et financiers

- Contrat RATP-STIF 2008-2011.
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2007 du groupe RATP.
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2008 du groupe RATP.

- Budget d'exploitation de l'exercice 2009.
- Programme d'investissements pour l'exercice 2009 – Autorisation d'emprunts.
- Plan de formation 2008.
- Rapport de gestion du groupe RATP au 31 décembre 2007.
- Rapport de gestion du groupe RATP au 30 juin 2008.
- Compte-rendu du suivi du contrat avec le STIF et du plan d'entreprise.
- Projet de rapport d'activité et de développement durable 2007.
- Politique sociale en faveur de l'habitat pour 2009.

Dossiers de développement

- Plan à moyen terme (PMT) 2009-2013 de RATP Développement.
- Information sur les perspectives 2008 des filiales.
- Appel d'offres pour l'exploitation du métro de Stockholm.
- Garanties apportées par la RATP dans le cadre du contrat de conception, construction, exploitation et maintenance d'un système de transport public sur rail à Trinidad et Tobago.
- Contre-garantie apportée par la RATP à la garantie délivrée par RATP Développement dans le cadre de l'appel d'offres RE 9 (Allemagne).

III. CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION ET AUTRES OPÉRATIONS

Avant-projets

- Avant-projet
Tramway Saint-Denis–Épinay–Villetaneuse
- Avant-projet modificatif
Ligne de tramway Villejuif–Athis-Mons
- Avant-projet complémentaire
Ligne de tramway T2 – Prolongement d'Issy–Val-de-Seine à Porte de Versailles
Station supplémentaire

IV. MARCHÉS IMPORTANTS

- Optimisation des stratégies Média préalablement définies, construction des plans Média et achat des espaces publicitaires proprement dits, pour le compte de la RATP.
- Fourniture de cartes billettiques sans contact et prestations particulières de prépersonnalisation et de personnalisation.
- Fournitures de prestations de nettoyage et charge en carburant des autobus et nettoyage des locaux des centres bus de la RATP.
- Surveillance des centres bus et leurs ateliers, des établissements du métro et leurs ateliers.
- Maintenance des installations de génie climatique.
- Étude, fourniture, installation et maintenance d'équipements de ventilation et de désenfumage tunnel.
- Centrale d'achat de fournitures à récurrence et quantité faibles, notamment fournitures industrielles et de services généraux, de catégorie C non couvertes par des marchés RATP existants.
- Fourniture d'articles de bureau et de consommables informatiques.
- Fournitures industrielles diverses (non électriques).
- Étude, prototype et fabrication de postes embarqués Tetra pour les bus, tramways, métro et RER.

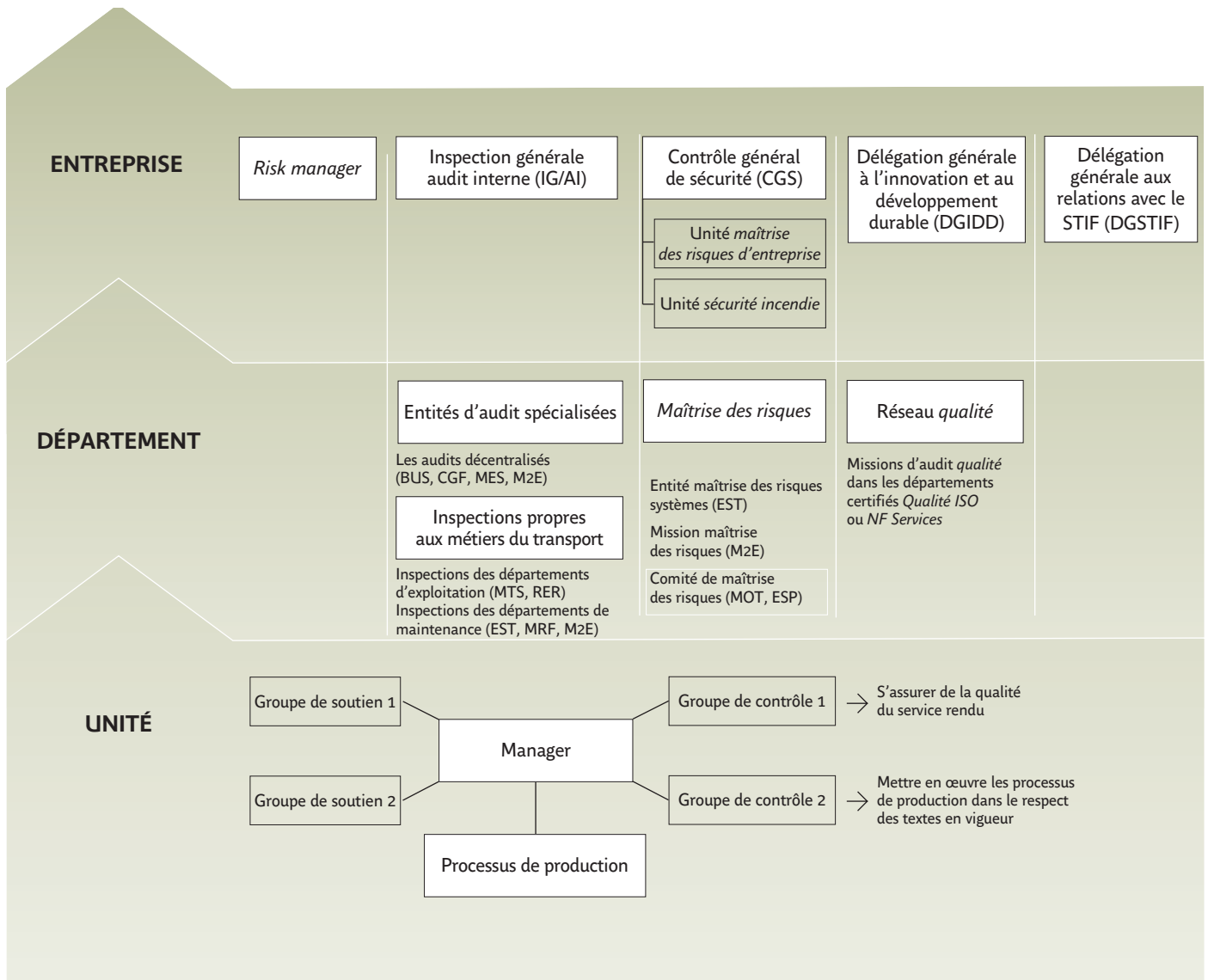
Annexe 3. Activité relevant du conseil année 2008

SÉANCES	NOMBRE	ACTIVITÉS	NOMBRE
Conseil d'administration	7	Délibérations	54
– 8 février			
– 28 mars			
– 30 mai			
– 27 juin			
– 26 septembre			
– 31 octobre			
– 28 novembre			
Commission du développement et de la modernisation technique et technologique	6	dont : – Marchés > 16 M€ – Avant-projet – Avant-projet modificatif – Avant-projet complémentaire	10 1 1 1
Commission économique et stratégique	8	Débats	7
Comité d'audit	4		
Commission temporaire	1		
TOTAL DES SÉANCES	26		

Annexe 4. Fonctions transversales rattachées à la présidence et concourant à la maîtrise de l'activité

Fonctions	Attributions	Périmètre d'intervention
Inspection générale/audit interne (IG/AI)	<ul style="list-style-type: none"> • Étude ou enquête d'inspection générale sur : <ul style="list-style-type: none"> – la mise en œuvre des stratégies et des politiques d'entreprise ; – l'éclairage des choix en amont des décisions ; – des sujets sensibles et la protection des intérêts économiques. • Réalisation d'audits de régularité, d'efficacité, de management, de performance. 	<ul style="list-style-type: none"> – L'IG/AI réalise des missions dans tous les domaines (administratif, technique, financier) et sur l'ensemble des systèmes du groupe RATP, qu'ils soient opératoires, informationnels ou de pilotage. – Les missions comprennent des audits d'unité, des audits de politique et de processus, des audits de projet, des audits de filiale et des audits de suivi.
Contrôle général de sécurité (CGS)	<p>L'unité <i>sécurité incendie</i> intervient sur tous les aspects relatifs à la sécurité incendie et à l'évacuation avec pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – améliorer de manière continue le niveau de sécurité de l'entreprise ; – coordonner les actions des services de secours et d'incendie avec celles de l'entreprise ; – contrôler les établissements en exploitation et les projets de construction ; – former le personnel à la sécurité incendie ; – exercer un contrôle réglementaire sur le respect des dispositions et procédures relatives aux gares, stations et bâtiments, via l'Inspection générale à la sécurité incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> – L'unité <i>sécurité incendie</i> intervient transversalement dans tous les départements de l'entreprise par le biais de la Commission technique de sécurité incendie (CTSI) et de son réseau de référents. – Cette unité organise par ailleurs des essais de feu-fumées et réalise la mesure et l'analyse du comportement aérodynamique des espaces souterrains pour leur mise en sécurité et ce, en vue d'établir et de mettre à jour les guides opérateurs de désenfumage « tunnels et stations ». – Elle est dotée d'une Inspection générale de sécurité incendie qui couvre tous les établissements recevant du public (gares et stations) des réseaux de transports guidés.
	<p>L'unité <i>maîtrise des risques d'entreprise</i> est chargée :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'améliorer le niveau de maîtrise des risques de l'entreprise, en apportant ses conseils sur tous les aspects relatifs aux risques ; – d'effectuer des enquêtes, des audits et des expertises ; – de prendre en charge le pilotage de la sécurité des systèmes d'information de l'entreprise en liaison avec tous les départements. 	<p>Cette unité intervient dans les deux domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la sécurité des systèmes d'information ; – l'audit de maîtrise des risques système.
Délégation générale à l'innovation et au développement durable (DGIDD)	<p>Cette structure est chargée de proposer et de faire valider les projets transversaux dans ces deux domaines, puis de contribuer à leur mise en œuvre, grâce notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la promotion de la qualité et du développement durable dans l'entreprise ; – la réalisation ou l'organisation d'audits qualité ; – l'assistance méthodologique et technique ; – l'accompagnement des démarches des départements ou des unités. 	<p>La DGIDD intervient principalement auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de la direction générale et des départements, pour proposer les orientations des politiques de ces domaines et garantir que les démarches qui en résultent s'intègrent dans la stratégie de l'entreprise ; – de trois réseaux transversaux (qualité, environnement et Erable), pour susciter des initiatives sur le terrain, fournir une assistance méthodologique aux différentes unités dans leurs démarches et favoriser des échanges de bonnes pratiques.
Délégation générale aux relations avec le STIF (DGS)	<p>La DGS est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – négocier et gérer le contrat de l'entreprise avec l'autorité organisatrice ; – assurer la coordination et la transversalité en interne et les relations institutionnelles avec le STIF. 	<p>La DGS fonctionne de manière transversale avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les directeurs de département, les délégués généraux et les contrôleurs de gestion ; – les réseaux d'exploitation et les départements fonctionnels (communication, finances, commercial, qualité). <p>La revue de contrat, trimestrielle, est présidée par le président-directeur général.</p>
Management des risques	<p>Le manager des risques est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – assurer une approche et une gestion globale des risques, en termes de détection, évaluation, contrôle et suivi des risques ; – diffuser la « culture risque » en vue d'obtenir à tous les niveaux de l'entreprise une implication des hommes dans le management et la maîtrise des risques ; – établir une cartographie des risques qui devienne un outil de décision et de sensibilisation ; – maintenir un état permanent de vigilance et de veille, en particulier sur les risques et les opportunités impliquant l'environnement spécifique de l'entreprise. 	<p>Le rôle du manager des risques s'exerce à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la mise en œuvre, l'organisation et le pilotage d'un dispositif global de management des risques du Groupe ; – la mise en place d'une revue annuelle des risques ; – la diffusion et l'animation transversale du management des risques dans l'entreprise, en liaison avec les départements.

Annexe 5. Organisation de la maîtrise des activités



Annexe 6. La gestion décentralisée des risques opérationnels

Domaine d'activités (Département)	Structures métiers et missions	Risques	Actions majeures en 2008
Méto transport et services (MTS)	L' <i>inspection du transport</i> exerce un contrôle a posteriori dans le domaine ferroviaire, y compris la réglementation, via : – des inspections cycliques portant sur des unités opérationnelles ; – des audits de suivi des plans d'actions élaborés par ces unités ; – des inspections particulières sur un thème donné.	Incidents ferroviaires	– Audit de trois unités opérationnelles. – Audit de suivi de trois unités opérationnelles. – Inspections techniques : réglementation (ferroviaire et sécurité incendie), conducteurs à risque, trains graisseurs de voie. – Inspection particulière : gardiennage.
Méto espaces et services (MES)	Dans le cadre de son rôle de contrôle a posteriori, la <i>mission audit stations</i> effectue des audits transversaux ou propres à une ou plusieurs lignes.	Dysfonctionnement des équipements en station	– Audits : conformité des registres de sécurité ; utilisation des agents de maîtrise ; sous-caisses. – Audits de suivi : vérifications et essais des équipements en station ; frais de restauration.
		Détérioration du service rendu aux voyageurs	– Étude interdépartementale sur le refus des titres de transport aux appareils de contrôle.
Transport routier (BUS)	La <i>mission audit interne</i> effectue des enquêtes dans tous les domaines de l'activité du département et assure le suivi des décisions prises après chaque audit.	Accidents de circulation	– Enquête sur les référentiels de régulation – Audit sur la mesure de la production kilométrique. – Suivi d'un audit mené en 2007 sur les procédures en cas d'accidents de circulation d'autobus générant des dommages corporels.
		Détérioration du service rendu aux voyageurs	
Équipements des systèmes de transport (EST)	Dans le cadre de ses missions d'audit et d'inspection, le <i>contrôle technique et administratif</i> contribue à la qualité du service, vérifie l'application des politiques et du respect des référentiels, développe la maîtrise des risques et assure la fonction de support du département.	Sécurité ferroviaire	– Inspection commune EST/M2E sur la maintenance des postes d'électricité force du RER – Audits de maîtrise des risques systèmes – Audits des systèmes d'information liés des installations stratégiques (postes de commande centralisés)
		Dysfonctionnements des systèmes d'information liés au transport	
Maintenance des équipements et systèmes des espaces (M2E)	La <i>mission d'audit interne</i> réalise : – des inspections en centres afin de vérifier la connaissance et la mise en œuvre effective des référentiels pour l'ensemble des équipements ; – des inspections sur équipement pour vérifier l'état des installations et leur maintenance ; – des inspections de maintenance pour s'assurer du respect des normes sécuritaires ; – des inspections de suivi pour s'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité des plans d'actions.	Dysfonctionnement des équipements (prévention des risques professionnels)	– Audit relatif à la mise en pratique des procédures sécuritaires dans les unités opérationnelles.
		Non respect des normes de sécurité	– Audit relatif aux connaissances nécessaires à l'exercice de leur emploi par les opérateurs (circulation des trains, travaux sur les plateformes de voie).
Maintenance du matériel roulant ferroviaire (MRF)	La <i>mission inspection</i> assure le suivi quotidien des incidents, la conduite d'enquêtes et d'inspections et le suivi des plans d'actions.	Dysfonctionnements imputables au matériel roulant ferroviaire (méto, RER et tramway)	– Inspections dans les centres de dépannage des trains. – Inspections dans les ateliers de maintenance des trains : maintenance préventive des matériels roulants (portes, freinage, roues) ; inspection et vérification d'équipements.
Maintenance du matériel roulant bus (MRB)	La <i>mission inspection</i> analyse systématiquement les incidents d'exploitation liés au matériel roulant, assure le suivi et l'analyse des indicateurs du département, contrôle la mise en œuvre des plans d'actions suite aux audits et aux retours d'expérience.	Dysfonctionnements imputables au matériel roulant bus sur l'ensemble du réseau	– Audits des process maintenance en centre bus. – Audits produits autobus et roues (tous centres bus).

Annexe 7. Le système comptable de la RATP

1. LA PRODUCTION DES ÉTATS COMPTABLES ET FINANCIERS

Le groupe RATP produit annuellement des comptes sociaux et des comptes consolidés certifiés. Il publie également des comptes sociaux et consolidés semestriels attestés.

La RATP produit par ailleurs des notices d'emprunt. Celles-ci sont visées par les commissaires aux comptes et par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Dans son ensemble, la production comptable de la RATP-EPIC couvre les besoins de la gestion budgétaire et économique des unités et des départements.

2. LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE POUR LA PRODUCTION DES COMPTES SOCIAUX

2.1. Un corps de doctrines et des structures

La RATP applique un principe de séparation des fonctions entre les comptables (agents appartenant en général au département contrôle de gestion et finances), les trésoriers et les services qui ordonnent les dépenses.

Les comptables disposent pour exercer leur activité d'un ensemble de textes à caractère réglementaire, organisationnel et comptable, rédigés et mis à jour dans le système documentaire qualité de l'unité *comptabilité d'entreprise* du département *contrôle de gestion et finances*.

La comptabilité de la RATP est organisée de manière à effectuer des contrôles tout au long du processus de production des comptes.

2.2. Des contrôles « au fil de l'eau »

- Les unités et groupes de soutien des départements participent au fonctionnement de la comptabilité en ordonnant les dépenses et recettes de l'entreprise et en définissant, dans le cadre de règles communes, le plan de leurs comptes analytiques. Cette participation peut prendre la forme d'un accès aux systèmes d'information comptable pour y enregistrer des données (notamment des charges externes).
- Les bureaux comptables de proximité de l'unité *comptabilité d'entreprise* ont pour mission de contrôler les imputations comptables saisies dans le système de gestion par les unités. Ils effectuent les éventuels redressements et comptabilisent les différentes opérations qui ne sont pas déléguées aux unités.
- Toutes les informations aboutissent au niveau des services centraux afin de permettre l'élaboration des documents de synthèse et d'assurer un certain nombre de tâches non décentralisées : tenue des comptabilités fournisseurs et clients, centralisation des recettes, élaboration des déclarations fiscales et sociales, contrôle de la qualité comptable, production des états financiers (bilan, compte de résultat, annexe...).

2.3. Une logique d'arrêté mensuel

Tous les mois, il est procédé à un arrêté partiel des comptes à l'occasion duquel les bureaux comptables s'assurent de la cohérence des variations des charges et des produits et procèdent à des écritures d'inventaires. Un bureau comptable central a pour rôle d'analyser transversalement les résultats.

2.4. Des opérations de révision comptable, de contractualisation et de justification des comptes de bilan

- Révision des sous-comptes bancaires décentralisés : ils sont gérés par les unités de l'entreprise et font l'objet d'au moins une révision comptable chaque année pour vérifier le bon respect des procédures comptables et administratives qui les régissent.
- Délégations comptables : certains secteurs de l'entreprise disposent de délégations comptables (possibilité de générer des écritures comptables dans les systèmes sans intervention des comptables de l'unité *comptabilité d'entreprise*). Une démarche de contractualisation de ces délégations (périmètre, responsabilités, modalités de révision, ...) est en cours.
- Justification des comptes de bilan : les comptes de bilan sont placés sous la responsabilité d'un ou plusieurs bureaux de l'unité et font l'objet de procédures d'analyse et de justification selon une fréquence au moins semestrielle.

3. LA PRODUCTION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE RATP

Les comptes consolidés font l'objet d'un arrêté semestriel selon un planning établi à chaque clôture par la direction financière.

La consolidation des comptes est réalisée à l'aide d'un logiciel de consolidation qui constitue un outil structurant mettant en œuvre des principes et règles comptables régulièrement maintenus à jour. La plupart des liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales. Une grande partie des contrôles est réalisée à travers le système de consolidation dans lequel ont été paramétrés de nombreux points de vérification, dont certains sont bloquants.

La production des états financiers consolidés est assurée par un secteur de l'unité *comptabilité d'entreprise* pour l'ensemble du périmètre du Groupe. Ce secteur s'assure de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Ce secteur est en charge de comptabiliser tous les impacts des normes IFRS pour la plupart des filiales et les retraitements de consolidation (homogénéisation des comptes, éliminations des titres et des flux intragroupe). Les contrôles de variation des capitaux propres sont effectués par filiale. Des inventaires de comptes sont ensuite réalisés pour s'assurer de l'exactitude des comptes.

Les données issues de la consolidation comptable sont les mêmes données qui servent aux analystes de l'unité *filiales, montages financiers, fiscalité* du département *contrôle de gestion et finances*. De ce fait, pendant la période d'arrêté des comptes, les données des filiales font l'objet d'une analyse simultanée et sont rapprochées des données des mois précédents et des données budgétaires.

Rapport des commissaires aux comptes

sur le rapport du président du conseil d'administration de la RATP relatif aux procédures de contrôle interne mises en place au sein de l'établissement

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la RATP, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre conseil d'administration relatif aux procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le président rend compte, dans son rapport, des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la RATP.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité des autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président,

concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de l'EPIC RATP relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Philippe Arnaud

PricewaterhouseCoopers Audit

Paul Onillon

Comptes consolidés

Rapport des commissaires aux comptes page **24 /**

Compte de résultat au 31 décembre 2008 page **25 /**

Bilan consolidé au 31 décembre 2008 pages **26-27 /**

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2008 page **28 /**

Annexes aux comptes consolidés du Groupe page **29 /**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la RATP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisions pour avantages au personnel

La note 25 de l'annexe détaille les provisions pour avantages au personnel comptabilisées au bilan ainsi que la méthode d'évaluation desdites provisions.

S'agissant des avantages au personnel, nous avons examiné leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous avons revu les hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués permettant de valider le montant des provisions inscrites au passif du bilan à l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Immobilisations corporelles

La note 3.5 explique le traitement comptable des immobilisations corporelles qui sont détenues en propre ou remises en jouissance par l'État ou le STIF. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la RATP, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations corporelles et nous nous sommes assurés que la note 3.5 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Philippe Arnaud

PricewaterhouseCoopers Audit

Paul Onillon

Compte de résultat consolidé

Au 31 décembre 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	Note 5	4 317 215	4 104 588
Autres produits des activités ordinaires		72 366	45 740
Produits des activités ordinaires		4 389 581	4 150 328
Achats consommés		-237 775	-198 207
Autres achats et charges externes		-619 894	-575 232
Impôts, taxes et versements assimilés		-225 329	-216 360
Charges de personnel	Note 7	-2 371 572	-2 269 458
Dotations aux amortissements		-513 900	-509 754
Dotations et reprises aux provisions		-47 159	-24 160
Autres produits et charges d'exploitation	Note 8	-24 032	-47 534
Résultat opérationnel courant		349 920	309 623
Autres produits et charges opérationnels	Note 9	3 017	-3 012
Résultat opérationnel		352 937	306 611
Produits financiers	Note 10	220 796	110 467
Charges financières	Note 10	-427 222	-302 578
Résultat avant impôts		146 511	114 500
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 16	2 444	5 671
Impôts sur le résultat	Note 11	-5 927	-6 092
Résultat net de l'ensemble consolidé		143 028	114 079
dont résultat net – part du groupe		141 347	112 143
dont résultat net – part des minoritaires		1 681	1 936

(1) Pour une meilleure comparabilité et suite à la mise en œuvre d'un nouveau contrat signé avec le STIF en 2008, la contribution forfaitaire reçue en 2007 a été intégrée au chiffre d'affaires du 31 décembre 2007 (cf. § Événements significatifs de la période).

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
ACTIF			
Goodwill	Note 12	50 978	45 739
Immobilisations incorporelles	Note 13	241 713	201 345
Immobilisations corporelles	Note 14	7 444 456	7 180 692
Immeubles de placement		267	799
Participations dans les entreprises associées	Note 16	144 287	155 299
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 18	13 402	5 443
Instruments financiers dérivés	Note 30	62 144	11 436
Autres actifs financiers	Note 19	84 599	86 016
Impôts différés actifs	Note 11	3 009	2 348
ACTIF NON COURANT		8 044 855	7 689 117
Stocks et en-cours	Note 20	145 397	132 255
Clients et autres débiteurs	Note 21	530 037	531 749
Créances d'impôt sur le résultat		759	515
Instruments financiers dérivés	Note 30	10 015	8 380
Autres actifs financiers courants	Note 19	8 309	8 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 22	294 451	381 552
ACTIF COURANT		988 968	1 063 178
TOTAL DE L'ACTIF		9 033 825	8 752 295

<i>(en milliers d'euros)</i>			
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
Dotation en capital		283 367	283 367
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition		250 701	250 701
Réserves	Note 23	1 396 476	1 368 155
Résultat de l'exercice		141 347	112 143
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	Note 24	2 071 891	2 014 366
Intérêts minoritaires		16 979	15 503
CAPITAUX PROPRES		2 088 870	2 029 869
Provisions pour avantages aux salariés	Note 25	495 387	486 345
Autres provisions	Note 26	134 393	101 787
Dettes financières	Note 27	3 852 250	3 316 820
Instruments financiers dérivés	Note 30	35 894	27 462
Impôts différés passif	Note 11	7 067	6 748
Autres créditeurs		71 209	89 938
PASSIF NON COURANT		4 596 200	4 029 100
Autres provisions	Note 26	72 004	55 869
Dettes financières – courant	Note 27	1 115 349	1 448 994
Instruments financiers dérivés	Note 30	15 448	11 532
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 28	1 144 730	1 175 133
Dettes d'impôt sur le résultat		1 224	1 798
PASSIF COURANT		2 348 755	2 693 326
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		9 033 825	8 752 295

Tableau de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
RÉSULTAT NET TOTAL CONSOLIDÉ	143 028	114 079
Élimination du résultat des mises en équivalence	-2 444	-5 672
Élimination des amortissements et provisions	560 684	525 419
Élimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)	-82 641	16 936
Élimination des résultats de cession et de dilution	-2 283	5 807
Élimination des produits de dividendes	-78	-367
Élimination impact actualisation	79 321	-23 233
CAF après coût de l'endettement financier net et impôts	695 587	632 969
Élimination de la charge (produit) d'impôt	5 928	6 097
Incidence de la variation du BFR	-117 619	56 895
Impôts payés	-7 117	-6 096
Flux de trésorerie lié à l'activité	576 780	689 865
Incidence des variations de périmètre	409	-38 396
Acquisition d'immobilisations	-1 028 690	-843 836
Augmentation de capital des entités associées		-62 733
Variation du BFR sur investissements	73 986	-5 432
Subventions d'investissement reçues	196 732	167 880
Subventions d'investissement à recevoir	-19 063	-2 794
Cession d'immobilisations	2 086	4 940
Cession d'actifs financiers	-	150
Dividendes reçus	9	3 607
Autres flux liés aux opérations d'investissement	640	2 105
Flux de trésorerie lié aux investissements	- 773 891	- 774 509
Augmentation de capital	-	-
Émission d'emprunts	936 651	355 119
Émission billets de trésorerie	329 936	400 318
Remboursement d'emprunts	- 814 079	-211 358
Remboursement de billets de trésorerie	- 400 318	-419 060
Variation des intérêts courus non échus	12 782	834
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	3 902	-
Dividendes payés aux minoritaires	-1 269	-709
Autres flux liés aux opérations de financement	200	403
Flux de trésorerie lié au financement	67 805	125 547
Incidence de la variation des taux de change	115	-98
Incidence des changements de principes comptables	-41	
Variation de la trésorerie	- 129 233	40 805
Trésorerie d'ouverture	334 799	293 994
Trésorerie de clôture	205 566	334 799
Variation de la trésorerie	- 129 233	- 40 805

État des charges et produits comptabilisés

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net de la période	143 028	114 079
Reconnaissance des gains et pertes actuariels en capitaux propres	-24 068	35 149
Gains et pertes avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	-53 533	25 434
Écarts de conversion	-5 117	-1 752
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DIRECTEMENT ENREGISTRÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES	- 82 719	58 831
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE	58 628	170 912
dont		
Part du Groupe	141 347	112 143
Part des minoritaires	1 681	1 936

NOTES ANNEXES

Le groupe RATP est un acteur majeur du transport public urbain et périurbain en France, et en particulier en Île-de-France.

La société mère, la Régie autonome des transports parisiens (RATP), est immatriculée au RCS de Paris. Son siège social est situé au 54, quai de la Rapée, 75012 Paris.

La RATP est un EPIC, doté d'une personnalité juridique à laquelle la loi confère le statut de personne de droit public ayant pour but la gestion d'une activité de service public de transport en Île-de-France. La RATP est désignée par l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France, le syndicat des transports en Île-de-France (STIF), pour assurer la gestion du métro et d'autres transports urbains de Paris et de sa proche banlieue : autobus, tramway et une partie des lignes A et B du RER.

Dans le cadre du décret de 1949 et de l'ordonnance de 1959, et comme pour les autres transporteurs de la région parisienne, la RATP bénéficie de droits d'exploitation perpétuels sur les lignes qui lui ont été confiées.

Dans le cadre de la loi n° 2000-1208 relative à la Solidarité et au renouvellement urbain, la RATP est autorisée à intervenir, par le biais de filiales, dans la conception et l'exploitation de réseaux de transports publics sur tout le territoire national et à l'étranger.

La RATP est détenue par l'État, et les comptes consolidés du Groupe sont intégrés dans les comptes combinés de l'État actionnaire.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 13 mars 2009.

1. ÉVÉNEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS SURVENUS EN 2008

Le règlement européen sur l'Obligation de service public

Un règlement européen relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route a été adopté le 23 octobre 2007 et entrera en vigueur le 3 décembre 2009 avec une période transitoire. Son objet consiste à définir comment les autorités compétentes peuvent intervenir dans le domaine

des transports publics en précisant les conditions à respecter pour, d'une part, confier le service à une entreprise et, d'autre part, octroyer des compensations en contrepartie des coûts supportés.

Ce règlement prévoit notamment des durées limitées pour les contrats de service public qui ne dépassent pas dix ans pour les services d'autobus et quinze ans pour les services ferroviaires (durées augmentées de 50 % en cas d'investissements significatifs de l'opérateur).

Toutefois, il prévoit également des dispositions spécifiques pour la durée des contrats conclus avant la date d'entrée en vigueur. Compte tenu du contexte spécifique de la réglementation des transports en Île-de-France, un texte devrait intervenir pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Signature du nouveau contrat STIF

La RATP et le STIF ont signé le 21 février 2008 un nouveau contrat qui définit, pour la période 2008-2011, les conditions de réalisation par la RATP du service public de transport collectif de voyageurs en Île-de-France dont elle est chargée. Il s'agit du troisième contrat depuis la mise en place de la contractualisation en 2000 dans les relations entre le STIF et la RATP.

Ce contrat a modifié les modalités de financement de la RATP.

Le mécanisme de rémunération comprend désormais :

- une individualisation des versements du STIF par nature de charges, selon qu'elles intéressent l'exploitation et les obligations de service public correspondantes, d'une part, les charges liées aux investissements et à l'infrastructure, d'autre part ;
- une séparation de ce qui relève de la couverture de charges par rapport à ce qui constitue un mécanisme d'intéressement.

Ce mécanisme d'intéressement avec partage des risques et des gains entre la RATP et le STIF est fondé sur les recettes directes réalisées par comparaison avec l'objectif fixé contractuellement et aux modalités de bonus/malus dépendant des résultats atteints en matière de qualité de service.

Nouvelles émissions obligataires

La RATP a émis l'équivalent de 870 M€ sur l'année 2008, soit :

- 550 M€ en mai (échéance 2018) avec un taux coupon de 4,5 % ;
- 200 MCHF en juillet (échéance 2016) avec un taux coupon de 3,375 % ;
- 150 MCHF en octobre (échéance 2017) avec un taux coupon de 3,25 % ;
- 100 M€ en novembre (abondement de la souche 2018 : taux 4,5 %).

Contrat de leasehold

En 2008, trois contrats de leasehold ont été débouclés par anticipation. Cette opération a généré un produit de 1,2 M€ correspondant à la net present value restant à étaler sur ces contrats.

Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2004 à 2006 est actuellement en cours. La RATP-EPIC a constaté dans ses comptes 2008 une provision estimée à partir des demandes formulées par l'administration fiscale à ce jour.

2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

2.1 Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe RATP, arrêtés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptés par l'Union européenne.

Ce référentiel est disponible dans http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

2.2 Présentation des normes

2.2.1 Normes/amendements et interprétations entrés en vigueur en 2008 mais qui ne s'appliquent pas au groupe RATP

- Amendement IAS 39/IFRS 7 – Reclassement d'actifs financiers – Possibilité de reclasser certains actifs financiers d'une catégorie à une autre sous certaines conditions restrictives.

Les interprétations suivantes, publiées par l'IASB et d'application obligatoire dans les comptes 2008, n'ont toutefois pas été adoptées par l'Europe au 31 décembre 2008 ou ont été adoptées avec une application au 1^{er} janvier 2009. En conséquence, leur application est différée, générant un décalage temporaire avec les normes telles que publiées par l'IASB :

- IFRIC 11, amendement IFRS 2, Actions propres et transactions intragroupe, conditions d'acquisition des droits. Ce texte a été adopté par l'Union européenne avec une application différée au 1^{er} janvier 2009 ;
- IFRIC 12, Concession de services (effective à compter du 1^{er} janvier 2008). Ce texte précise la mise en œuvre du modèle de l'actif financier et du modèle de l'actif incorporel pour le traitement comptable des contrats de concessions de services. Ce texte n'a pas encore été adopté par la Commission européenne ;
- IFRIC 14, IAS 19, Limite des avantages économiques liés au surfinancement d'un régime, obligations de financement minimum et leur interaction. Ce texte a été adopté par l'Union européenne avec une application différée au 1^{er} janvier 2009.

2.2.2 Normes/amendements et interprétations non encore en vigueur et non appliqués par anticipation par la RATP

- IAS 23 révisée, Coût d'emprunt (effective à compter du 1^{er} janvier 2009). Cette nouvelle norme supprime une option et oblige les entreprises à comptabiliser à l'actif le coût des emprunts directement attribuable à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié ;
- IFRS 8, Secteurs opérationnels (effective à compter du 1^{er} janvier 2009), selon laquelle l'information sectorielle doit être alignée

sur les données utilisées par la direction (notamment le reporting interne). Cette norme peut impacter la structure de l'information sectorielle.

- améliorations des IFRS (regroupements d'amendements aux IFRS publiés par l'IASB le 22 mai 2008) ;
- IAS 27 révisée, États financiers consolidés et individuels (effective pour les variations de pourcentages d'intérêts postérieurs au 1^{er} janvier 2010). Cette norme n'a pas encore été approuvée par la Commission européenne (attendue pour le 2^e trimestre 2009). L'application étant prospective, il n'y aura pas d'impact attendu sur les comptes consolidés publiés d'ici là ;
- IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises (effective pour les prises de contrôle intervenant à compter du 1^{er} janvier 2010). Cette norme apporte des précisions et des modifications quant au traitement comptable des prises de contrôle de filiales, préconisant comme seule méthode possible l'approche de l'entité économique, une des deux méthodes possibles selon IFRS 3 actuelle. Elle n'a pas encore été approuvée par la Commission européenne (attendue pour le 2^e trimestre 2009). L'application étant prospective, il n'y a pas d'impact attendu sur les comptes consolidés publiés d'ici là ;
- IAS 1 révisée, Présentation des états financiers (effective à compter du 1^{er} janvier 2009). Cette révision a pour objectif d'améliorer l'analyse et la comparabilité de l'information donnée dans les états financiers. La phase A prévoit, notamment, la création d'un nouvel état financier (état du résultat global) qui remplace le compte de résultat actuel et qui regroupe tous les produits et charges, qu'ils soient comptabilisés ou non en résultat. Cet état peut toutefois, au choix de l'entreprise, être présenté (i) soit de manière globale sous la forme d'un état unique, (ii) soit sous forme de deux états différents : compte de résultat et état du résultat global. Le tableau de variation des capitaux propres ne regroupe plus que les variations liées aux transactions avec les actionnaires.

L'impact de ces normes est en cours de chiffrage.

2.2.3 Normes/amendements et interprétations qui ne s'appliquent pas à la RATP

- amendement à IFRS 1 et IAS 27, Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- amendement à IFRS 2, Conditions d'acquisition des droits et annulations, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- IFRIC 13, Programmes de fidélisation des clients, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008. Cette interprétation préconise d'affecter une partie de la vente initiale aux avantages accordés aux clients, et non de constater la totalité en ventes avec une provision relative à ces avantages ;
- IFRIC 15, Accord pour la construction d'un bien immobilier, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette interprétation clarifie quelle norme (IAS 11 ou IAS 18) doit être appliquée à des contrats spécifiques. Cette interprétation n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne (attendue au 2^e trimestre 2009) ;
- IFRIC 16, Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, effective à compter de l'exercice 2009. Cette interprétation précise, notamment, que la couverture d'un investissement net relative aux écarts de change dans la monnaie fonctionnelle (non dans la monnaie de présentation), ainsi que les instruments de couverture, peuvent être détenus dans n'importe quelle entité d'un groupe. Cette interprétation n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne (attendue au 2^e trimestre 2009).

2.3 Estimations et jugements

Pour établir les comptes du Groupe, la direction doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2008 pourraient être sensiblement modifiées.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment :

- la dépréciation des actifs, essentiellement les immobilisations corporelles (cf. note 3.5), les stocks (cf. note 3.11) et les goodwill (cf. note 3.3);
- les provisions pour risques, principalement la provision pour démantèlement (cf. note 26), et les éléments relatifs aux avantages du personnel (cf. note 25);
- l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers ;
- l'évaluation des risques de contrepartie des dépôts dans le cadre des contrats de leasehold (cf. note 15) ;
- la reconnaissance des impôts différés actifs (cf. note 11).

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

Les états financiers consolidés ont été élaborés en respectant les principes de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices. Ils ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

3. PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Consolidation

3.1.1 Détermination du périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de la RATP ainsi que ceux de ses filiales, coentreprises et entreprises associées. Cet ensemble forme le Groupe.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger leurs politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ce contrôle est présumé dans les cas où le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les sociétés sous contrôle conjoint entre le Groupe et les autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle mais exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ; celle-ci est présumée lorsque le Groupe détient une participation entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les comptes des sociétés intégrées et mises en équivalence sont retraités pour les mettre en conformité aux principes comptables du Groupe.

Cas particulier de la SA HLM Logis Transports

L'appréciation du contrôle sur les SA HLM apparaît très complexe en raison du caractère atypique de ces sociétés et des contraintes très strictes imposées par la réglementation HLM. De ce fait, la détermination du contrôle doit faire l'objet d'une analyse plus pragmatique que théorique et tenir compte des spécificités de fonctionnement de ces sociétés.

Ainsi, malgré une participation à hauteur de 88 % de la RATP dans la SA HLM Logis Transports a été exclue du périmètre de consolidation pour les raisons suivantes :

- la réglementation HLM impose des contraintes financières (restriction du bénéfice distribuable, restriction des droits au boni de liquidation...) qui limitent le pouvoir de diriger la politique financière d'une telle filiale et d'en recueillir des avantages économiques ;
- la dette des sociétés HLM est, dans sa quasi-totalité, garantie, opération par opération, par les collectivités publiques concernées. Par conséquent, la RATP ne porte pas les risques de remboursement des emprunts de Logis Transports ;
- la RATP exerce une influence sur certains aspects de gestion de Logis Transports sans que cette influence ne puisse être qualifiée de contrôle. En particulier, l'attribution des logements aux agents RATP fait l'objet d'un examen en commission d'attribution au même titre et selon les mêmes modalités que pour les candidats externes.

Au final, il ressort que Logis Transports constitue une entité qui ne répond pas aux critères de consolidation tels que définis par la norme IAS 27. Les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition et classés en actifs financiers disponibles à la vente.

Les principaux éléments financiers de la SA HLM Logis Transports sont présentés dans la note 18.

3.1.2 Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est composé de la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus à la date de l'acquisition, auxquels s'ajoutent les frais directement attribuables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels enregistrés constitue le goodwill (cf. note 12). À l'inverse, si la juste valeur de la quote-part des actifs et passifs acquis dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. Le montant de leur quote-part dans le résultat net consolidé est présenté séparément dans le compte de résultat.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, y compris les profits, pertes et dividendes, est éliminé en consolidation.

3.2 Conversion

3.2.1 Monnaie de fonctionnement et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros qui est la monnaie de présentation du Groupe. Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »).

3.2.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales Systra, Transdev, M'Dina Bus, Bombela Operating Company dont les monnaies fonctionnelles sont différentes de celle de la maison mère, ont été convertis en euros selon la méthode suivante :

- les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date d'arrêté ;
- les comptes de produits et de charges sont convertis, par simplification, sur la base du taux moyen de la période.

Les différences de conversion sur le résultat et les capitaux propres sont portées directement en capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion » pour la part du Groupe et sous la rubrique « Intérêts minoritaires » pour la part des minoritaires. Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion comptabilisées en capitaux propres s'y rapportant sont reconnues en résultat, en profit ou perte de cession.

3.2.3 Conversion des opérations en devises

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction.

À chaque arrêté comptable :

- les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction ;
- les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les différences de change sont comptabilisées dans le résultat de la période ou comme une composante distincte des capitaux propres s'ils sont relatifs à des couvertures d'investissements nets ou de flux de trésorerie.

3.3 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprise et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle. Ils peuvent être corrigés rétrospectivement suite à des ajustements apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les douze mois qui suivent l'acquisition.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur coût diminué des pertes de valeur éventuelles. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

En cas de cession d'une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable du goodwill relatif à l'activité cédée.

3.4 Immobilisations incorporelles

3.4.1 Frais de recherche et de développement

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits sous conditions qu'ils puissent être évalués de manière fiable. Les coûts sont immobilisés à compter de la date à laquelle la direction a pris la décision d'investir s'il est démontré que le bien générera des avantages économiques futurs suffisants. Les procédures internes permettent de matérialiser la date de décision d'investir de la direction.

Les frais de développement sont amortis sur les durées d'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rattachent.

3.4.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur historique et sont systématiquement amorties sur leur durée d'utilité. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de trois à dix ans.

3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du Groupe sont composées de biens remis en jouissance par l'État et le STIF, de biens propres et de biens faisant l'objet de location-financement.

La répartition des actifs immobiliers est la suivante par propriétaire :

- l'État : il s'agit pour l'essentiel de lignes qui ont été incorporées au RER ;
- le STIF : concernant principalement les lignes de métro construites avant 1968 ; ainsi qu'un certain nombre d'immeubles afférents à l'activité de la RATP ;
- la RATP : pour les autres biens.

Régime de possession par la RATP des biens immobiliers remis en jouissance par l'État et le STIF

La loi du 21 mars 1948 qui a créé la RATP prévoit que les biens mobiliers et immobiliers concédés ou affermés par la Ville de Paris ou le département de la Seine à la Compagnie du chemin de fer métropolitain et à la Société des transports en commun de la région parisienne sont mis à la disposition de la RATP au moment de sa création (cf. note 3.15 : contre-valeur des immobilisations).

Le décret du 4 juin 1975 prévoit que les biens immobiliers affectés aux exploitations de la RATP comprennent, d'une part des biens qui appartiennent à l'État, constitués de voies ferrées d'intérêt général, nécessaires à l'exploitation du réseau régional, d'autre part des biens qui appartiennent au STIF (les lignes de métro construites avant 1968) et enfin des biens appartenant à la RATP acquis ou construits par elle-même pour son compte propre.

Les biens mis à la disposition par l'État français et le STIF, sans transfert de propriété, sont maintenus à l'actif du bilan de la RATP-EPIC aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du Groupe. La RATP n'en a pas, cependant la libre disposition. Ces biens appartiennent au domaine public des transports.

La RATP a l'obligation d'assurer l'entretien et le renouvellement du patrimoine qui a été mis à sa disposition.

La loi de décentralisation d'août 2004 n'a pas modifié les aspects relatifs à la répartition des actifs du propriétaire.

Le règlement européen du 23 octobre 2007 sur l'organisation des services publics impose une date de fin des droits d'exploitation sans qu'il soit possible à ce jour de connaître précisément ces dates (cf. note 1 Événements et faits significatifs). Cette existence de dates de fin à compter du 3 décembre 2009 devra être prise en compte pour l'établissement des comptes de la RATP EPIC/du groupe RATP.

En effet, les nouvelles dispositions contractuelles avec l'autorité compétente organisatrice des transports devront prévoir le sort des biens à l'issue du contrat, les modalités de financement au cours du contrat et, bien entendu, la durée du contrat. Sur ces bases, les conséquences en matière de modalités d'amortissement et de dépréciation des biens immobilisés devront être tirées et constatées dans les comptes. La RATP est en train d'analyser ces conséquences comptables et financières.

Les biens propres à la RATP

Les immobilisations corporelles acquises en pleine propriété figurent à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production ou à la juste valeur lors de l'entrée dans le périmètre.

Sur les lignes qu'elle exploite, la RATP, qu'elle soit propriétaire ou non, participe au financement des infrastructures, des équipements et du matériel roulant associés.

Conformément à la méthode de comptabilisation des actifs par composants, toutes les immobilisations ont été décomposées afin d'appliquer des durées d'utilité propre à chacun des composants en fonction de leur fréquence de renouvellement ou des opérations de rénovation.

Certains actifs ont bénéficié de subventions d'investissements (cf. notes 3.10 et 14).

Pour les biens qui font l'objet d'une obligation de démantèlement, le coût prévisionnel de cette obligation est inclus dans le coût d'acquisition du bien correspondant et figure également en provisions (cf. notes 3.16 et 26).

L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe sont les suivantes :

CATÉGORIES	DURÉE
Infrastructure ferroviaire bien principal	70 à 140 ans
Infrastructure ferroviaire bien composant	15 à 60 ans
Bâtiments gros œuvre	70 à 100 ans
Bâtiments second œuvre	6,66 à 30 ans
Voies	12,5 à 50 ans
Signalisation des voies et systèmes d'aide à la conduite des trains	5 à 35 ans
Matériels roulants ferrés	15 à 40 ans
Matériels roulants routiers	4 à 10 ans
Installations et équipements, matériel et outillage	5 à 50 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

Les durées d'utilités des immobilisations corporelles sont revues annuellement en cas d'évolution significative.

3.6 Immeubles de placement

Le Groupe possède un immeuble de placement qui se situe au quai des Grands Augustins à Paris. Ce bâtiment n'est pas affecté à l'exploitation, et la RATP dégage des revenus de location. Cet immeuble est évalué selon la méthode du coût, telle qu'appliquée aux immeubles de placement.

3.7 Dépréciation d'actifs

3.7.1. Dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT)

Selon la norme IAS 36, les actifs à tester sont regroupés en unités génératrices de trésorerie.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs comprenant l'actif à évaluer dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Compte tenu de leur interdépendance, l'ensemble des activités de l'EPIC RATP constitue une seule UGT.

Les autres UGT sont définies en fonction de l'activité et du lieu d'exercice.

Conformément aux exigences de la norme, un test de dépréciation est effectué :

- chaque année pour toutes les UGT comprenant des goodwill ou des actifs incorporels à durée de vie indéfinie ;
- dès lors qu'il apparaît un indice de perte de valeur pour tous les actifs.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT en tenant compte le cas échéant de la valeur résiduelle, actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié à la nature de l'activité.

Le test réalisé sur l'UGT EPIC RATP lors de la transition IFRS au 1^{er} janvier 2006 a été fondé sur une projection des cash-flows nets après paiement des investissements sur la période 2006-2011 (année supposée de fin du futur contrat STIF) et sur une valeur résiduelle supposée égale à la valeur nette comptable. Le test a retenu l'hypothèse d'une valeur de cession théorique en fin de contrat (supposée pour les besoins spécifiques de ce test et de façon prudente au moins égale à la valeur nette comptable). Ce test n'a pas mis en évidence de perte de valeur.

Comme indiqué ci-avant (cf. note 1 – Événements survenus en 2008), le règlement sur les services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route – dit « Règlement OSP » – adopté en 2007 prévoit à terme de nouvelles règles d'attribution des contrats. Néanmoins, eu égard au régime transitoire applicable aux « contrats » existants, la date d'effet de ce nouveau règlement sur ces « contrats » n'est pas définie et les conséquences sur les immobilisations actuellement exploitées par l'EPIC RATP et inscrites à son actif – qu'il s'agisse de biens propres ou de biens mis à disposition – ne sont pas déterminées.

Au cours de l'année 2008, il n'a pas été constaté d'indice de perte de valeur sur cette UGT.

3.7.2. Dépréciation des autres actifs

Pour tout actif non financier, lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif non financier est comparée à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée du prix de vente net des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité.

3.8 Actifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers du Groupe sont classés dans l'une des trois catégories suivantes : les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances (autres actifs financiers) et les actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat (instruments financiers dérivés). Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur coût d'achat, coûts de transaction inclus. Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

3.8.1 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement composés de titres de participation non consolidés et de quelques titres de Sicav, parts d'OPCVM et de fonds commun de placement, ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie. Ils sont évalués à la juste valeur, les plus ou moins-values constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Cependant, s'il existe une indication objective de dépréciation durable

d'un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Les titres pour lesquels il ne peut être établi de juste valeur demeurent inscrits à leur coût corrigé d'éventuelles dépréciations à caractère durable.

3.8.2 Prêts et créances (autres actifs financiers)

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de créances rattachées à des participations, prêts, dépôts et cautionnements.

L'ensemble de ces actifs financiers est évalué initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers font l'objet de test de perte de valeur dès l'apparition d'indices indiquant que leur valeur recouvrable serait inférieure à leur valeur au bilan. La perte de valeur éventuelle est enregistrée au résultat.

3.8.3 Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de fluctuation du prix du gazole, le Groupe souscrit des contrats à terme de taux, de devises, ou de matières (carburant) et utilise des instruments financiers tels que les swaps, caps, floors et swaptions.

L'utilisation de ces instruments a pour seul objet de couvrir les risques auxquels le Groupe est exposé. La gestion de ces risques est assurée de façon centralisée par la trésorerie du siège dans le cadre des limites fixées par la direction financière du Groupe.

3.8.3.1 Présentation des instruments dérivés au bilan

Les instruments dérivés sont présentés au bilan en actifs financiers ou en passifs financiers.

Conformément à la norme IAS 39, les instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et réévalués lors de chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement. À chaque clôture, la juste valeur des instruments dérivés est obtenue par référence à la valeur de marché estimée à partir de modèles de valorisation communément utilisés par les intervenants sur le marché.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie, ou qu'ils ne sont pas qualifiés d'éléments de couverture.

3.8.3.2 Instruments dérivés de couverture

Pour les opérations de couverture, le Groupe retient les modalités prévues par l'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture : les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur à la clôture, et en fonction de la qualification de la couverture.

Couverture de juste valeur :

Cette désignation concerne la couverture des variations de valeur de marché d'un élément du bilan ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

L'élément couvert et l'instrument dérivé sont réévalués de façon symétrique, et leurs variations enregistrées simultanément en compte de résultat. Les impacts nets en résultat correspondent à la part d'inefficacité de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie :

Cette désignation concerne les instruments qui viennent couvrir des flux futurs dont la réalisation est hautement probable et qui ne sont pas valorisés au bilan.

La variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans un compte de capitaux propres « réserve de couverture de flux

de trésorerie », pour sa part efficace, et reprise en résultat au fur et à mesure que le risque couvert se réalise. La part inefficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le résultat de la période.

À la mise en place de ces deux types de couverture, puis à chaque arrêté, des tests d'efficacité sont réalisés. Si le test révèle une trop grande inefficacité, la relation de couverture ne peut pas être appliquée et le dérivé sera reclassé « hors couverture ».

3.8.3.3 Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Bien que rentrant dans la politique de gestion de couverture du Groupe, certaines opérations ne sont pas qualifiées comptablement de couverture car elles ne respectent pas les critères de la comptabilité de la couverture édictés par la norme IAS 39.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées immédiatement en résultat financier.

La note 30 donne des explications quantitatives sur l'utilisation de ces instruments.

3.9 Contrats de location

3.9.1 Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

3.9.2 Contrats de location-financement

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location sont qualifiés de location-financement lorsque, en substance, ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Une location-financement donne lieu à la comptabilisation initiale d'une immobilisation et d'une dette de même montant, égale à la juste valeur du bien concerné ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux dus au titre du contrat lorsqu'elle est inférieure ; ultérieurement, les loyers sont traités comme des remboursements de la dette et décomposés en :

- amortissement du principal de la dette ;
- charges financières, sur la base du taux d'intérêt stipulé au contrat ou du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la dette.

Un amortissement selon les mêmes dispositions que celui comptabilisé pour les biens équivalents détenus en pleine propriété et une charge financière sont substitués à la redevance enregistrée dans les comptes sociaux.

Les contrats de location-financement pris par le Groupe concernent exclusivement des locations de bâtiments.

Une clause d'indexation est présente dans ces contrats, le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction.

Les actifs enregistrés en immobilisations corporelles au titre des contrats de location-financement sont détaillés en note 15 et la dette financière correspondante en note 27.

3.10 Subventions d'investissement

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Ces subventions sont attachées à des actifs et présentées en déduction des actifs correspondants, puis rapportées au compte de résultat sur la durée d'utilité de ces actifs au même rythme que les amortissements correspondants.

La bonification de taux obtenue sur les prêts accordés par la Région Île-de-France est présentée de la même manière que les autres subventions liées aux actifs.

3.11 Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût (y compris les frais accessoires d'achat) et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

3.12 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur qui est égale au nominal car l'effet d'actualisation n'est pas jugé significatif sur ces actifs dont l'échéance est généralement inférieure à un an.

Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, de façon à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

3.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le cadre exclusif de la gestion de la trésorerie court terme du Groupe.

Le poste trésorerie comprend les soldes bancaires, les placements et les équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine, qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate et dont le risque de changement de valeur est négligeable.

Ils incluent notamment :

- des titres de créances négociables, évalués à leur valeur nominale estimée représenter la juste valeur ;
- des titres d'OPCVM monétaires en euros, évalués à leur valeur liquidative à la date de clôture.

Les variations de juste valeur de ces équivalents de trésorerie sont enregistrées dans le résultat financier.

3.14 Dotation en capital

La loi du 21 mars 1948 a créé la RATP sans lui attribuer de capital. Toutefois, en 1986, les pouvoirs publics lui ont accordé une dotation en capital en contrepartie partielle du remboursement anticipé des prêts consentis antérieurement par les fonds de développement économique et social.

3.15 Réserves spéciales

Contre-valeur des immobilisations mises à disposition

Il s'agit principalement de la valeur résiduelle, figée au 1^{er} janvier 1949 (date de création de la RATP), des actifs mis à disposition de la RATP à cette date et des actifs mis ultérieurement à la disposition de la RATP (Ligne B et Ligne A tronçon Saint-Germain-en-Laye).

Plus et moins-values sur cession d'actifs immobiliers

En application des textes créant et régissant la RATP, les plus-values et moins-values sur cessions d'actifs immobiliers alimentent directement des comptes de réserves, une distinction étant opérée selon qu'il s'agit de biens mis à disposition ou de biens créés par la Régie. Ces réserves procurent, selon des dispositions prises en accord avec les autorités de tutelle, des ressources finançant

l'acquisition d'immobilisations nouvelles. (Réserves de emploi, réinvestissement, note 24).

Réserve de couverture de flux de trésorerie

Cette réserve contient la variation cumulée de la part efficace de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la couverture des flux futurs de trésorerie (transactions non encore comptabilisées).

Écarts actuariels sur les avantages du personnel postérieurs à l'emploi

En application de l'option IAS 19 révisée, les écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi octroyés aux salariés du Groupe, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

3.16 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

Les coûts de démantèlement concernent essentiellement le matériel roulant ferroviaire et font l'objet d'une provision pour charges en contrepartie de leur inscription à l'actif immobilisé en tant que composants amortis sur la durée d'utilité des trains. Toute révision du coût ou de l'échéance de la provision est comptabilisée en contrepartie d'une augmentation de la valeur du matériel (composant démantèlement).

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. À l'exception de ceux reconnus dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

3.17 Avantages au personnel

3.17.1 Régimes à cotisations définies

La RATP verse à la caisse de retraite des agents de la RATP des cotisations assises sur les salaires. En vertu du décret de décembre 2005, ces cotisations sont libératoires. Il n'existe donc aucun passif actuariel à ce titre. Les paiements de la RATP sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

3.17.2 Régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi

Le passif inscrit au bilan au titre des avantages postérieurs à l'emploi correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. La valeur actualisée de l'obligation, ainsi que le coût des services est déterminée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime,

en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Il n'y a pas d'actifs de régime.

Les montants des paiements futurs au titre des avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite et de présence à ce jour, de tables de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux Bloomberg à maturité 10-15 ans.

L'enregistrement des écarts actuariels se fait suivant l'option de comptabilisation dans les capitaux propres (cf. note 25).

Le coût des services passés est comptabilisé linéairement en charges sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits sauf si les droits sont immédiatement acquis, auquel cas le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

La charge de retraite est comptabilisée intégralement en résultat opérationnel dans les charges de personnel (cf. note 7).

3.17.3 Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme, les écarts actuariels et le coût des services passés, le cas échéant, sont comptabilisés immédiatement en totalité en résultat.

3.18 Passifs financiers

Hormis les instruments dérivés passifs qui sont évalués à la juste valeur, les autres passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de l'entrée au bilan puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dettes financières :

Les dettes financières comprennent essentiellement les emprunts obligataires, les emprunts auprès de la Région Île-de-France, ceux auprès des établissements de crédit, et les concours bancaires courants.

Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui est égale au montant des fonds reçus nets des frais et prime d'émission puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour la couverture de juste valeur des dettes financières, la partie couverte de la dette est évaluée au bilan à sa juste valeur, obtenue par référence au marché. La variation de cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture.

3.19 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les impôts différés concernent les filiales, la RATP EPIC n'étant pas fiscalisée.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est de 33,33 %.

3.20 Reconnaissance du revenu

Le revenu est constaté lorsqu'il y a transfert des risques et avantages vers l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété ou la réalisation du service. Il est évalué déduction faite des remises, escomptes financiers et taxes sur le chiffre d'affaires, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est constitué :

- 1) Des produits du transport qui comprennent trois composantes :
 - les recettes directes venant des usagers ;
 - les contributions du STIF ;
 - une contribution d'exploitation « C1 » relative à l'exploitation et aux obligations de service public. Cette contribution se décompose en trois parties : une contribution forfaitaire couvrant les charges liées à l'exploitation non couvertes par les recettes voyageurs ; une contribution couvrant à l'euro/l'euro les impôts et taxes (taxe professionnelle et taxe foncière) ; et une contribution couvrant l'écart entre les recettes directes prévisionnelles indexées selon les modalités prévues pour la contribution forfaitaire et le montant des recettes directes prévisionnelles actualisées des décisions tarifaires du STIF ;
 - une contribution « C2 » liée au financement des investissements ;
 - un système de bonus/malus lié à la qualité du service.

Ces contributions sont revalorisées chaque année en fonction d'indices.

- 2) Des produits des activités annexes.

- 3) Des recettes hors transport.

Le chiffre d'affaires est constaté sur la base de la réalisation du transport des voyageurs.

Les tarifs publics sont décidés par le STIF, autorité organisatrice. Ils constituent une obligation de service public que la RATP doit respecter.

Les produits des activités annexes comprennent principalement :

- les revenus de la publicité commerciale et des locaux commerciaux ;
- les remboursements divers.

Les recettes hors transport comprennent principalement les prestations de service et de travaux à des tiers, la vente de produits, la radiotéléphonie et les télécommunications. Les produits des contrats d'ingénierie et de construction et leurs coûts associés sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement à la date de clôture de la période présentée. Le degré d'avancement est mesuré par le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

La marge réalisée à l'avancement est comptabilisée seulement lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur aux produits, la perte à terminaison attendue est immédiatement comptabilisée en charge sous forme de dépréciation des créances relatives aux contrats concernés, puis provisionnée au passif si nécessaire.

3.21 Information sectorielle

L'activité du Groupe repose essentiellement sur le transport public urbain et périurbain en Île-de-France.

Dans ce contexte, le Groupe a jugé pertinent de ne communiquer qu'autour d'un seul secteur d'activité, le secteur transport, qui constitue donc son niveau primaire d'information sectorielle.

Par ailleurs, les activités du Groupe sont réalisées pour la quasi-totalité en France. En application de la norme IAS 14, le secteur géographique « hors France » se situe en dessous du seuil qui nécessiterait une information sectorielle spécifique.

Les sociétés FlexCité 93, FlexCité 77 et 91 ont été intégrées en 2008. Elles sont filiales à 100 % de la société FlexCité détenue par RATP développement à 51 % et ont été créées pour développer le transport de personnes à mobilité réduite.

Cessions/sorties de périmètre :

- la société RATP Développement a cédé sa participation dans la société Transports du Val-d'Oise (TVO). La plus-value générée est de 4 M€ ;
- la société RATP Développement n'a pas participé à l'augmentation de capital de la société marocaine M'Dina et se trouve diluée ;
- la société RATP Développement n'exerce plus d'influence notable puisque le taux de d'intérêt est désormais de 4,76 %. Cette société ne fait plus partie du périmètre de consolidation.

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1 Nombre de sociétés consolidées

La liste des sociétés intégrées au périmètre de consolidation figure à la note 34 de la présente annexe.

4.2 Variations de périmètre

Entrées de périmètre :

Le 9 octobre 2008, la société RATP Développement a acheté les Cars Jacquemard et la SCI Pimian à 100 %. Ces sociétés exploitent le réseau de transport dans l'Eure-et-Loir.

Variations du pourcentage d'intérêts

- la société RATP Développement a augmenté sa participation de 1 % dans la société de lignes touristiques (SLT) ;
- la société Giroux Transports Services a augmenté sa participation dans les sociétés Transports Voyageurs du Mantois-TVM et Compagnie des transports voyageurs du Mantois Interurbains-CTVMI. GTS et Cars Giroux détiennent ces deux sociétés à hauteur de 100 % ;
- la société Cité bleue a été rachetée à 100 % par la société STIVO filiale à 50 % de la société GTS (contre 20 % en 2007). Cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Ces entrées, sorties et variations de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2008.

5. CHIFFRE D'AFFAIRES

	31/12/2008	31/12/2007
Produits du transport	3 869 605	3 673 311
Produits des activités annexes	101 387	104 849
Recettes hors transport	346 223	326 428
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	4 317 215	4 104 588

Suite au mécanisme de rémunérations issu du nouveau contrat STIF 2008-2011 et pour une meilleure lisibilité, la contribution forfaitaire reçue en 2007 et relative au contrat 2004-2007 a été intégrée dans les produits du transport du 31 décembre 2007.

Chiffres d'affaires des principales filiales répartis entre la France et l'international

	31/12/2008			31/12/2007		
	CHIFFRE D'AFFAIRES	CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE	CHIFFRE D'AFFAIRES INTERNATIONAL	CHIFFRE D'AFFAIRES	CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE	CHIFFRE D'AFFAIRES INTERNATIONAL
RATP	4 028 692	4 028 692		3 857 527	3 857 527	
RATP Développement	12 080	11 166	914	8 649	8 649	
Groupe Giroux	53 137	53 137		38 453	38 453	
Autres filiales Transports	62 498	55 793	6 705	46 995	42 973	4 022
Groupe Systra	119 830	25 550	94 280	114 562	23 107	91 455
XELIS	1 377	1 377		554	554	
Promo Métro	19 303	19 303		18 694	18 694	
Telcité-Naxos	19 269	19 269		18 688	18 688	
SEDP	1 031	1 031		466	466	
TOTAL GROUPE	4 317 215	4 215 316	101 899	4 104 588	4 009 111	95 477

6. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement enregistrés en 2008 s'élèvent à 2 089 k€ contre 2 562 k€ en 2007.

7. CHARGES DE PERSONNEL

7.1 Les impacts financiers

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunérations	-1 626 712	-1 536 291
Charges sociales	-716 911	-697 890
Autres avantages à long terme	6 033	-2 883
Participations au personnel	-33 982	-32 394
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	- 2 371 572	- 2 269 458

7.2 Effectifs du Groupe

	MÉTHODE	% D'INTÉGRATION	31/12/2008		31/12/2007	
			EFFECTIF GLOBAL	QUOTE-PART DU GROUPE ⁽¹⁾	EFFECTIF GLOBAL	QUOTE-PART DU GROUPE ⁽¹⁾
RATP maison mère	IG	100,00	44 146	44 146	43 809	43 809
RATP Développement	IG	100,00	14	14	11	11
Cars Perrier	IG	100,00	192	192	196	196
OrlyVal Services	IG	100,00	77	77	75	75
Groupe Giroux	IG		707	700	672	611
Autres filiales Transports			344	259	550	354
Groupe Systra	IP	50,00	1 812	906	1 466	733
Xelis	IG	100,00	43	43	17	17
Promo Métro	IG	100,00	21	21	22	22
Telcité	IG	100,00	14	14	14	14
SEDP	IG	100,00	37	37	37	37
EFFECTIF MOYEN DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES			47 407	46 409	46 869	45 879

(1) Les effectifs des sociétés en intégration globale sont pris à 100 %. Pour les intégrations proportionnelles, le pourcentage de contrôle a été appliqué sur l'effectif total ; et pour les sociétés mises en équivalence, les effectifs ne sont pas pris en compte.

7.3 Le droit individuel de formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, l'entreprise accorde à ses salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et, à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures. Au 31 décembre 2008, les heures acquises au titre du droit individuel de formation sont au nombre de 3 207 593 heures. Le volume d'heures n'ayant pas fait l'objet d'une demande par les agents est de 3 204 551 heures.

8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2008	31/12/2007
Pertes sur créances clients	-4 870	-2 292
Charges diverses de gestion courante	-19 162	-45 242
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	- 24 032	- 47 534

9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	31/12/2008	31/12/2007
Plus ou moins-value de cessions d'immobilisations	6 219	-3 193
Autres	-3 201	181
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	3 017	- 3 012

10. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	31/12/2008	31/12/2007
Charges d'emprunts	- 307 018	- 190 484
Charges d'intérêts sur emprunts	-305 414	-189 187
Charges d'intérêts sur locations-financement	-1 604	-1 297
Produits financiers	31 648	15 183
Produits nets sur équivalents de trésorerie	30 556	13 781
Produits d'intérêts sur autres actifs financiers	945	922
Autres produits sur actifs financiers disponibles à la vente	147	480
Résultat lié à la gestion des risques	- 1 889	- 663
Dotations et reprises de provisions pour risques financiers	-1 318	123
Effet sur résultat des dérivés non admis en couverture	-1 154	0
Résultat des dérivés de couverture – part inefficace	227	-12
Résultat de change dettes financières	-85 390	10 760
Résultat de change dérivés	85 390	-11 396
Résultat de change lié aux éléments opérationnels	356	-138
Total dettes financières – courant	70 833	- 16 147
Résultat leasehold	10 460	16 305
Autres produits financiers	92 942	68 097
Autres charges financières	-32 569	-100 549
TOTAL NET	- 206 426	- 192 111
Total produits financiers	220 796	110 467
Total charges financières	- 427 222	- 302 578

Le résultat de change trouve sa contrepartie dans le résultat des dérivés de couverture. On trouvera en note 29 l'explication détaillée de la gestion du risque financier.

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2008	31/12/2007
Charge/produit d'impôts courants	-7 036	- 6 266
Charge/produit lié à l'intégration fiscale	588	150
Charge/produit d'impôts différés sur différences temporaires	521	24
TOTAL IMPÔTS	- 5 927	- 6 092

Les mouvements d'impôts différés nets sont les suivants :

	31/12/2008	31/12/2007
Ouverture	- 4 400	- 1 130
Enregistré au compte de résultat	521	24
Enregistré en goodwill	-179	-3 294
CLÔTURE	- 4 058	- 4 400

Les impôts différés bruts par nature sont les suivants :

	31/12/2008	31/12/2007
Différences temporelles	-388	-176
Écart d'évaluation	-4 147	-4 063
PV internes		
Retraitement CB	16	-117
Avantages au personnel	340	284
Provisions réglementées	-210	-194
Autres	331	-134
TOTAL	- 4 058	- 4 400
dont impôts différés actifs	3 009	2 348
impôts différés passifs	7 067	6 748

En 2008, 2 378 k€ de reports déficitaires ont été activés dans le groupe Systra conformément à la méthode décrite dans la note 3.18. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables.

12. GOODWILL

	31/12/2008	31/12/2007
À l'ouverture de la période	45 739	1 276
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	5 267	44 471
Différences de change, net	-28	-8
À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	50 978	45 739

Les variations de l'exercice correspondent à l'acquisition de la société Cars Jacquemard et aux augmentations de pourcentage d'intérêt réalisées durant l'année 2008.

Conformément à la méthode décrite dans la note 3.3 de l'annexe, des tests de dépréciation ont été réalisés sur les UGT existantes au 1^{er} janvier 2008. Ces tests n'ont pas mis en évidence de pertes de valeurs et aucune dépréciation n'a été constatée.

13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2006	ACQUISITIONS	MISES AU REBUS, CESSIONS	RECLASSEMENTS	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	31/12/2007
Valeurs brutes						
Droit au bail	2 626	0	0	0	0	2 626
Frais de recherche et développement	2 358	0	-2 332	94 303	0	94 329
Logiciels	248 145	1 608	-6 045	28 580	0	272 287
Immobilisations en cours	34 934	25 220	-28	-25 057	550	35 620
Autres	5 420	1 145	0	-5 222	-15	1 328
TOTAL VALEURS BRUTES	293 483	27 973	- 8 405	92 604	535	406 189

	31/12/2006	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	MISES AU REBUS CESSIONS	REPRISES	VARIATION DE PÉRIMÈTRE ET RECLASSEMENTS	31/12/2007
Amortissements et dépréciations						
Droit au bail	-835	-77	0	0	0	-912
Frais de recherche et développement	-2 354	-3 014	2 332	0	0	-3 036
Logiciels	-170 956	-33 742	5 719	0	49	-198 931
Immobilisations en cours	-1 083	-327	0	24	-496	-1 882
Autres	-92	-1	0	0	9	-84
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	- 175 319	- 37 161	8 051	24	- 439	- 204 844
VALEURS NETTES	118 163	- 9 189	- 355	92 626	95	201 345

	31/12/2007	ACQUISITIONS	MISES AU REBUS CESSIONS	RECLASSEMENTS	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	31/12/2008
Valeurs brutes						
Droit au bail	2 626	0	0	0	0	2 626
Frais de recherche et développement	94 329	0	-26	2 251	0	96 554
Logiciels	272 287	1 828	-8 530	77 325	0	342 910
Immobilisations en cours	35 620	26 359	-412	-26 487	-173	34 905
Autres	1 328	52	0	-25	8	1 363
TOTAL VALEURS BRUTES	406 189	28 238	- 8 968	53 064	- 165	478 358

	31/12/2007	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	MISES AU REBUS CESSIONS	REPRISES	VARIATION DE PÉRIMÈTRE ET RECLASSEMENTS	31/12/2008
Amortissements et dépréciations						
Droit au bail	-912	-77	0	0	0	-989
Frais de recherche et développement	-3 036	-3 291	29	0	0	-6 298
Logiciels	-198 931	-35 923	7 148	5	702	-226 999
Immobilisations en cours	-1 882	-428	266	63	-371	-2 353
Autres	-84	0	0	0	77	-7
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	- 204 844	- 39 718	7 442	68	408	- 236 645
VALEURS NETTES	201 345	- 11 481	- 1 527	53 131	241	241 713

L'augmentation des immobilisations incorporelles s'explique principalement par les mises en service des logiciels (+ 78,2 M€).

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2006	ACQUISITIONS	MISES AU REBUS CESSIONS	RECLASSEMENTS	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	31/12/2007
Valeurs brutes						
Terrains	800 115	993	-59	-334	0	800 716
Constructions	6 668 545	3 803	-158 062	256 350	-230	6 770 407
Installations techniques, matériels, outillage industriel	3 859 789	5 392	-27 243	248 012	0	4 085 949
Matériels de transport	4 347 842	80 724	-53 497	137 768	-2	4 512 835
Autres	200 055	6 127	-8 093	17 540	-178	215 450
Immobilisations en cours	1 277 473	791 369	-1 477	-757 214	-10	1 310 142
Subventions d'investissement	-3 924 009		-193 313			-4 117 322
TOTAL VALEURS BRUTES	13 229 810	888 407	- 441 744	- 97 879	- 420	13 578 175

	31/12/2006	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	MISES AU REBUS CESSIONS	RECLASSEMENTS	VARIATION DE PÉRIMÈTRE ET RECLASSEMENTS	31/12/2007
Amortissements et dépréciations						
Terrains	-4 848	-656	0	0	0	-5 504
Constructions	-2 476 988	-154 014	157 151	0	475	-2 473 376
Installations techniques, matériels, outillage industriel	-2 447 524	-199 912	25 940	0	-238	-2 621 734
Matériels de transport	-2 586 853	-235 292	50 839	0	2	-2 771 304
Autres	-131 079	-22 091	7 621	10	-5	-145 545
Immobilisations en cours	-12	0	0	12	0	0
Subventions d'investissement	1 508 837			111 143		1 619 980
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	- 6 138 467	- 611 965	241 550	111 165	234	- 6 397 482
VALEURS NETTES	7 091 343	276 441	- 200 195	13 285	- 187	7 180 692

	31/12/2007	ACQUISITIONS	MISES AU REBUS CESSIONS	RECLASSEMENTS	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	31/12/2008
Valeurs brutes						
Terrains	800 716	145	0	804	0	801 665
Constructions	6 770 407	4 620	-73 302	351 117	120	7 052 961
Installations techniques, matériels, outillage industriel	4 085 949	6 838	-58 299	220 148	-156	4 254 479
Matériels de transport	4 512 835	13 315	-42 052	180 861	0	4 664 958
Autres	215 450	3 293	-6 720	14 936	-50	226 909
Immobilisations en cours	1 310 141	971 632	-34	-814 559	0	1 467 181
Subventions d'investissement	-4 117 321		-196 190	238		-4 313 273
TOTAL VALEURS BRUTES	13 578 176	999 843	- 376 597	- 46 457	- 86	14 154 880

	31/12/2007	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	MISES AU REBUS CESSIONS	RECLASSEMENTS	VARIATION DE PÉRIMÈTRE ET RECLASSEMENTS	31/12/2008
Amortissements et dépréciations						
Terrains	-5 504	-655	0	0	0	-6 159
Constructions	-2 473 376	-153 472	72 231	0	-579	-2 555 196
Installations techniques, matériels, outillage industriel	-2 621 734	-200 702	57 889	0	-2 054	-2 766 601
Matériels de transport	-2 771 304	-208 387	39 848	86	-5 921	-2 945 678
Autres	-145 545	-21 448	6 204	0	2 001	-158 788
Subventions d'investissement	1 619 981			102 018	0	1 722 000
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	6 397 481	- 584 664	176 171	102 104	- 6 553	- 6 710 423
VALEURS NETTES	7 180 694	415 178	- 200 427	55 646	- 6 640	7 444 456

Les variations du poste Constructions s'expliquent principalement par les mises en service du prolongement de la ligne 13 vers Gennevilliers, du gros entretien des voies et renouvellement des voies du RER et du métro et de l'opération nouveau du Métro.

Le montant des immobilisations en cours se compose principalement des projets liés au nouveau matériel roulant ferroviaire et au renouvellement des trains, aux prolongements de lignes de métro.

Le montant des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est indiqué note 32.1.

Les immobilisations corporelles prises en location-financement sont intégralement des bâtiments pour les montants ci-dessous :

	31/12/2008	31/12/2007
Valeur brute	32 931	32 931
Amortissements cumulés	10 639	9 079
VALEUR NETTE COMPTABLE	22 292	23 852

POSTES DU BILAN	ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL			PRIX D'ACHAT RÉSIDUEL
	REDEVANCES PAYÉES CUMULÉES	REDEVANCES RESTANT À PAYER		
		DE 1 AN À 5 ANS	À + 5 ANS	
Constructions	14 285	9 874	30 816	2 373
Autres immobilisations corporelles	11	69	0	9
TOTAL	14 296	9 944	30 816	2 382

Les loyers au titre des contrats de location simple comptabilisés au compte de résultat s'élèvent à 2 272 k€.

15. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

15.1 Lease américain

De 1997 à 2002, la RATP a réalisé des opérations de leasehold. Ces opérations d'ingénierie financière consistent, pour la RATP, à concéder un droit de jouissance de biens dans des conditions et selon des modalités qui permettent à des investisseurs étrangers américains de considérer qu'ils jouissent de la propriété économique des biens, ce qui les autorise à les amortir et, par conséquent, à en retirer un gain fiscal important grâce à un mécanisme de différé d'imposition. Le gain fiscal obtenu par l'investisseur étranger est partagé avec la RATP.

Une opération de leasehold est composée d'une location principale consentie par la RATP et d'une sous-location destinée à lui faire conserver néanmoins la jouissance du bien. La RATP dispose d'une option appelée early buy out (EBO) en sa faveur, au terme d'une période plus courte que la durée totale de l'opération, lui permettant d'interrompre le montage en rachetant la part restante du contrat de location. Économiquement et comptablement, il n'y a pas de cession, la RATP conservant la propriété juridique des équipements.

Les différents contrats qui composent chaque opération constituent une opération unique et sont comptabilisés comme tels. Les actifs et passifs liés à ces contrats (dépôts qui ne seront jamais encaissés par la RATP, autres actifs non encaissés et passifs non décaissés) ont fait l'objet d'une compensation au bilan et au compte de résultat, laissant apparaître en lecture directe un solde, qui correspond au profit global de chaque opération, la net present value (NPV). Ce profit est encaissé au moment de la signature des contrats et comptabilisé en produits à étaler, puis constaté linéairement en résultat financier sur la durée du contrat.

Les risques supportés par la RATP se limitent à ceux liés à la propriété du matériel, à la législation française, et aux risques de contrepartie sur les dépôts.

Sur une partie des dépôts, correspondant à la date du 31 décembre 2008 à 1 286 M€, le risque de contrepartie est couvert par des accords

de defeasance, qui assurent le droit de compensation entre les dépôts et les dettes correspondantes.

Sur une autre partie des dépôts, correspondant à la date du 31 décembre 2008 à 459 M€, le risque de contrepartie est couvert par des contrats de collatéralisation qui imposent en cas de dégradation du rating en dessous d'un certain seuil la substitution des dépôts par des bons du trésor américains.

Sur la dernière partie des dépôts correspondant à la date du 31 décembre 2008 à 327 M€, la RATP supporte le risque de contrepartie et doit mettre en place des lettres de crédit sur le risque RATP au profit des investisseurs américains si le rating de ces dépôts passe en dessous d'un certain seuil. Depuis le 31 décembre 2008, la RATP a été appelée en vue de la mise en place de lettre de crédit pour un montant maximum de 131 M€.

En 2008, trois contrats ont été dénoués (cf. note 1).

15.2 Lease suédois

La structure de lease suédois fonctionne en amont de la livraison des équipements.

L'investisseur paye au fournisseur la totalité de la valeur du matériel. La RATP devient locataire du matériel pendant une période de dix-huit ans, à l'issue de laquelle elle dispose d'une option de rachat en sa faveur. Dès l'origine du contrat, la RATP effectue des dépôts qui serviront à couvrir le paiement des loyers et l'option de rachat des équipements.

Le lease suédois fait l'objet de retraitements comptables dans les comptes consolidés (cf. note 15.1).

16. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

SOCIÉTÉS DU GROUPE	31/12/2008			31/12/2007		
	% DE CONTRÔLE	QUOTE-PART SITUATION NETTE	DONT RÉSULTAT	% DE CONTRÔLE	QUOTE-PART SITUATION NETTE	DONT RÉSULTAT
Groupe Transdev	25,00	134 337	3 171	25,60	149 810	7 720
LFI	12,00	2 521	180	12,00	2 341	44
Cité Bleue	Intégration proportionnelle en 2008			20,00	66	17
Tram Di Firenze	24,90	1 923	73	24,90	1 849	-22
LFI Services	12,00	1 512	69	12,00	1 406	58
TVO	35,00	0	288	35,00	1 637	382
Financière Transdev	49,88	1 383	3	49,89	1 212	-5
TFT SpA	12,00	1 534	12	12,00	784	-42
SELT	24,50	826	66	24,50	817	102
Mise en équivalence groupe Systra	50,00	258	66	50,00	166	31
RFT SpA	12,00	72	21	12,00	51	-6
Alexa	37,00	-54	-16	37,00	-38	-16
STBC	15,00	-23	30	15,00	-54	47
M'Dina Bus	0,00	0	-1 519	20,00	-4 750	-2 638
TOTAL		144 287	2 444		155 299	5 671

Les sociétés suivantes sont considérées comme sous influence notable pour les raisons suivantes :

- Pour STBC, la RATP assure la direction opérationnelle ;
- Pour LFI, LFI services, TFT spa, RFT spa, la RATP est l'actionnaire de référence de ces sociétés et détient 30 % de LFI.

17. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES

SOCIÉTÉS DU GROUPE	31/12/2007				
	ACTIFS NON COURANTS	ACTIFS COURANTS	PASSIFS NON COURANTS	PASSIFS COURANTS	RÉSULTAT
Equival	324	227	110	213	9
Financière Systra	19 739	28	0	0	3
Groupe Systra	13 498	76 671	12 614	40 655	4 613
Eurailco GmbH	5 741	232	0	198	0
SLT	1 203	3 974	17	1 761	1 946
STIVO	1 760	8 050	1 604	4 762	603
Trans Regio	2 106	4 672	1 256	5 015	-2 614
TOTAL	44 369	93 853	15 600	52 602	4 560

SOCIÉTÉS DU GROUPE	31/12/2008				
	ACTIFS NON COURANTS	ACTIFS COURANTS	PASSIFS NON COURANTS	PASSIFS COURANTS	RÉSULTAT
Equival	308	242	96	199	26
Financière Systra	19 739	20	0	0	-9
Groupe Systra	14 798	79 375	12 889	43 324	3 781
Eurailco GmbH	8 316	294	0	-241	0
STIVO	1 762	9 802	1 071	6 456	1 282
Cité Bleue	8	70	0	14	57
Transregio	8 966	4 593	7 116	5 029	-1 591
TOTAL	55 802	97 106	21 187	55 611	5 541

18. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE NON COURANTS

	31/12/2007					ACTIFS FINANCIERS 31/12/07
	ACTIFS FINANCIERS 01/01/07	CESSIONS	ACQUISITIONS/ PERTE DE VALEUR	ÉCART DE CHANGE	AUTRES	
Total valeur brute	11 615	-3 288	2 286	1	-9	10 605
Perte de valeur	-4 362		-801			-5 162
TOTAL VALEUR NETTE	7 254	- 3 288	1 485	0	- 9	5 443

	31/12/08					ACTIFS FINANCIERS 31/12/08
	ACTIFS FINANCIERS 01/01/08	CESSIONS	ACQUISITIONS/ PERTE DE VALEUR	ÉCART DE CHANGE	AUTRES	
Total valeur brute	10 605	-860	10 885	0	126	20 756
Perte de valeur	-5 163		-392		-1 798	-7 353
TOTAL VALEUR NETTE	5 443	- 860	10 493	0	- 1 672	13 402

La variation de l'année s'explique principalement par la création de RATP Alger et l'acquisition de Tourexcel.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement composés des titres non consolidés qui se répartissent comme suit :

	VALEUR NETTE	% DÉTENU
Alexa (titres sans droit de vote)	1 820	14 %
Irise	750	10 %
Tram de Mulhouse	301	20 %
Société Billétique Monétique	312	<10%
Ratp Alger	3 206	
Tourexcel	3 341	
Solea	287	<10%
Logis Transports	33	88 %
Uijeongbu Light	655	<10 %
Busan Gimhae	378	<10 %
Linea	826	33 %
Autres	1 493	
TOTAL	13 402	

Les données non auditées au 31 décembre 2008 de Logis Transports sont :

Chiffre d'affaires : 47 019 k€ en 2008, contre 36 023 k€ en 2007

Total bilan : 458 286 k€

Résultat : 5 349 k€

19. AUTRES ACTIFS FINANCIERS**19.1 Autres actifs financiers non courants**

	31/12/2007					VALEURS NETTES N
	VALEURS NETTES N-1	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS	ÉCARTS DE CHANGE	AUTRES	
Prêts	47 159	1 201	-1 924	0	3 058	49 494
Dépôts et cautionnements	17 625	15 642	-697	0	-201	32 370
Autres	3 252	2 028	105	-1	-775	4 609
Total valeur nette	68 036	18 871	- 2 516	- 1	2 083	86 472
Perte de valeur	-426	-31	0			-457
TOTAL VALEUR NETTE	67 610	18 840	- 2 516	- 1	2 083	86 016

	31/12/2008					
	VALEURS NETTES N-1	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS	ÉCARTS DE CHANGE	AUTRES	VALEURS NETTES N
Prêts	49 494	3 074	-2 599	0	-2 689	47 280
Dépôts et cautionnements	32 370	2 675	-1 519	8	1 565	35 099
Autres	4 609	-15 900	14 250	0	-17	2 942
Total valeur nette	86 473	- 10 151	10 133	8	- 1 141	85 320
Perte de valeur	-457		-265			-721
TOTAL VALEUR NETTE	86 017	- 10 151	9 868	8	- 1 141	84 599

Les prêts correspondent principalement aux prêts octroyés par la RATP aux comités interprofessionnels du logement (CIL).

19.2 Autres actifs financiers courants

	31/12/2007					
	ACTIFS FINANCIERS 01/01/2007	VARIATION DE JUSTE VALEUR	ACQUISITIONS/ PERTE DE VALEUR	ÉCARTS DE CHANGE	AUTRES	ACTIFS FINANCIERS 31/12/2007
Total valeur brute	7 875		402	-26	350	8 600
Perte de valeur	127	0				127
TOTAL VALEUR NETTE	8 002	0	402	- 26	350	8 727

	31/12/2008					
	ACTIFS FINANCIERS 01/01/2008	VARIATION DE JUSTE VALEUR	ACQUISITIONS/ PERTE DE VALEUR	ÉCARTS DE CHANGE	AUTRES	ACTIFS FINANCIERS 31/12/2008
Total valeur brute	8 600	-176	1 196	0	-1 311	8 309
Perte de valeur	127	0	-127			0
TOTAL VALEUR NETTE	8 727	- 176	1 069	0	- 1 311	8 309

19.3 Juste valeur des éléments d'actif financier évalués au coût

La RATP a cédé en 2006 à une banque des créances détenues sur les organismes CIL pour un montant de 73 709 k€. La RATP a reçu de cette banque un prêt du même montant, inscrit en dette. La RATP reconnaît toujours à l'actif les prêts CIL cédés, car elle conserve la majeure partie des risques liés à ces créances (risque de crédit). La dette diminue au même rythme que les créances, au fur et à mesure des remboursements effectués par les organismes CIL.

La juste valeur des prêts CIL comptabilisés au coût amorti, et ayant fait l'objet du transfert, est la suivante :

Les opérations de couverture de juste valeur au 31 décembre 2008 sont des swaps de taux fixe contre Euribor : la RATP reçoit un taux fixe et paye un taux Euribor sur une dette existante à taux fixe. La sensibilité des swaps étant similaire à la dette sur laquelle ils sont adossés, leur impact sur les résultats n'est donc pas significatif.

PRÊTS CIL	31/12/2008	31/12/2007
Juste valeur	56 765	51 816
Coût amorti	48 110	47 635
Différence	-8 655	-4 181

19.4 Les opérations de couverture de trésorerie

Les opérations couverture de trésorerie au 31 décembre 2008 sont :

- soit des swaps de taux fixe contre Euribor : RATP paye un taux fixe et reçoit un taux Euribor sur une dette existante à taux variable, ou sur une dette hautement probable à taux fixe. La sensibilité des swaps étant similaire à la dette sur laquelle ils sont adossés, leur impact sur les résultats n'est donc pas significatif ;
- soit des *cross currency swaps* : les flux de trésorerie payés sur les emprunts en devises sont parfaitement couverts par des *cross currency swaps*, de sorte que les variations des cours de change n'aient aucun impact sur les résultats.

20. STOCKS

20.1 Détail des stocks par nature

	31/12/2008			31/12/2007		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
Matières premières et fournitures	171 632	-30 229	141 403	157 616	-30 006	127 610
Autres approvisionnements	131		131	288		288
En cours de production	3 904	-165	3 739	4 190	0	4 190
Marchandises	123		123	138		138
Produits finis	0		0	45	-15	30
TOTAL	175 790	- 30 394	145 397	162 276	- 30 021	132 255

20.2 Variation des pertes de valeur sur les stocks

	31/12/2007	DOTATIONS	REPRISES	ÉCART DE CONVERSION	AUTRES ET RECLASSEMENT	31/12/2008
Provisions sur stocks autres	-30 006	-2 755	2 532	0		-30 229
Provisions sur en-cours	-15	-150	0	0		-165
TOTAL	- 30 021	- 2 905	2 532	0	0	- 30 394

Ces provisions sont comptabilisées conformément à la méthode décrite en note 3.11.

21. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	31/12/2008	31/12/2007
Créances clients	208 805	201 656
Perte de valeur des créances clients	-25 076	-24 794
Créances clients	183 729	176 862
Paiements versés d'avance	2 294	1 633
Charges constatées d'avance	15 217	9 137
Créances sur l'État et autres collectivités	198 878	233 804
Autres créances d'exploitation		
Créances diverses	137 116	115 136
Provisions	-7 198	-4 822
Autres débiteurs	346 308	354 887
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	530 037	531 749

	31/12/2008	31/12/2007
Montant des créances dépréciées en debut d'exercice	-24 794	-20 491
Dotations de l'exercice	-2 954	- 6 195
Reprises de l'exercice non utilisées	1	-237
Reprises de l'exercice utilisée	2 671	2 129
MONTANT CRÉANCES DÉPRÉCIÉES EN FIN D'EXERCICE	- 25 076	- 24 794

L'intégralité des créances clients nettes a une échéance à moins d'un an.

22. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs mobilières de placement	200 400	303 449
Disponibilités	94 051	78 103
TOTAL	294 451	381 552

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie (bilan)	294 451	381 552
Autre trésorerie	-13	679
Concours bancaires courants	-88 872	-47 432
Trésorerie de clôture du TFT	205 566	334 799

23. RÉSERVES

	RÉSERVES DE CONVERSION	ÉCARTS ACTUARIELS	RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	RÉSERVE DE COUVERTURE	AUTRES RÉSERVES	TOTAL RÉSERVES
1^{er} janvier 2007	- 203	- 5 833	- 5	- 5 694	1 272 102	1 260 367
Affectation du résultat					49 399	49 399
Cessions d'immobilisations						0
Écarts de conversion	-1 984					-1 984
Variation des écarts actuariels		35 149				35 149
Variations de juste valeur dérivés et couvertures				24 954		24 954
Autres variations de juste valeur			-69			-69
Changements de méthode					0	0
Autres variations	232	0	548		-441	339
31 DÉCEMBRE 2007	- 1 955	29 316	474	19 260	1 321 060	1 368 155

	RÉSERVES DE CONVERSION	ÉCARTS ACTUARIELS	RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	RÉSERVE DE COUVERTURE	AUTRES RÉSERVES	TOTAL RÉSERVES
1^{er} janvier 2008	- 1 955	29 316	474	19 260	1 321 060	1 368 155
Affectation du résultat					112 144	112 144
Écarts de conversion	-5 117					-5 117
Variation des écarts actuariels		-23 860				-24 068
Variations de juste valeur dérivés et couvertures				-53 534		-53 534
Autres variations de juste valeur			-205			-205
Autres variations			-22		-1 086	-1 108
31 DÉCEMBRE 2008	- 7 072	5 456	247	- 34 274	1 432 118	1 396 476

Le montant des réserves de réemploi et de réinvestissement s'élève à 225 078 k€ (cf. note 3.15).

24. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAL DOTATION EN CAPITAL	CONTRE VALEUR IMMOS MISE À DISPOSITION	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES DE CONVERSION	ÉCARTS ACTUARIELS	RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	RÉSERVES DE COUVERTURE	AUTRES RÉSERVES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	INTÉRÊTS MINORI- TAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	283 367	250 701	0	- 203	- 5 833	- 5	- 5 694	1 272 102	49 181	1 843 616	11 794	1 855 410
Affectation du résultat									49 181	-49 181	0	0
Résultat net de l'exercice									112 142	112 142	1 936	114 078
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre										0	4 324	4 324
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales										0	- 727	- 727
Écarts de conversion				- 1 752						- 1 752	- 100	- 1 852
Variation des écarts actuariels					35 149					35 149		35 149
Variation juste valeur						480	24 954			25 434		25 434
Changements de méthode										0		0
Autres variations								- 223	0	- 223	- 1 724	- 1 947
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007	283 367	250 701	0	- 1 955	29 316	475	19 260	1 321 060	112 142	2 014 366	15 503	2 029 869

	CAPITAL DOTATION EN CAPITAL	CONTRE VALEUR IMMOS MISE À DISPOSITION	RÉSERVES DE CONVERSION	ÉCARTS ACTUARIELS	RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	RÉSERVES DE COUVERTURE	AUTRES RÉSERVES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	283 367	250 701	- 1 955	29 316	475	19 260	1 321 060	112 143	2 014 366	15 503	2 029 869
Affectation du résultat							112 143	- 112 143	0	0	0
Résultat net de l'exercice								141 347	141 347	1 681	143 028
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre									0	921	921
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales									0	- 1 273	- 1 273
Écarts de conversion			- 5 117				0	0	- 5 117	- 291	- 5 408
Variation des écarts actuariels				- 23 860					- 23 860	5	- 23 808
Variation de la juste valeur					- 228	- 53 534			- 53 762	- 72	- 53 834
Changements de méthode									0	2	2
Autres variations							- 1 085	0	- 1 085	456	- 629
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008	283 367	250 701	- 7 072	5 456	247	- 34 274	1 432 118	141 347	2 071 890	16 980	2 088 866

25. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Les provisions pour avantages au personnel comprennent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme.

	31/12/2008	31/12/2007
Provision pour indemnités départ à la retraite	210 074	201 988
Provision pour allocation décès des retraités	24 200	34 172
Provision pour indemnités décès des actifs	12 383	12 035
Provision pour cessation anticipée d'activité	17 584	11 577
Provision pour bonification du taux de plan d'épargne entreprise (PEE) des retraités et futurs retraités	37 283	33 467
Provision pour rentes maladies professionnelles et accidents du travail des retraités	122 368	115 579
Total avantages postérieurs à l'emploi	423 892	408 818
Provision pour cessation progressive d'activité	15 124	22 628
Provision pour médaille du travail	17 981	18 126
Provision pour maladie longue durée	6 242	6 819
Provision pour chômage	12 934	11 301
Provision pour rentes maladies professionnelles et accidents du travail des actifs	15 624	15 043
Provision mesures transitoires régime des retraites	3 590	3 610
Total avantages à long terme	71 495	77 527
TOTAL	495 387	486 345

25.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies : synthèse

Les avantages postérieurs à l'emploi se composent :

- des indemnités de départ à la retraite (IDR) ;
- des allocations décès des retraités ;
- des allocations décès des actifs ;
- des cessations anticipées d'activité (CAA) ;
- de la bonification de taux des PEE des actuels et futurs retraités ;
- des rentes pour maladie professionnelle et accident du travail des retraités (AT/MP).

	INDEMNITÉ FIN DE CARRIÈRE	INDEMNITÉ DÉCÈS ACTIFS	ALLOCATIONS DÉCÈS	RENTES AT/MP	CESSATION ANTICIPÉ D'ACTIVITÉ	BONIFICATION TAUX DU PEE	TOTAL AVANTAGES POSTEMPLOI
Valeur de l'engagement en début d'exercice	209 018	12 613	42 406	133 981	15 004	34 265	447 287
Coûts des services rendus	13 508	1 007	795	-	-	-	15 310
Coûts de l'actualisation	8 286	496	1 721	5 072	-	1 267	16 842
Pertes (gains actuariels)	-13 549	-873	-10 012	-16 304	4 894	528	-35 316
Prestations payées	-15 275	-1 207	-738	-7 169	-8 321	-2 593	-35 303
Coûts des services passés	-	-	-	-	-	-	-
Valeur de l'engagement en fin d'exercice	201 988	12 035	34 172	115 579	11 577	33 467	408 818
Engagements nets des actifs de régimes	0	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés non reconnus	23 923	-	-	-	-	-	23 923
PASSIF NET COMPTABILISÉ EN FIN D'EXERCICE	225 911	12 035	34 172	115 579	11 577	33 467	432 741

	INDEMNITÉ FIN DE CARRIÈRE	INDEMNITÉ DÉCÈS DES ACTIFS	ALLOCATIONS DÉCÈS	RENTES AT/MP	CESSATION ANTICIPÉ D'ACTIVITÉ	BONIFICATION TAUX DU PEE	TOTAL AVANTAGES POSTEMPLOI
Valeur de l'engagement au 1^{er} janvier 2008	201 988	12 035	34 172	115 579	11 577	33 467	408 818
Coûts des services rendus	12 728	993	632	–			14 353
Coûts de l'actualisation	10 845	621	1 718	5 437		1 966	20 587
Pertes (gains actuariels)	1 719	– 653	– 2 164	8 226	10 969	5 640	23 737
Prestations payées	– 18 605	– 613	– 431	– 6 873	– 4 962	– 3 790	– 35 274
Coûts des services passées	1 399	–	–				1 399
Fermeture de l'engagement			– 9 727				– 9 727
PASSIF NET COMPTABILISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008	210 074	12 383	24 200	122 368	17 584	37 283	423 892
Engagements nets des actifs de régimes		–	–	–	–	–	–
Coût des services passés non reconnus	22 524	–	–	–	–	–	22 524
Valeur de l'engagement au 31 décembre 2008	232 598	12 383	24 200	122 368	17 584	37 283	446 416
Meilleure estimation des prestations versées aux régimes à prestations définies en 2009	– 23 914	– 609	– 410	– 7 345	– 3 516	– 4 000	– 39 794

	INDEMNITÉ FIN DE CARRIÈRE	INDEMNITÉ DÉCÈS DES ACTIFS	ALLOCATIONS DÉCÈS	RENTES AT/MP	CESSATION ANTICIPÉ D'ACTIVITÉ	BONIFICATION TAUX DU PEE	TOTAL AVANTAGES POSTEMPLOI
Pertes (gains actuariels)	1 719	– 653	– 2 164	8 226	10 969	5 640	23 737
Écarts actuariels d'expérience	4 620	– 403	30	8 798	10 969		13 045
Écarts actuariels d'hypothèses	– 2 901	– 250	– 2 194	– 572	–	5 640	– 277

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	5,25 %	5,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Profil de carrière inflation comprise	3,60 %	3,60 %
Table de mortalité	TGH 05/TGF05	TGH 05/TGF05
Âge de départ à la retraite	55,6 ans	55,6 ans
Taux de turnover	0,00 %	0,00 %

Une diminution du taux d'actualisation de – 0,25 point de base aurait un impact de + 9 271 k€ sur le total des engagements postemploi.

Description des différents avantages postérieurs à l'emploi :

Indemnités de départ en retraite

Le salarié a droit, sauf disposition conventionnelle plus favorable, à l'indemnité de départ en retraite. Le montant de cette indemnité est fixé en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. La RATP verse à tous les agents prenant leur retraite et remplissant les conditions, une indemnité de départ calculée sur la base de la rémunération statutaire mensuelle brute et d'un coefficient hiérarchique de l'intéressé à la date de son départ à la retraite. Ce coefficient dépend du nombre d'annuités atteint au moment du départ en retraite, et est fixé dans le cadre d'accords salariaux en vigueur. Ces annuités sont déterminées selon l'ancienneté. L'ancienneté moyenne est de dix-sept ans.

En 2007, la RATP EPIC a modifié les modalités de calcul de cette indemnité pour les droits passés et les droits futurs. L'impact sur

le past service cost est étalé sur la durée restante d'acquisition de l'engagement. Le montant restant à étaler s'élève à 22 524 k€.

Allocation décès des retraités

La RATP verse une allocation décès aux ayants droit des retraités titulaires d'une pension d'ancienneté ou d'une pension proportionnelle concédée avec jouissance immédiate. Le montant de cette allocation est calculé sur la base, au jour du décès, de trois fois le montant mensuel de la pension proprement dite. Le montant de l'engagement est évalué selon les données historiques de versements de cette allocation.

Le 8 février 2008, le conseil d'administration a décidé de modifier les modalités d'attribution de l'allocation décès aux ayants droit des agents retraités. Le conseil a limité l'attribution de cette allocation aux titulaires d'une pension avant le 1^{er} janvier 2009. De ce fait, l'engagement se trouve diminué du montant évalué pour les futurs retraités à compter du 1^{er} janvier 2009. L'impact de la fermeture de ces droits s'élève à 9 727 k€ et est comptabilisé immédiatement dans le résultat de la période.

Indemnité décès des actifs

Tout comme le régime général de la Sécurité sociale, les assurances sociales RATP couvrent, entre autres risques, le risque décès. L'assurance décès a pour objet de garantir aux ayants droit, lors du décès d'un assuré, le paiement d'une somme dite « capital décès », égale à douze mois du salaire de l'agent au moment de son décès, destinée à compenser la perte de ressources que l'assuré procurait à son foyer par l'exercice d'une activité professionnelle.

Cessation anticipée d'activité

Ce dispositif consiste en un « départ anticipé », sous condition d'âge, d'agents qui en font la demande.

Plan d'épargne entreprise des retraités et futurs retraités

Le PEE est un système d'épargne collectif et facultatif ouvrant aux salariés la faculté de participer, avec l'aide de l'entreprise, à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières. La RATP permet à tous les agents en activité d'au moins trois mois d'ancienneté (excepté s'ils sont en disponibilité sans solde) de se constituer une épargne. Le plan est alimenté par des versements volontaires et les sommes ainsi constituées sont temporairement bloquées et bénéficient d'exonérations fiscales. Les retraités de l'entreprise continuent à bénéficier de cet avantage après leur départ à la retraite.

Rentes maladies professionnelles et accidents du travail des retraités

La RATP ne cotise pas au régime général d'accidents du travail mais assure elle-même le financement des indemnités versées.

Le salarié victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle qui conserve, à la date de consolidation des blessures, une incapacité permanente partielle de travail peut demander une indemnisation en capital ou une rente annuelle et viagère. Il appartient à la commission des rentes accidents de travail et maladies professionnelles de la caisse, de se prononcer sur le droit de la victime ou de ses ayants droit à une rente et sur le montant de celle-ci. Ces prestations sont servies par la Caisse. Les rentes sont servies jusqu'au décès de leur bénéficiaire.

25.2 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme se composent :

- des rentes pour maladies professionnelles et accidents du travail des actifs (AT/MP) ;
- des médailles du travail ;
- des cessations progressives d'activité (CPA) ;
- des prestations de chômage ;
- des prestations maladie longue durée.

	MÉDAILLES DU TRAVAIL	RENTES AT/MP DES ACTIFS	CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ	ALLOCATION CHÔMAGE	MALADIE LONGUE DURÉE	MESURES TRANSITOIRES RETRAITES	TOTAL AVANTAGES LONG TERME
Valeur de l'engagement au 1^{er} janvier 2008	18 126	15 043	22 629	11 301	6 819	3 610	77 528
Coûts des services rendus et coût de l'actualisation	2 169	643	1 362	8 079	–	–	12 253
Prestations payées	– 1 786	– 2 132	– 8 261	– 7 023	–	– 20	– 19 222
Écart actuariel	– 528	2 068	– 605	–	–	–	935
PASSIF NET COMPTABILISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008	17 981	15 622	15 125	12 357	6 819	3 590	71 494
Valeur de l'engagement au 31 décembre 2008	17 981	15 622	15 125	12 357	6 819	3 590	71 494
Meilleure estimation des prestations versées aux régimes à prestations définies en 2009	– 1 303	– 2 272	– 6 494	– 7 000	– 600	– 1 000	– 18 669

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	31/12/08	31/12/07
Taux d'actualisation	5,25 %	5,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Profil de carrière inflation comprise	3,60 %	3,60 %
Table de mortalité	TGH 05/TGF05	TGH 05/TGF05
Âge de départ à la retraite	55,6 ans	55,6 ans
Taux de turnover	0,00 %	0,00 %

Une diminution du taux d'actualisation de – 0,25 point de base aurait un impact de + 704 k€ sur le total des engagements long terme.

Description des différents avantages à long terme :

Rentes maladies professionnelles et accidents du travail des actifs

La part des rentes maladie professionnelle et accident du travail relative aux actifs constitue un avantage à long terme. La part relative aux retraités constitue un avantage postérieur à l'emploi (cf. description des rentes au paragraphe 25.1).

Médailles du travail

Après un certain nombre d'années de service, les salariés bénéficient de médailles du travail ainsi que de jours de congé supplémentaires.

Cessation progressive d'activité

Ce dispositif consiste en un travail à mi-temps rémunéré à 70 % pour les agents qui souhaitent en bénéficier avant 55 ans et à 75 % pour les agents qui souhaitent en bénéficier à partir de 55 ans.

Prestation de chômage

Tout comme l'Assedic, la RATP assure à ses salariés arrivés au terme de leur contrat un revenu de remplacement dénommé « allocation

chômage » dont la durée de versement varie en fonction de la durée d'affiliation et de l'âge de l'intéressé.

Prestation maladie longue durée

Les salariés atteints d'une maladie longue et coûteuse bénéficient d'autorisations d'absence pour suivre les traitements médicaux nécessités par leur état de santé. Bien que leur contrat de travail soit suspendu, le maintien de tout ou partie du salaire est prévu dans certaines conditions.

26. AUTRES PROVISIONS

	31/12/2007	DOTATION	PROVISION UTILISÉE	PROVISION NON UTILISÉE	RECLASSEMENT VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET TAUX CHANGE	31/12/2008
Provisions non courantes	101 787	53 342	- 10 314	0	- 10 422	134 393
Démantèlement ^(a)	65 205		- 408		- 10 823	53 974
Litiges ^(b)	16 598	48 786	- 2 431		- 153	62 800
Pertes sur contrat à long terme						0
Autres charges	10 468	- 5 442	- 1 231		- 10 580	- 6 785
Autres risques ^(c)	9 516	9 998	- 6 244		11 134	24 404
Provisions courantes	55 869	26 934	- 20 555	- 661	10 417	72 004
Démantèlement ^(a)	14 320	182			10 823	25 325
Litiges ^(b)	8 935	4 198	- 3 553		312	9 892
Pertes sur contrat à long terme						0
Autres charges	6 778	18	- 2 198		10 479	15 077
Autres risques ^(c)	25 836	22 536	- 14 804	- 661	- 11 197	21 710
TOTAL DES PROVISIONS	157 656	80 276	- 30 868	- 661	- 5	206 397

(a) Les coûts de démantèlement du matériel roulant ferroviaire font l'objet d'une provision pour charges en contrepartie de leur inscription à l'actif immobilisé en tant que composants amortis sur la durée d'utilisation des trains.

(b) Les provisions pour litiges concernent des provisions pour litiges et contentieux à caractère commercial ou prud'homal dont le risque de maladies professionnelles liées à l'amiante (note 32.3).

(c) Les provisions pour autres risques comprennent l'engagement de la RATP EPIC constaté pour couvrir les risques sur des accidents intervenus sur les réseaux (base : cas déclarés).

Du fait du caractère non significatif, aucune provision n'a fait l'objet d'une actualisation.

27. DETTES FINANCIÈRES

27.1 Détail des dettes financières courantes et non courantes

	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts obligataires	3 337 023	2 848 517
Variation de la juste valeur de la dette obligataire	-1 875	-5 347
Emprunts auprès de la Région Île-de-France	232 873	235 451
Emprunts plan d'épargne entreprise	132 730	100 482
Emprunts auprès des établissements de crédit	107 441	102 883
Emprunts liés aux contrats de location-financement	27 778	26 449
Dépôts et cautionnements (reçus)	4 432	5 573
Autres emprunts et dettes	11 848	2 812
Concours bancaires		
Total dettes financières – non courant	3 852 250	3 316 820
Emprunts obligataires	457 711	782 395
Emprunts auprès de la Région Île-de-France	19 544	18 404
Emprunts plan d'épargne entreprise	139 936	130 318
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 617	8 578
Emprunts liés aux contrats de location-financement	1 401	852
Dépôts et cautionnements (reçus)	146	149
Billets de trésorerie	330 836	401 218
Autres emprunts et dettes	70 259	59 648
Concours bancaires	88 872	47 432
Intérêts courus non échus (ICNE)	27	
Total dettes financières – courant	1 115 349	1 448 994
TOTAL	4 967 599	4 765 814

27.2 Calcul de l'endettement net

Le Groupe définit communément sa dette comme le total des dettes financières sous déduction d'une part des intérêts courus non échus et de l'avance CA Lyon et, d'autre part, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des valeurs mobilières de placement classées en actifs financiers non courants disponibles à la vente et de la juste valeur des opérations de couverture de change de la dette des emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2008, l'endettement net du Groupe s'élève donc à 4 464 216 k€ qui se décomposent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes financières	4 967 599	4 765 814
Cash flow hedge	- 62 143	18 821
Intérêts courus non échus	- 70 848	- 58 597
Avance CA Lyon et autres	- 69 148	- 71 747
Dépôts et cautionnements	- 4 578	- 5 722
Variation de la dette couverte		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 294 451	- 381 552
Trésorerie non disponible des filiales	4 432	4 252
Autres	- 6 647	- 16 765
ENDETTEMENT NET GROUPE	4 464 216	4 254 504

27.3 Dettes financières par échéance

	2009	2010	2011	2012	2013	+ DE 5 ANS
Emprunts obligataires €	- 457 347	- 450 000	- 500 000	-	- 450 000	- 1 030 000
Intérêts emprunts obligataires €	- 145 349	- 119 052	- 93 177	- 69 427	- 69 427	- 207 217
Flux de capitaux <i>cross currency swap</i> €						- 849 417
Intérêts sur <i>cross currency swap</i> €	- 33 478	- 35 991	- 35 991	- 35 991	- 35 991	- 131 145
Flux financiers sur dérivés hors <i>cross currency swap</i>	14	1 095	1 017	962	968	6 773
Emprunts auprès de la Région Île-de-France	- 19 543	- 20 455	- 20 786	- 18 983	- 18 271	- 187 607
Intérêts sur emprunts	- 6 721	- 6 216	- 5 688	- 5 149	- 4 714	- 30 691
Emprunts plan d'épargne entreprise	- 139 936	- 28 871	- 32 218	- 30 241	- 27 750	-
Intérêts sur emprunts plan d'épargne entreprise	- 13 186	- 9 526	- 7 216	- 4 639	- 2 220	
Emprunts auprès établissements de crédit		8 018	43 687	91 532		
Emprunts liés aux contrats de location-financement	- 832	- 890	- 952	- 1 017	- 1 087	- 20 797
Intérêts sur emprunts liés aux contrats de location-financement	- 882	- 606	- 644	- 680	- 675	- 6 655
Dépôts et cautionnements (reçus)		146	4 431			
Billets de trésorerie	- 330 836	-				
Intérêts postcomptés des billets	- 1 504					
Autres emprunts et dettes	- 71 540	- 660	- 2 262			
Concours bancaires	- 88 872	-				
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	- 1 310 012	- 663 008	- 649 799	- 73 633	- 609 167	- 2 456 756

	2009	2010	2011	2012	2013	+ DE 5 ANS
Emprunts obligataires CHF	-	-	-	-	-	- 1 360 000
Intérêts emprunts obligataires CHF	- 36 669	- 39 481	- 39 481	- 39 481	- 39 481	- 143 087
Intérêts sur <i>cross currency swap</i> CHF	36 675	39 491	39 491	39 491	39 491	143 117
Flux de capitaux <i>cross currency swap</i> CHF	-	-	-	-	-	1 360 000
TOTAL DES FLUX EN KCHF	6	10	10	10	10	30

La ventilation par principales devises et par nature de taux figure en note 30.

27.4 Juste valeur des passifs financiers évalués au coût

	31/12/2008		31/12/2007	
	JUSTE VALEUR	COÛT	JUSTE VALEUR	COÛT
Emprunts obligataires	3 973 395	3 794 724	3 020 401	3 630 912
Variation de la juste valeur de la dette obligataire		- 1 875		- 5 347
Prêts de la Région Île-de-France	262 973	252 417	238 366	253 855
Emprunts PEE	169 345	272 666	227 686	230 800
Emprunts auprès établissements de crédit	121 703	114 058	111 461	111 461
Emprunts liés aux contrats de location-financement	29 179	29 179	27 301	27 301
Dépôts et cautionnements (reçus)	4 578	4 578	5 722	5 722
Billets de trésorerie	330 836	330 836	401 218	401 218
Autres emprunts et dettes	3 634	11 289	3 863	3 863
Intérêts courus non échus (ICNE)	70 828	70 828	58 597	58 597
Concours bancaires	88 872	88 872	47 432	47 432
Intérêts courus non échus (ICNE)	27	27		
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	5 055 370	4 967 599	4 142 047	4 765 814

Méthode de détermination des justes valeurs des passifs financiers non dérivés :

Pour les emprunts obligataires, la juste valeur correspond à la valeur de marché des titres de dettes émis.

Pour les prêts de la Région Île-de-France et les emprunts PEE, la juste valeur correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture.

Taux d'intérêt utilisés pour déterminer la juste valeur :

Les taux d'intérêts utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs sont déterminés en fonction de la courbe des taux de swaps Euribor.

Variation du coût amorti

EMPRUNT OBLIGATAIRE	COÛT AMORTI 31/12/08	COÛT AMORTI 31/12/07	VARIATION
RATP_2008	0	788 715	- 788 715
RATP_2009	457 709	458 123	- 414
RATP_2010	448 721	448 070	651
RATP_2011	501 947	502 733	- 786
RATP_2013	445 371	444 529	842
RATP_2014	329 487	329 415	72
RATP_2035	50 000	50 000	0
RATP_2014 CHF	110 924	99 523	11 401
RATP_2015 CHF	154 510	138 617	15 893
RATP_2016 CHF	134 599		134 599
RATP_2017 CHF	201 889	181 173	20 716
RATP_2017 CHF B	101 188		101 188
RATP_2018	646 832		646 832
RATP_2019 CHF	211 547	189 812	21 735
TOTAL	3 794 724	3 630 711	164 014

EMPRUNT IDF	COÛT AMORTI 31/12/2008	COÛT AMORTI 31/12/2007	VARIATION
TOTAL	252 417	253 858	- 1 441

CRÉANCES CIL	COÛT AMORTI 31/12/2008	COÛT AMORTI 31/12/2007	VARIATION
TOTAL	48 110	47 635	475

TITRES PEE	COÛT AMORTI 31/12/2008	COÛT AMORTI 31/12/2007	VARIATION
TOTAL	272 666	101 785	170 881

28. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

L'intégralité des dettes fournisseurs a une échéance à moins d'un an.

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fournisseurs	237 951	219 358
Dettes sur immobilisations	324 283	248 800
Dettes fiscales et sociales	413 310	549 568
Dettes diverses d'exploitation	6 470	16 582
Produits constatés d'avance	51 063	37 730
Autres dettes diverses	111 653	103 096
TOTAL	1 144 730	1 175 133

29. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Gestion du risque de taux

Les transactions relatives aux instruments dérivés consistent principalement en la mise en place d'instruments de protection contre le risque de taux, adossés soit à la dette, soit au portefeuille de placements.

Le risque de taux relatif à la dette et aux placements est géré essentiellement en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché. Cette modulation est obtenue par la mise en place ou l'annulation d'opérations d'échanges de taux d'intérêts (swaps) et d'opérations optionnelles.

Des « stops loss » et « take profit » ont été définis par la direction financière et des limites supplémentaires ont été mises en place pour les opérations qualifiées de Trading. Ainsi, la volatilité des résultats financiers liée à l'activité mark-to-market sur produits dérivés de taux reste contenue.

Gestion du risque de change

La RATP émet des emprunts en devises et couvre systématiquement le risque de change sur les émissions d'emprunts en devises à l'aide de swap de devises (*cross currency swap*).

Le groupe Systra vend des prestations en USD et GBP et supporte des charges essentiellement en euros. Le chiffre d'affaires et la marge de Systra sont libellés et établis en euros.

Le groupe Systra se prémunit contre une évolution défavorable du cours de l'EUR/USD ou EUR/GBP qui pourrait impacter significativement sa marge opérationnelle, en mettant en place des couvertures de changes globales.

Exposition au risque de matières premières

Aucune opération de couverture des matières premières n'a été mise en place sur 2008.

Risque crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie d'un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque est limité car les principaux clients du Groupe sont des collectivités locales.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes et obligations lorsque celles-ci arriveront à échéance. Le Groupe cherche à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes, ou accessibles, pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables.

29.1 Sensibilité**Effet sur les charges financières**

La dette (dette obligataire, PEE, Île-de-France) est aujourd'hui à 82 % à taux fixe, elle est donc très peu sensible à une variation des taux d'intérêt, comme le montrent les tableaux suivants :

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes en devises en millions	1 360 CHF	1 010 CHF
Taux variable	0 %	0 %
Taux fixe	100 %	100 %
Dettes en millions d'euros	3 570	3 568
Taux variable	16 %	15 %
Taux fixe	84 %	85 %
TOTAL	4 419	4 198
Taux fixe	13 %	13 %
Taux variable	87 %	87 %
TOTAL DES DETTES APRÈS COUVERTURE DE TAUX	31/12/2008	31/12/2007
Total dette (nominal)	4 419	4 198
Obligations taux fixe	3 606	3 355
Emprunt taux variable	813	843
Swap de variabilisation	248	296
dont variable cappé	198	246
% FIXE DE LA DETTE	82 %	80 %

Les charges d'intérêts sur les dettes obligataires s'élèvent à 189 M€ en 2008 : une augmentation des taux d'intérêts de 1 % sur la part de la dette à taux variable impliquerait un accroissement de charges d'environ 0,5 M€, un effet résultat lié à la variation de juste valeur (des mark to market) des dérivés (FVH et Trading) de - 3 M€ et un impact capitaux propres lié à la variation des mark to market des dérivés de cash flow hedge de + 37 M€.

Effet sur l'efficacité des couvertures

Les tests prospectifs effectués sur les couvertures simulent l'efficacité de la couverture en cas de variations très marquées des taux (stress-scénarios).

Les couvertures ne sont déclarées efficaces que si, dans tous les scénarios d'évolution de courbe testés, la couverture reste entre les bornes 80 % - 125 %. Dans le cas d'une variation de +/- 1 % des taux d'intérêt, toutes les couvertures restent efficaces.

30. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

30.1 Maturité des instruments dérivés (maturité, notionnel, devise)

Au 31 décembre 2007

	CLASSEMENT			ÉCHÉANCE DU NOTIONNEL			TOTAL
	CFH	FVH	TRADING	- DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	+ DE 5 ANS	
Dettes long terme							
Risque de change							
Cross currency swap	629 365					629 365	629 365
TOTAL RISQUE DE CHANGE							629 365
Risque de taux							
Swaps de variabilisation		50 000	98 000		50 000	98 000	148 000
Swaps de fixation							
Autres swaps			98 000			98 000	98 000
fixe – fixe							
pré-hedge	650 000					650 000	650 000
TOTAL SWAPS							896 000
Cap			148 000		50 000	98 000	148 000
Floor			98 000			98 000	98 000
Swaptions			50 000			50 000	50 000
Autres options							0
TOTAL OPTIONS							296 000
TOTAL RISQUE DE TAUX							1 192 000
Risque de matières premières							
Swaps							
vanille	0 T			0 T			0 T
TOTAL RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES							0 T
Dettes court terme							
Risque de taux							
Swaps variabilisation							
taux eonia		0		0			0
							0
Autres engagements							
Risque de taux							
Swaps variabilisation							
lease		22 471			22 471		22 471
Swaps fixation							
crédits baux	26 354					26 354	26 354
							48 825

Au 31 décembre 2008

	TOTAL	CLASSEMENT			ÉCHÉANCE DU NOTIONNEL		
		CFH	FVH	TRADING	- DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	+ DE 5 ANS
Couverture du risque de change							
Cross currency swap	849 417	849 417					849 417
Couverture risque de taux							
Swaps de variabilisation à CT	139 338			139 338	139 338		
Swaps de variabilisation à LT	50 000		50 000				50 000
Swaps de variabilisation cappé LT fixe – fixe	198 000			198 000	50 000		148 000
Swaps de fixation	575 577	475 577		100 000	100 000		475 577
Couverture de matières premières							
Swaps							
Achat de call							
Vente de put							

Remarque : il est rappelé que le risque de change sur la dette émise en devises est systématiquement couvert par les *cross currency swaps* et que les instruments non qualifiés de couverture (trading) selon IAS 39 constituent néanmoins une couverture économique.

30.2 Juste valeur des dérivés

	31/12/2007					
	ACTIF NON COURANT	ACTIF COURANT	TOTAL ACTIF	PASSIF NON COURANT	PASSIF COURANT	TOTAL PASSIF
Cash flow hedge	11 436	3 795	15 231	21 358	5 702	27 060
Fair value hedge	0	1 204	1 204	6 104	172	6 276
Non hedge		3 381	3 381		5 658	5 658
TOTAL	11 436	8 380	19 816	27 462	11 532	38 994

	31/12/2008					
	ACTIF NON COURANT	ACTIF COURANT	TOTAL ACTIF	PASSIF NON COURANT	PASSIF COURANT	TOTAL PASSIF
Cash flow hedge	62 144	6 362	68 506	34 063	8 553	42 616
Fair value hedge	0	1 204	1 204	1 831	118	1 949
Non hedge	0	2 449	2 449	0	6 777	6 777
TOTAL	62 144	10 015	72 159	35 894	15 448	51 342

La juste valeur de tous les dérivés repose sur les cotations effectuées par nos contreparties bancaires. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés en tenant compte des termes et de l'échéance de chaque contrat et en utilisant les taux d'intérêt du marché qui seraient appliqués à des instruments similaires à la date de l'évaluation.

30.3 Impact au bilan de la comptabilisation de la juste valeur des instruments dérivés

Précisions sur les instruments de couverture de flux de trésorerie :

	ECHÉANCES ATTENDUES DES FLUX COUVERTS	IMPACT RÉSULTAT EN 2008
Précouverture	Émission prévue en 2009 Maturité prévue : 2019	À partir de la date d'émission, reprise progressive en résultat au rythme des coupons
	Émission antérieure à 2009 Maturité prévue : 2018	687 k€
Swaps de crédit-bail I1 et I3	Contrats couvrant la période 2002-2027 et 2003-2028. Un flux attendu chaque premier jour du trimestre.	-304 k€
Swap de crédit-bail cours de I2	Contrat couvrant la période 2002-2016. Un flux attendu chaque fin de trimestre.	

31. GARANTIES

31.1 Garanties données

	31/12/2008			31/12/2007		
	RATP EPIC	AUTRES	TOTAL GROUPE	RATP EPIC	AUTRES	TOTAL GROUPE
Avals et cautions	1 851 052	29 843	1 880 895	2 181 864	28 302	2 210 166
dont						
– Cautions auprès d'associations ou autres	2 022	17 476		2 122		
– Avantages au personnel	327 897	1 093		340 300		
– Opérations de leasehold sous-locations	1 521 133			1 839 442		
TOTAL	3 702 104	48 412	1 880 895	4 363 728	28 302	2 210 166

31.2 Garanties reçues

	31/12/2008			31/12/2007		
	RATP EPIC	AUTRES	TOTAL GROUPE	RATP EPIC	AUTRES	TOTAL GROUPE
Avals et cautions	139 159	3 632	142 791	185 671	3 025	188 696
dont opérations de lease-hold sous-locations	139 159			185 671		
TOTAL	139 159	3 632	142 791	185 671	3 025	188 696

32. ENGAGEMENTS HORS BILAN

32.1 En matière d'investissements en immobilisations

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes s'élèvent à 2 855 M€ au 31 décembre 2008, contre 2 811 M€ au 31 décembre 2007.

32.2 En matière d'avantages au personnel

Le coût des services passés, relatif au changement des modalités de calcul du régime des indemnités de départ à la retraite, s'élève au 31 décembre 2008 à 22 524 k€ et est amorti depuis 2008.

32.3 Actifs et passifs éventuels

Amiante

Une étude interne a été menée afin de recenser les cas de maladies professionnelles liées à l'amiante et d'évaluer leurs conséquences financières pour l'entreprise.

Une provision couvre l'intégralité du risque lié aux cas déclarés ou ayant fait l'objet d'actions contentieuses. Bien qu'il ne soit pas possible de préjuger de l'impact financier des actions futures, la RATP considère que la provision inscrite au bilan au 31 décembre 2008 pour 2 500 k€ est suffisante et correspond à sa meilleure estimation du risque financier encouru par l'entreprise (*cf. note 26*).

33. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

33.1 Transactions avec des parties liées

La RATP, en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial, est intégralement détenue par l'État français. Par conséquent, elle est liée, au sens de l'IAS 24, avec la totalité des entreprises contrôlées par l'État français. Toutefois, considérant que l'objectif de la norme IAS 24 est d'alerter sur les conditions des transactions non courantes conclues entre le Groupe et des tiers avec lesquels les liens sont privilégiés, le Groupe a exclu du périmètre l'ensemble des transactions courantes conclues à des conditions de marché.

Transactions avec l'État et les collectivités publiques

	31/12/2008	31/12/2007
Ressources du contrat STIF (compensations tarifaires, bonus/malus qualité de service, etc.)	1 829 751	1 558 223
Contribution forfaitaire du STIF	–	236 447
Ressources des communes pour le maintien de dessertes déficitaires	16 969	14 518
Subventions d'investissements appelées sur l'exercice (État, STIF, RIF, autres)	196 732	169 158
Emprunts Région Île-de-France souscrits sur l'exercice	16 061	11 235
Emprunts Région Île-de-France remboursés sur l'exercice	18 404	17 225
Créances sur l'État et les collectivités	187 170	119 300
Créances sur le STIF	99 100	176 237
Dettes envers l'État et les collectivités	42 830	41 488
Dettes envers le STIF	10 600	169 578
Dettes financières envers la RIF	287 646	287 988

Transactions avec les filiales

Les transactions réalisées avec les sociétés en intégration globale sont éliminées en consolidation ; les transactions réalisées avec les sociétés en intégration proportionnelle (part non éliminée) ou par mise en équivalence ne sont pas significatives et relèvent des pratiques habituelles retenues pour des opérations de nature commerciale ou financière réalisées au sein d'un groupe ; elles sont réalisées aux conditions courantes de marché.

Autres transactions dont celles réalisées avec les entreprises du secteur public

Il s'agit de transactions courantes réalisées à des conditions normales de marché.

33.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du groupe RATP sont les membres du comité exécutif.

	31/12/2008	31/12/2007
Avantages à court terme hors charges patronales ⁽¹⁾	1 276	1 223

(1) Comprenant les salaires bruts, primes, intéressement et avantages en nature.

34. SOCIÉTÉS DU GROUPE

	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN	% DE CONTRÔLE	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE	VARIATION % D'INTÉRÊT
PÔLE TRANSPORTS						
RATP Développement	54, quai de la Rapée, LAC A 318, 75599 Paris Cedex 12	389 795 006	100,00	95,41	IG	
Orlyval Service (OVS)	Établissement de Wissous, chemin de Fresnes, 91320 Wissous	380 041 962	100,00	94,46	IG	
SQY BUS	ZI Les Bruyères, 9, avenue Jean-Pierre-Timbaud, 78192 Trappes Cedex	387 950 322	100,00	85,54	IG	
Société des Lignes Touristiques (SLT)	13, rue Auber, 75009 Paris	418 517 215	51,00	48,66	IP	Variation % d'intérêt
Société d'Exploitation des Lignes Touristiques (SELT)	147-149, rue Saint-Honoré, 75001 Paris	418 176 053	25,00	23,84	MEE	Variation % d'intérêt
Société des Transports du Bassin Chellois (STBC)	9, place du Grand-Jardin, 77500 Chelles	415 290 832	15,00	14,31	MEE	
Autolinee Toscane	Florence		100,00	95,41	IG	
Bombela Operating Company	22 Milkyway Limbro Business Park 2090 P.O Box 1115 Kelvin 2054 Afrique du Sud		51,00	48,66	IG	
Cars Giroux	48, boulevard du Maréchal-Juin, 78200 Mantes-la-Jolie	B 599 801 388	100,00	95,41	IG	
Cité Bleue	21, parc d'activités Francis-Combe, 95600 Cergy	B 481 933 687	100,00	50,00	IP	Variation % d'intérêt
CTVMI	2, impasse Sainte-Claire-Deville, 78200 Mantes-la-Jolie	B 438 472 185	100,00	95,41	IG	Variation % d'intérêt
TP2A	6, rue des Biches, 74100 Ville-la-Grand	444 714 380	100,00	48,66	IG	
Equival SAS	54, quai de la Rapée, 75599, Paris Cedex 12	453 974 354	50,00	47,71	IP	
Mobicité	54, quai de la Rapée, 75599, Paris Cedex 12	442 325 460	100,00	95,41	IG	
FlexCité	54, quai de la Rapée, LAC A 318, 75599 Paris Cedex 12	450 710 207	100,00	48,66	IG	
FlexCité 77	27, rue Ampère, 77400 Lagny-Sur-Marne	505 352 195	100,00	48,66	IG	Entrée de périmètre
FlexCité 91	1, rue de Terre-Neuve, Bat H, 91967 Courtabœuf Cedex	507 609 956	100,00	48,66	IG	Entrée de périmètre
FlexCité 93	8, allée Sainte-Anne, 93600 Aulnay-sous-Bois	499 590 933	100,00	48,66	IG	Entrée de périmètre
FlexCité 94	Allée Jean-Baptiste-Preux, 94140 Alfortville	480 200 393	100,00	48,66	IG	
Eurailco GmbH	Maybachstrasse- 6, 70469 Stuttgart	HRB 24.127	50,00	47,71	IP	
Trans Regio	Markstrasse 19, Kaiserslautern	HRB 5225	50,00	35,83	IP	
EM Services	54, quai de la Rapée, 75599 Paris Cedex 12	453 815 961	100,00	85,87	IG	
Jacquemard et Cie	32, rue Gay-Lussac, 27000 Evreux	775 573 934	100,00	95,41	IG	Entrée de périmètre
SCI Pimian	4, allée des Vignes, 27000 Evreux	349 305 409	100,00	95,41	IG	Entrée de périmètre
Giroux Eure-et-Loir	48, boulevard du Maréchal-Juin, 78200 Mantes-la-Jolie	B 440 204 873	100,00	95,41	IG	
Giroux	48, boulevard du Maréchal-Juin, Transports Services 78200 Mantes-la-Jolie	B 410 219 034	100,00	95,41	IG	
Giroux Val-d'Oise	35, rue des Fossettes, 95650 Géricourt	B 438 352 007	100,00	95,41	IG	
Tram di Firenze	Florence		24,90	23,76	MEE	
Gest Spa	Florence		100,00	48,66	IG	
Société Financière Groupe Perrier	ZI Les Bruyères, 9, avenue Jean-Pierre-Timbaud, 78192 Trappes Cedex	350 302 147	100,00	95,41	IG	
Cars Perrier	ZI Les Bruyères, 9, avenue Jean-Pierre-Timbaud, 78192 Trappes Cedex	589 725 266	100,00	95,41	IG	
SCI Perrier	ZI Les Bruyères, 9, avenue Jean-Pierre-Timbaud, 78192 Trappes Cedex	429 490 550	100,00	95,41	IG	
SCI 132						
Av. du Général Leclerc	48, boulevard du Maréchal-Juin, 78200 Mantes-la-Jolie	442 222 048	100,00	95,11	IG	
SCI Parc de la Sainte-Claire	48, boulevard du Maréchal-Juin, 78200 Mantes-la-Jolie	431 920 750	100,00	95,41	IG	
SCI La Procession	33, rue des Fossettes, 95650 Géricourt	332 921 170	55,00	52,48	IG	
SCI Sofitim	48, boulevard du Maréchal-Juin, 78200 Mantes-la-Jolie	434 961 850	50,00	47,71	IG	
TIMBUS	ZA de la Demi-Lune, 7, rue des Frères-Montgolfier, 95420 Magny-en-Vexin	B 432 243 921	50,03	47,73	IG	
TVM	48, boulevard du Maréchal-Juin 78200 Mantes-la-Jolie	B 400 644 373	100,00	95,41	IG	Variation % d'intérêt
STIVO	33, rue des Fossettes, 95650 Géricourt	B 301 571 147	50,00	47,71	IP	
Financière TRANSDEV	L'Atrium, 6, place Abel-Gance, 92100 Boulogne-Billancourt	442 610 788	49,88	49,88	MEE	
Groupe TRANSDEV	L'Atrium, 6, place Abel-Gance, 92100 Boulogne-Billancourt	542 104 377	25,59	25,59	MEE	
RATP International	54, quai de la Rapée LAC A 19, 75599 Paris Cedex 12	419 997 044	100,00	100,00	IG	
ALEXA	Viale dei Mille 115, Florence	05266640480	37,00	37,00	MEE	
La Ferroviaria Italiana (LFI)	Via Guido Monaco 37, 52100 Arezzo	00092220516	12,00	12,00	MEE	
LFI Services	Italie		12,00	12,00	MEE	
TFT SPA	Italie		12,00	12,00	MEE	
RFT SPA	Italie		12,00	12,00	MEE	
PÔLE INGÉNIERIE						
Financière Systra	5, avenue du Coq, 75009 Paris	384 061 958	50,00	50,00	IP	
Groupe Systra	5, avenue du Coq, 75009 Paris	387 949 530	50,00	35,87	IP	
Xelis	Bâtiment Hautacam - 12, avenue du Val-de-Fontenay, 94120 Fontenay-sous-Bois	489 087 593	100,00	100,00	IG	

	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN	% DE CONTRÔLE	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE	VARIATION % D'INTÉRÊT
PÔLE VALORISATION DES ESPACES						
Commerce						
Promo Métro	35, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris		100,00	100,00	IG	
Télécom						
Telcité	1, avenue Montaigne, 93167 Noisy-le-Grand Cedex	411 759 962	100,00	100,00	IG	
Naxos	1, avenue Montaigne, 93167 Noisy-le-Grand Cedex	420 511 990	100,00	100,00	IG	
Immobilier						
SEDP	54, quai de la Rapée, 75599 Paris Cedex 12	380 038 687	100,00	100,00	IG	
SADM	54, quai de la Rapée, 75599 Paris Cedex 12	380 962 902	100,00	100,00	IG	
Sortie de périmètre						
Société des Transports du Val-d'Oise (TVO)	1, chemin du Clos-Saint-Paul, 95210 Saint-Gratien	314 388 950	35,00	33,39	MEE	Sortie de périmètre
M'Dina Bus	10, avenue du 2-Mars, Casablanca, Maroc	133 511	20,00	19,08	MEE	Sortie de périmètre

35. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à l'instruction AMF 206-10 du 19 décembre 2006 et aux obligations introduites par la LSF (article L. 820-3), les honoraires encourus du titre de l'audit des comptes consolidés et sociaux du Groupe sont les suivants :

MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES EN K€	2008	2007
RATP		
PricewaterhouseCoopers	313	288
KPMG	320	276
Filiales en intégration globale		
PricewaterhouseCoopers	214	181
KPMG	97	96

DILIGENCES/PRESTATIONS DIRECTEMENT LIÉES EN K€	2008	2007
RATP		
PricewaterhouseCoopers		127
KPMG	100	141
Filiales en intégration globale		
PricewaterhouseCoopers	163	
KPMG		

36. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

Comptes sociaux

Rapport général des commissaires aux comptes page **65 /**

Bilan page **66 /**

Compte de résultat page **68 /**

Annexes aux comptes sociaux page **70 /**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la RATP-EPIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la RATP à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Avantages au personnel

La note 3.13 de l'annexe détaille les engagements sociaux à long terme, provisionnés au bilan ainsi que la méthode d'évaluation desdits engagements.

S'agissant des avantages au personnel à long terme, nous avons examiné leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous avons revu les hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués permettant de valider le montant des provisions inscrites au passif du bilan à l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Immobilisations corporelles

La note 2.1.2 explique le traitement comptable des immobilisations corporelles qui sont détenues en propre ou remises en jouissance par l'État ou le STIF. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la RATP, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations corporelles et nous nous sommes assurés que la note 2.1.2 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Philippe Arnaud

PricewaterhouseCoopers Audit

Paul Onillon

Bilan

Au 31 décembre 2008

ACTIF	31/12/2008			31/12/2007
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (À DÉDUIRE)	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	465 346	230 692	234 654	197 745
– Frais de recherche et développement	96 554	6 298	90 256	91 292
– Droit au bail	2 626	989	1 637	1 714
– Autres	366 166	223 406	142 760	104 738
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 113 629	9 223 723	9 889 905	9 544 190
– Terrains	390 710	6 159	384 551	384 402
– Constructions	8 215 821	3 305 246	4 910 575	4 721 241
– Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 278 671	2 814 473	1 464 198	1 441 739
– Matériel de transport	4 547 972	2 945 374	1 602 598	1 622 547
– Autres	214 666	152 471	62 195	65 237
– En-cours, avances et acomptes	1 465 789	–	1 465 789	1 309 024
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	474 003	20 249	453 754	462 051
– Participations	259 345	4 165	255 180	254 802
– Créances rattachées à des participations	2 420	–	2 420	6 638
– Autres titres immobilisés	–	–	–	–
– Prêts	93 558	261	93 297	95 723
– Autres	118 680	15 823	102 857	104 888
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	20 052 978	9 474 665	10 578 313	10 203 986
– Stocks et en-cours	172 862	30 213	142 649	130 220
Avances et acomptes versés sur commande	1 070	–	1 070	456
CRÉANCES	4 950 204	17 884	4 932 320	4 982 833
– Créances clients et comptes rattachés	124 940	11 019	113 921	114 831
– Créances État et autres collectivités publiques	264 263	–	264 263	282 443
– Autres	54 765	6 865	47 900	47 531
– Créances Lease	4 506 236	–	4 506 236	4 538 027
ACTIF FINANCIER	209 934	–	209 934	309 447
Valeurs mobilières de placement	184 565	–	184 565	281 781
Disponibilités	25 369	–	25 369	27 666
Charges constatées d'avance	54 933	–	54 933	62 463
ACTIF CIRCULANT (II)	5 389 003	48 097	5 340 906	5 485 419
Frais d'émission d'emprunts (III)	10 022	–	10 022	9 244
Primes de remboursement des obligations (IV)	8 896	–	8 896	6 917
Écarts de conversion actif (V)	533	–	533	1 171
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	25 461 432	9 522 761	15 938 670	15 706 737

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
PASSIF		
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	250 701	250 701
Écarts de réévaluation	231 140	231 140
Dotation en capital	283 367	283 367
RÉSERVES	285 371	285 371
– Réserve provenant de la cession de biens mis à disposition par le STIF et désaffectés (emploi)	184 419	184 419
– Réserve provenant de la cession de biens mis à disposition par l'État et désaffectés	136	135
– Réserve provenant de la cession de biens créés par la Régie et désaffectés (réinvestissement)	42 890	42 890
– Réserve générale	57 926	57 926
Report à nouveau	946 209	862 544
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	124 995	83 665
Subventions d'investissement	2 527 300	2 433 138
Provisions réglementées	441 016	451 423
CAPITAUX PROPRES (I)	5 090 101	4 881 350
Provisions pour risques	116 541	58 073
Provisions pour charges	156 655	163 519
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	273 196	221 592
DETTES FINANCIÈRES	4 850 915	4 747 389
– Prêts de la Région d'Île-de-France	285 646	287 988
– Emprunts obligataires	3 995 784	3 872 689
– Emprunts et dettes à des établissements de crédit (soldes créditeurs de banques)	152 032	112 714
– Emprunts et dettes financières divers	346 625	415 421
– Intérêts courus non échus	70 828	58 578
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	1 036	22 653
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 094	191 784
Dettes fiscales et sociales	417 129	550 773
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	315 752	240 310
Autres dettes	99 045	107 594
Dettes Lease	4 575 867	4 618 627
Produits constatés d'avance	109 761	123 253
DETTES (III)	10 574 599	10 602 384
Écarts de conversion passif (IV)	774	1 412
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	15 938 670	15 706 737

Compte de résultat

Au 31 décembre 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	VARIATION.%
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 422 624	4 211 858	5,0 %
Produits du transport (prestations de service) ⁽¹⁾	3 815 773	3 404 927	12,1 %
Contribution forfaitaire		236 447	- 100,0 %
Produits des activités annexes ⁽¹⁾	118 203	114 244	3,5 %
Produits divers	379 157	346 139	9,5 %
- Prestations de services autres que les produits de transport ⁽¹⁾	133 604	133 012	0,4 %
- Ventes de produits résiduels ⁽¹⁾	6 968	6 638	5,0 %
- Production stockée	- 1 069	1 065	NS
- Production immobilisée	82 277	76 275	7,9 %
- Reprises sur provisions et transferts de charges	89 650	88 822	0,9 %
- Subventions d'exploitation		27	- 100,0 %
- Autres produits	67 728	40 300	68,1 %
Produits en atténuation des charges d'amortissements	109 491	110 101	- 0,6 %
- Reprise sur provisions spéciales de réévaluation	10 290	10 203	0,9 %
- Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice	99 201	99 899	- 0,7 %
CHARGES D'EXPLOITATION	4 063 502	3 912 855	3,9 %
Consommations en provenance de tiers	819 268	757 544	8,1 %
Énergie	189 967	160 512	18,4 %
- Énergie électrique	85 389	76 038	12,3 %
- Carburants	91 670	73 158	25,3 %
- Chauffage	12 908	11 316	14,1 %
Frais relatifs aux lignes affrétées	24 202	21 631	11,9 %
Charges de circulation SNCF	19 992	22 987	- 13,0 %
Matières et autres charges externes	585 106	552 414	5,9 %
- Matières et fournitures diverses	177 101	160 525	10,3 %
- Autres charges externes	408 006	391 889	4,1 %
Impôts, taxes et versements assimilés	217 760	215 251	1,2 %
Charges de personnel	2 274 069	2 202 202	3,3 %
- Salaires et traitements	1 601 829	1 533 699	4,4 %
- Charges sociales	659 871	647 981	1,8 %
- Résultat des régimes spéciaux	12 369	20 522	- 39,7 %
Dotations aux amortissements et aux provisions	719 489	693 259	3,8 %
- Sur immobilisations - dotations aux amortissements	613 546	607 085	1,1 %
- Sur immobilisations - dotations aux provisions	655	656	- 0,1 %
- Sur actif circulant - dotations aux provisions	7 501	5 961	25,8 %
- Pour risques et charges - dotations aux provisions	97 788	79 557	22,9 %
Autres charges	32 915	44 600	- 26,2 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I)	359 122	299 002	20,1 %

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	VARIATION %
PRODUITS FINANCIERS	98 029	78 057	25,6 %
– De participation	7 180	6 261	14,7 %
– D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	470	386	21,7 %
– Autres intérêts et produits assimilés	82 154	63 509	29,4 %
– Reprises sur provisions et transferts de charges	478	108	NS
– Différences positives de change	2	566	– 99,7 %
– Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	7 746	7 227	7,2 %
– Produits financiers Athènes			–
CHARGES FINANCIÈRES	304 224	275 782	10,3 %
– Intérêts et charges assimilées	298 002	269 292	10,7 %
– Dotations aux amortissements et aux provisions	5 806	6 104	– 4,9 %
– Différences négatives de changes	5	277	– 98,1 %
– Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	410	110	NS
RÉSULTAT FINANCIER (II)	– 206 195	– 197 725	4,3 %
RÉSULTAT COURANT (I + II)	152 927	101 278	51,0 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 995	26 146	– 42,6 %
– Sur opérations de gestion	1 337	4 111	– 67,5 %
– Sur opérations en capital	333	440	– 24,2 %
– Produits exceptionnels Lease	10 461	16 305	– 35,8 %
– Autres produits exceptionnels	136	639	– 78,7 %
– Reprises sur provisions et transferts de charges	2 728	4 652	– 41,4 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 538	11 739	– 18,8 %
– Sur opérations de gestion	2 376	3 975	– 40,2 %
– Autres charges exceptionnelles	6 351	7 708	– 17,6 %
– Dotations aux amortissements et aux provisions	810	57	NS
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 457	14 407	– 62,1 %
Participation des salariés aux résultats	33 389	32 019	4,3 %
Impôts sur les bénéfices			–
TOTAL PRODUITS	4 535 647	4 316 061	
TOTAL CHARGES	4 410 652	4 232 396	
RÉSULTAT	124 995	83 665	49,4 %

(1) Chiffre d'affaires
(2) Dont prime de gestion

4 074 547 3 658 820 11,4 %
21 411 42 625 – 50,7 %

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Arrêté au 31 décembre 2008. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

Signature du nouveau contrat STIF

La RATP et le STIF ont signé le 21 février 2008 un nouveau contrat qui définit, pour la période 2008-2011, les conditions de réalisation par la RATP du service public de transport collectif de voyageurs en Île-de-France dont elle est chargée. Il s'agit du troisième contrat depuis la mise en place de la contractualisation des relations entre le STIF et la RATP en 2000.

Ce contrat a modifié les modalités de financement de la RATP.

Le mécanisme de rémunération comprend désormais :

- une individualisation des versements du STIF par nature de charges, selon qu'elles intéressent l'exploitation et les obligations de service public correspondantes, d'une part, les charges liées aux investissements et à l'infrastructure, d'autre part;
- une séparation de ce qui relève de la couverture de charges par rapport à ce qui constitue un mécanisme d'intéressement.

Un mécanisme d'intéressement avec partage des risques et des gains entre la RATP et le STIF est prévu au contrat. Ce mécanisme est fondé sur les recettes directes réalisées par comparaison avec l'objectif fixé contractuellement et aux modalités de bonus/malus dépendant des résultats atteints en matière de qualité de service.

Règlement européen relatif aux services publics de transport de voyageurs

Un règlement européen relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route a été adopté le 23 octobre 2007 et entrera en vigueur le 3 décembre 2009 avec une période transitoire.

Son objet consiste à définir comment les autorités compétentes peuvent intervenir dans le domaine des transports publics en précisant les conditions à respecter pour, d'une part, confier le service à une entreprise et, d'autre part, octroyer des compensations en contrepartie des coûts supportés.

Ce règlement prévoit notamment des durées limitées pour les contrats de service public ne dépassant pas dix ans pour les services d'autobus et quinze ans pour les services ferroviaires (durées augmentées de 50% en cas d'investissements significatifs de l'opérateur).

Toutefois, il prévoit également des dispositions spécifiques pour la durée des contrats conclus avant la date d'entrée en vigueur. Compte tenu du contexte spécifique de la réglementation des transports en Île-de-France, un texte devrait intervenir pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2004 à 2006 est actuellement en cours. La RATP a constaté dans ses comptes 2008 une provision estimée à partir des demandes formulées par l'administration fiscale à ce jour.

Nouvelles émissions obligataires

La RATP a émis l'équivalent de 870 M€ sur l'année 2008 soit :

- 550 M€ en mai (échéance 2018) avec un taux coupon de 4,5% ;
- 200 MCHF en juillet (échéance 2016) avec un taux coupon de 3,375% ;

- 150 MCHF en octobre (échéance 2017) avec un taux coupon de 3,25% ;
- 100 M€ en novembre (abondement de la souche 2018 : taux 4,5 %).

Contrat de leasehold

En 2008, trois contrats de leasehold ont été débouclés par anticipation. Cette opération a généré un résultat supplémentaire de 1,2 M€ correspondant à la net present value restant à étaler sur ces contrats.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le plan comptable particulier de la RATP a été approuvé par arrêté interministériel en date du 21 mars 1985, sur avis de conformité donné par le Conseil national de la comptabilité. Ce plan est établi conformément aux règles, principes et modalités du système de base du Plan comptable général.

Il comprend, en outre, des développements et des aménagements qui répondent aux besoins spécifiques d'information de gestion de la RATP et aux particularités de sa structure juridique et de son régime financier.

2.1 Principes généraux relatifs au bilan

Le détail de l'actif immobilisé et des amortissements est présenté dans les notes 5.1 et 5.2.

2.1.1 Immobilisations incorporelles

- les frais de recherche et développement, afférents à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils remplissent les critères énoncés par la réglementation comptable. Leur durée d'amortissement dépend de la durée d'utilisation du bien auquel ils se rapportent. Tous les autres frais de recherche et de développement sont pris en charges d'exploitation ;
- les systèmes d'informations acquis ou créés par l'entreprise sont inscrits au bilan. Ils sont décomposés entre :
 - leur coût de développement et de paramétrage amortis sur une durée de cinq à dix ans en fonction de la durée d'utilisation du système,
 - les logiciels et le matériel acquis pour la mise en service du système sont amortis sur une durée de trois ans.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont composées de biens remis en jouissance par l'État et le STIF, et de biens appartenant à la RATP. La répartition des actifs immobiliers est la suivante par propriétaire :

- l'État : il s'agit pour l'essentiel de lignes qui ont été incorporées au RER ;
- le STIF : cela concerne principalement les lignes de métro construites avant 1968, ainsi qu'un certain nombre d'immeubles afférents à l'activité de la RATP ;
- la RATP : pour les autres biens.

Régime des biens immobiliers remis en jouissance par l'État et le STIF

La loi du 21 mars 1948 qui a créé la RATP prévoit que les biens mobiliers et immobiliers concédés ou affermés par la Ville de Paris ou le département de la Seine à la Compagnie du chemin de fer métropolitain et à la Société des transports en commun de la région parisienne sont mis à la disposition de la RATP au moment de sa création.

Le décret du 4 juin 1975 portant approbation du cahier des charges de la RATP prévoit que les biens immobiliers affectés aux exploitations de la RATP comprennent, d'une part, des biens qui appartiennent à l'État, constitués de voies ferrées d'intérêt général nécessaires à l'exploitation du réseau régional, d'autre part, des biens qui appartiennent au STIF (notamment les lignes de métro construites avant 1968) et enfin des biens appartenant à la RATP acquis ou construits par elle-même pour son compte propre.

Conformément au cahier des charges, la RATP a l'obligation d'assurer l'entretien et le renouvellement du patrimoine qui a été mis à sa disposition.

Ainsi, les biens mis à sa disposition par l'État français et le STIF, sans transfert de propriété, sont maintenus à l'actif du bilan de la RATP EPIC aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion de l'entreprise. La RATP n'en a pas cependant la libre disposition. Ces biens appartiennent au domaine public des transports.

La loi de décentralisation d'août 2004 n'a pas modifié les aspects relatifs à la répartition des actifs par propriétaire. Le recensement des actifs et leur répartition par propriétaire sont en cours de réalisation.

Le règlement européen du 23 octobre 2007 sur l'organisation des services publics impose une date de fin des droits d'exploitation sans qu'il soit possible à ce jour de connaître précisément ces dates (cf. *paragraphe Faits significatifs*).

Cette existence de dates de fin à compter du 3 décembre 2009 devra être prise en compte pour l'établissement des comptes de la RATP EPIC. En effet, les nouvelles dispositions contractuelles avec l'autorité compétente organisatrice des transports devront prévoir le sort des biens à l'issue du contrat, les modalités de financement au cours du contrat et, bien entendu, la durée du contrat. Sur ces bases, les conséquences en matière de modalités d'amortissement et de dépréciation des biens immobilisés devront être tirées et constatées dans les comptes. La RATP est en train d'analyser ces conséquences comptables et financières.

Les biens appartenant à la RATP

Sur les lignes qu'elle exploite, la RATP, qu'elle soit propriétaire ou non, participe au financement des infrastructures, des équipements et du matériel roulant associé.

Généralités

Les immobilisations mises à disposition ou appartenant à la RATP sont inscrites au bilan à leur coût historique (coût d'acquisition ou coût de production) à l'exception des immobilisations en service au 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation dans les conditions définies par l'article 61 de la loi de finances pour 1977.

Conformément à la méthode de comptabilisation des actifs par composants, toutes les immobilisations ont été décomposées afin d'appliquer des durées d'utilité propre à chacun des composants en fonction de leur fréquence de renouvellement ou des opérations de rénovation. Au 1^{er} janvier 2005, la RATP a appliqué la méthode de reconstitution du coût historique amorti.

Conformément au règlement CRC 2004-06, les coûts de démantèlement du matériel roulant ferroviaire font l'objet d'une provision pour charges en contrepartie de leur inscription à l'actif immobilisé en tant que composants amortis sur la durée d'utilisation des trains.

Les règles comptables prévoient également la mise en œuvre d'une démarche pour identifier s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif ait pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La RATP n'a pas identifié au cours de l'exercice d'indice montrant qu'un actif ait pu perdre de sa valeur.

En outre, compte tenu des particularités du cadre juridique et financier qui régit actuellement les activités de la RATP, il est considéré que le potentiel de service attendu et la valeur de remplacement des immobilisations justifient les valeurs nettes comptables inscrites au bilan.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation définies par les techniciens de la RATP.

Voici, pour nos biens les plus représentatifs et leurs composants, les durées d'amortissement pratiquées :

	DURÉES D'UTILISATION
Bâtiments	
Gros œuvre des bâtiments	70 à 100 ans
Second œuvre et aménagements des bâtiments	6 à 30 ans
Infrastructures ferroviaires	
Gros œuvre des tunnels, points d'arrêts, accès	35 à 140 ans
Aménagements des points d'arrêts et accès	15 à 40 ans
Voies	10 à 50 ans
Alimentation courant de traction métro	5 à 50 ans
Caténaires RER – tramway	15 à 50 ans
Signalisation des voies et système d'aide à la conduite des trains	
Système d'automatisation de l'exploitation des trains (SAET)	5 à 35 ans
Pilotage automatique	15 à 30 ans
Signalisations des voies	10 à 40 ans
Matériels roulants	
Matériels roulants ferrés	20 à 40 ans
Matériels roulants bus	4 à 10 ans
Véhicules de tourisme	5 ans
Installations et équipements, matériel et outillage	
Appareils élévateurs et translateurs	10 à 40 ans
Portillons automatiques, tourniquets d'admission des voyageurs	10 à 20 ans
Matériel à imprimer, délivrer et oblitérer les titres de transport	5 à 10 ans
Télécoms et alarmes	5 à 15 ans
Installations électriques	5 à 30 ans
Postes de transformation de courant	10 à 100 ans
Matériel d'épuisement et ventilation	15 à 30 ans
Équipements et matériel de climatisation	5 à 10 ans
Équipements de sonorisation et d'affichages lumineux	10 à 30 ans
Matériel et outillage	5 à 30 ans
Autres matériels et mobiliers	3 à 15 ans

Les pièces de rechange

Les pièces de rechange sont comptabilisées en immobilisations et sont valorisées au coût unitaire d'origine. Pour les pièces de rechange gérées dans des outils de type GMAO, la valorisation se fait au coût unitaire moyen pondéré.

La dotation aux amortissements des pièces de rechange est calculée sur la base du taux d'amortissement du matériel auquel se rattachent ces pièces.

2.1.3 Biens concernés par les opérations de locations/sous-locations

Les biens qui servent d'assiette aux opérations de leasehold (cf. note 3.12) figurent à l'actif immobilisé du bilan de la RATP. Les biens qui servent d'assiette aux opérations de swedish lease (cf. note 3.12) ne sont pas inscrits en immobilisations mais en compte de dépôts à long terme. Le résultat acquis par la RATP au titre des opérations de lease (net present value) est étalé sur la durée de vie des opérations (cf. note 5.21a).

2.1.4 Immobilisations financières

La valeur brute de ces actifs est constituée par leur coût d'achat y compris les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place. La RATP a choisi de rattacher les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes au coût d'acquisition de l'immobilisation.

La valeur d'inventaire des titres détenus par la RATP est déterminée à partir de la situation nette comptable de la filiale ou pour les filiales détenant elles-mêmes des participations, à partir de la situation nette consolidée du sous-groupe, et de l'évolution prévisible des résultats de la filiale ou du sous-groupe.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur nette au bilan, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence (cf. détail des provisions dans la note 5.3).

2.1.5 Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût (y compris frais accessoires d'achat) et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen pondéré (cf. détail des stocks par catégorie note 5.4).

2.1.6 Créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation de la totalité de la créance est constituée lorsqu'un risque potentiel de non-recouvrement apparaît (cf. détail des provisions dans la note 5.3).

2.1.7 Primes de remboursement des obligations

L'amortissement des primes de remboursement des obligations est réparti linéairement sur la durée des emprunts concernés. Toutefois, dans l'hypothèse où la décision de rembourser par anticipation un emprunt aurait été prise avant la date d'arrêté des comptes, les charges y afférentes seraient amorties en totalité.

2.1.8 Capitaux propres

Le poste « Contre-valeur des immobilisations mises à disposition », qui figure au passif, représente essentiellement la valeur résiduelle, figée au 1^{er} janvier 1949 – date de création de la RATP – des actifs mis à disposition de la RATP à cette date et qui subsistaient au bilan du 31 décembre 1976.

Les écarts de réévaluation figurant en capitaux propres sont issus de la réévaluation pratiquée en 1963 sur la base de 1959 pour 8,6 M€

et de la réévaluation des biens non amortissables opérée en 1978 sur la base de 1976 pour 222,6 M€ (cf. note 5.8).

La loi du 21 mars 1948 a créé la RATP sans lui attribuer de capital. Toutefois, en 1986, les pouvoirs publics lui ont accordé une dotation en capital de 283,3 M€.

En application des textes créant et régissant la RATP, les plus-values et moins-values sur cessions d'actifs immobiliers alimentent directement des comptes de réserves, une distinction étant opérée selon qu'il s'agit de biens mis à disposition ou de biens créés par la Régie. Ces réserves procurent, selon des dispositions prises en accord avec les autorités de tutelle, des ressources finançant l'acquisition d'immobilisations nouvelles.

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat au rythme des dotations aux amortissements des biens subventionnés à l'exception des subventions encaissées pour l'acquisition de terrains qui sont rapportées au résultat par dixième.

Les provisions réglementées correspondent à la provision spéciale de réévaluation relative à la réévaluation des biens amortissables opérée en 1978 sur la base de 1976. Elle est rapportée au résultat au rythme des dotations aux amortissements des biens auxquels elle se rapporte.

(cf. détail de la variation des capitaux propres note 5.7).

2.1.9 Dettes financières et couverture

Les emprunts sont présentés au bilan à leur valeur de remboursement en euros.

Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture à l'exception de ceux concernant des opérations couvertes de façon parfaites par des contrats d'échanges de devises (*cross currency swaps*). Les opérations parfaitement couvertes notamment les dettes financières en devises sont présentées au cours de couverture. Toutes les opérations en devises sont parfaitement couvertes.

À la date d'arrêté des comptes, lorsque l'application du cours de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent, et à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques de change.

Instruments financiers dérivés

La RATP gère les risques de marchés liés aux variations de taux d'intérêt, de change et de matières premières en utilisant des instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt, ou de matières premières, options sur taux ou matières premières et *cross currency swaps*). La quasi-totalité des instruments dérivés est qualifiée de couverture et est strictement adossée à la dette et à la consommation du gazole.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de swaps, caps et floors de couverture ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatés en résultat sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêt.

Les gains et pertes latents résultant des contrats affectés à la couverture des achats futurs de gazole (budgétés) sont différés et pris en compte en résultat financier lors de la réalisation de la transaction couverte.

2.1.10 Dettes fournisseurs

Les fournisseurs débiteurs sont présentés à l'actif du bilan. Si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une provision est alors constatée.

2.2 Principes généraux relatifs au compte de résultat

2.2.1 Recettes liées au contrat avec le Syndicat des transports d'Île-de-France

Les recettes liées au contrat signé le 21 février 2008 avec le Syndicat des transports d'Île-de-France pour les années 2008 à 2011, se composent :

- des **recettes directes** du trafic perçues des voyageurs ;
- de la **contribution d'exploitation** relative aux obligations de service public ;
- de la **contribution au financement** des investissements ;
- d'un **bonus ou malus relatif aux indicateurs de qualité de service** ;
- d'un mécanisme d'intéressement avec partage des risques et des gains entre la RATP et le STIF fondé sur les recettes directes réalisées par comparaison avec l'objectif prévu au contrat ;
- d'un intéressement au trafic voyageurs comptés sur les réseaux, qui sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2009.

Ces recettes font partie du chiffre d'affaires de la RATP.

Par ailleurs, la RATP peut être redevable de pénalités notamment en cas de non-réalisation de l'offre kilométrique du service de référence.

Comparabilité avec le chiffre d'affaires 2007 :

La RATP percevait, dans le cadre du précédent contrat STIF, une contribution forfaitaire qui n'était pas comprise dans son chiffre d'affaires. Cette contribution avait pour objet de couvrir l'ensemble des charges non rattachables aux dépenses de fonctionnement mises en œuvre pour la réalisation de l'offre. Depuis la création de la Caisse de retraites RATP au 1^{er} janvier 2006, cette contribution était fortement diminuée ne couvrant plus le déficit du régime social des retraites, mais uniquement les frais financiers et la sécurité.

Le contrat 2008-2011 a reclassé cette contribution au niveau de la contribution d'exploitation pour la sécurité et de la contribution au financement des investissements pour les frais financiers.

Par conséquent, un pro forma intégrant la contribution forfaitaire de 2007 dans le chiffre d'affaires est présenté dans la note 5.9 présentant le détail du chiffre d'affaires de la RATP pour une meilleure comparabilité.

2.2.2 Subventions pour maintien ou création de dessertes déficitaires

La RATP perçoit, dans le cadre du dispositif prévu à l'article 8 § 6 du décret 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation du transport de voyageurs dans la région parisienne, des subventions pour maintien ou création de dessertes déficitaires versées par les collectivités demanderesse.

Le détail du chiffre d'affaires figure dans la note 5.9 et l'affectation des recettes par nature de titre de transport dans la note 5.10.

2.2.3 Produits en atténuation de charges d'amortissement

Il s'agit des reprises sur subventions d'investissement et sur provisions spéciales de réévaluation.

2.2.4 Charges de personnel

À partir de 1999, la RATP a mis en place une organisation comptable permettant de séparer ce qui relève de son activité « transporteur » de ce qui relève de son activité « assureur ».

Cette organisation est fondée sur :

- l'établissement, au sein de l'activité « assureur », de comptes de résultat par risques couverts (maladie, accident du travail, chômage, famille), d'une part ;
- la mise en place de taux de cotisations sociales patronales, comparables dans leur fonctionnalité et leur niveau à ceux des régimes sociaux de droit commun, d'autre part.

Cet ensemble constitue le Traitement comptable de la protection sociale (TCPS).

Présentation des charges de personnel dans les comptes sociaux d'entreprise

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparaison du compte de résultat de la RATP avec ceux des autres entreprises de transport, les charges de personnel liées à l'activité de transporteur sont exprimées à l'instar d'une entreprise de droit commun, par les deux lignes : « Salaires et traitements » et « Charges sociales », tandis que l'activité de prestataire social est résumée au travers de la seule ligne « Résultat de financement des régimes sociaux ».

L'activité d'assureur social de la RATP est illustrée plus en détail dans un tableau figurant en note 5.11, lequel présente à l'instar des organismes de sécurité sociale proprement dits :

- l'origine et le montant des ressources : en particulier, les cotisations patronales ;
- le montant des prestations versées aux ressortissants ;
- les relations de compensations avec les autres régimes de sécurité sociale ;
- les frais de gestion.

Suite à la création de la caisse de retraite, la gestion des retraites ne fait plus partie depuis l'exercice 2006 de l'activité assureur social.

Principales caractéristiques des comptes de la protection sociale

• Cotisations patronales

Les ressources des comptes de la protection sociale comprennent principalement les cotisations patronales inscrites sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat de la RATP. S'agissant du risque maladie, suite à la mise en place de la CSG, la caisse maladie de la RATP se voit reverser chaque année une quote-part des ressources de CSG collectée par l'Urssaf ; le montant de ce versement est fixé par arrêté publié au JO.

• Prestations

Les prestations comprennent :

- d'une part, des prestations en nature : frais médicaux et hospitaliers, remboursements d'analyses et pharmaceutiques, soins effectués par l'Espace santé, etc. ;
- d'autre part, des prestations en espèces telles que le maintien du salaire aux agents malades (indemnités journalières), l'indemnité au décès, les rentes accident du travail, les prestations familiales, etc.

• *Adossement au Régime Général des risques maladie et famille*
S'agissant de la couverture des risques maladie et famille, le régime RATP est adossé depuis 1972 au régime général. Dans le cadre de cet adossement (désigné par le terme de « compensation bilatérale »), la RATP verse à la CNAM et la CNAF une cotisation dont le taux et les modalités d'application sont fixés par décret en contrepartie de laquelle, les Caisses lui remboursent les seules prestations versées (en nature, seulement, pour la maladie) dans les conditions fixées par le Code de la Sécurité sociale.

• *Compensations démographiques inter-régimes*
Dans le cadre de la politique sociale, l'État a mis en place à partir de 1974, des mécanismes de compensation entre les régimes de Sécurité sociale existants en France censés pallier les effets d'évolutions démographiques différentes sur leurs ressources respectives.

Une compensation de ce type existe pour le risque Maladie.

2.2.5 Résultat exceptionnel

La RATP comptabilise dans son résultat exceptionnel les produits et charges expressément stipulés comme tels par le Plan comptable général ainsi que les éléments qualifiés d'extraordinaires, c'est-à-dire, les événements survenant hors du cadre des activités ordinaires de l'entreprise, peu fréquents et dont la cause échappe à l'entreprise.

L'analyse du résultat exceptionnel figure dans la note 5.12.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1 État des échéances des créances et des dettes

(cf. note 5.13)

3.2 Produits à recevoir et charges à payer

(cf. note 5.14)

3.3 Éléments concernant les entreprises liées

(cf. note 5.15)

3.4 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

(cf. note 5.15)

3.5 Effectifs

(cf. note 5.16)

3.6 Rémunérations allouées aux dix personnes les mieux rémunérées

(cf. note 5.17)

3.7 Tableau des filiales et participations

La note 5-18 présentée ci-après fait ressortir les caractéristiques financières des sociétés dans lesquelles la participation de la RATP est supérieure à 20 % ou pour lesquelles la valeur brute des titres détenus est supérieure à 1,5 M€.

3.8 Consolidation

La RATP établit des comptes consolidés.

3.9 Groupement d'intérêts économiques

(cf. note 5.19)

3.10 Engagements hors bilan

(cf. note 5.20)

3.11 Amiante

Le programme d'éradication de l'amiante friable imposé par le décret 96-97 du 7 février 1996 est réalisé en quasi-totalité. Seules quelques opérations présentant, en termes d'enjeu financier, un caractère non significatif restent à réaliser.

Concernant l'amiante non friable (amiante cachée ou matériaux contenant de l'amiante), son retrait est réalisé au fil de l'eau à la faveur d'opérations de maintenance ou de travaux touchant les installations. Compte tenu de l'absence de connaissances précises des installations ou équipements contenant de l'amiante non friable et, de ce fait, de la difficulté à prévoir les moyens à mettre en œuvre pour en organiser le retrait, il n'est pas possible aujourd'hui de définir une programmation à plus de six mois pour ce type d'intervention. En conséquence, aucune provision comptable n'a été enregistrée dans les comptes 2008. En 2008, les dépenses engagées à ce titre s'élèvent à 2 M€.

La RATP répond également aux nouvelles obligations fixées par le décret du 13 juillet 2001 en procédant régulièrement à des mesures du niveau d'empoussièrement.

Par ailleurs, une étude interne a été menée afin de recenser les cas de maladies professionnelles liées à l'amiante et d'évaluer leurs conséquences financières pour l'entreprise. Une provision couvre l'intégralité du risque lié aux cas déclarés ou ayant fait l'objet d'actions contentieuses. Bien qu'il ne soit pas possible de préjuger de l'impact financier des actions futures, la RATP considère que la provision inscrite au bilan au 31 décembre 2008 pour 2,5 M€ est suffisante et correspond à sa meilleure estimation du risque financier encouru par l'entreprise à ce titre.

3.12 Opérations de lease et de crédit-bail

L'impact détaillé de ces opérations sur les états financiers de l'exercice est précisé dans la note 5.21a.

Leasehold

La RATP effectue des opérations de leasehold. Il s'agit de montages qui consistent, pour la RATP, à concéder un droit de jouissance de biens dans des conditions et selon des modalités qui permettent à des investisseurs étrangers (essentiellement américains) de considérer qu'ils jouissent de la propriété économique des biens, ce qui les autorise à les amortir et, par conséquent, à en retirer un gain fiscal important.

Une opération de leasehold est composée d'une location principale consentie par la RATP et d'une sous-location destinée à lui faire conserver néanmoins la jouissance du bien. La RATP dispose d'une option (EBO) en sa faveur, au terme d'une période plus courte que la durée totale de l'opération, lui permettant d'interrompre le montage en rachetant la part restante du contrat de location longue.

Économiquement et comptablement en France, il n'y a pas de cession, du moins durant la période précédant l'option de renouvellement (EBO).

Le gain fiscal obtenu par l'investisseur étranger est partagé avec la RATP. Le profit global de chaque opération est inclus dans l'avance reçue au moment de la signature des contrats. Elle représente une réduction immédiate de la dette de l'entreprise. Elle est comptabilisée, chaque année, linéairement en résultat exceptionnel.

L'ensemble des frais, sous-loyers, intérêts et loyers principaux sont comptabilisés en charges et produits exceptionnels en application des règles relatives aux opérations de defeasance qui doivent être comptabilisées globalement comme des opérations uniques à caractère exceptionnel.

Les différents contrats qui composent chaque opération constituent une opération unique et sont comptabilisés comme tels. Les actifs et passifs liés à ces contrats (dépôts qui ne seront jamais encaissés par la RATP, autres actifs non encaissés et passifs non décaissés) ont fait l'objet d'un regroupement au bilan (Créances du lease et Dettes lease) laissant apparaître par différence la net present value (NPV) restant à étaler. Le profit global de chaque opération, la NPV, est encaissé au moment de la signature des contrats et comptabilisé en produits à étaler, puis constaté linéairement en résultat exceptionnel sur la durée du contrat.

Les risques supportés par la RATP se limitent à ceux liés à la propriété du matériel, à la législation française, et aux risques de contrepartie sur les dépôts. Sur une partie des dépôts, correspondant à fin décembre à 1,286 M€, le risque de contrepartie est couvert par des accords de defeasance, qui assurent le droit de compensation entre les dépôts et les dettes correspondantes. Sur une autre partie des dépôts, correspondant à fin décembre à 459 M€, le risque de contrepartie est couvert par des contrats de collatéralisation qui imposent, en cas de dégradation du rating en dessous d'un certain seuil, la substitution des dépôts par des bons du trésor américains. Sur la dernière partie des dépôts correspondant à fin décembre à 327 M€, la RATP supporte le risque de contrepartie et doit mettre en place des lettres de crédit sur le risque RATP au profit des investisseurs américains si le rating de ces dépôts passe en dessous d'un certain seuil. Au cours de l'exercice, la RATP a été appelée en vue de la mise en place de lettre de crédit pour un montant maximum de 131 M€.

En 2008, la RATP a débouclé par anticipation trois contrats de lease avec un impact de + 1,2 M€.

Swedish lease

La structure de lease suédois fonctionne en amont de la livraison des équipements.

L'investisseur paye au fournisseur la totalité de la valeur du matériel. La RATP effectue des dépôts swapés qui serviront à couvrir le paiement des loyers et l'option de rachat des équipements. L'écart entre les dépôts et la valeur du matériel représente le profit réalisé par la RATP.

Les loyers sont comptabilisés en charges d'exploitation, les produits d'intérêts et le provisionnement des dépôts sont comptabilisés en résultat financier. Seule la net present value est constatée en résultat exceptionnel. L'impact sur le résultat correspond d'une part à l'étalement du profit de la net present value, et d'autre part à l'amortissement théorique des biens s'ils étaient maintenus au bilan de la RATP.

Crédit-bail

La note 5.21b précise les engagements en matière de crédit-bail.

3.13 Avantages au personnel à long terme

Les engagements sociaux à long terme provisionnés au bilan sont :

- engagements relatifs aux versements des rentes accidents du travail et maladies professionnelles. La RATP assure elle-même le service des rentes accidents du travail/maladies professionnelles à ses agents en activité ou à ses retraités. Ces rentes ont pour objet d'indemniser les séquelles définitives physiques ou psychologiques ainsi que leur incidence professionnelle dans le déroulement de la carrière

de l'assuré. Seules les rentes versées aux actifs relèvent des avantages à long terme faisant l'objet d'une provision : 15,6 M€ ;

- engagements relatifs aux médailles du travail : 18 M€ ;
- engagements relatifs à la cessation progressive d'activité : 15,1 M€ ;
- engagements relatifs à l'assurance chômage : 12,9 M€ ;
- engagements relatifs aux congés maladie longue durée : 6,2 M€.

L'évaluation des avantages au personnel résulte d'un calcul actuariel. Ce calcul est basé sur des hypothèses de comportements sociaux (mortalité, turnover, etc.) et des hypothèses économiques (taux d'actualisation, profil de carrière, etc.).

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2008 est de 5,25 % au lieu de 5 % au 31 décembre 2007. Ce taux comprend l'inflation.

4. INFORMATION SUR LE DEGRÉ D'EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ

4.1 Préambule

Toutes les opérations réalisées par la RATP consistent en la mise en place d'instruments de protection contre le risque de taux et sont adossées soit à la dette, soit au portefeuille de placements.

En conséquence, et conformément aux recommandations comptables, la RATP a opté pour la seule comptabilisation des intérêts courus sur produits dérivés.

4.2 Exposition au risque de taux

Le risque de taux relatif à la dette et aux placements est géré essentiellement en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché.

Cette modulation est obtenue par la mise en place ou l'annulation d'opérations d'échanges de taux d'intérêts (swaps) et d'opérations optionnelles.

Engagements de swaps au 31 décembre 2008 :

Engagements dérivés par maturité en M€

	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de swaps euro adossés à la dette long terme		
Maturité < 1 an	50	0
Maturité (1 an – 5 ans)	0	50
Maturité > 5 ans	648	846
Engagements de cross currency swaps adossés à la dette long terme		
Maturité < 1 an	0	0
Maturité (1 an – 5 ans)	0	0
Maturité > 5 ans	849	629
Engagements de swaps adossés à la dette court terme		
Swap OIS maturité < 1 an	139	0
FRA maturité < 1 an	100	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE SWAPS EN M€	1 786	1 525

Engagements dérivés par type d'adossement en M€

(en M€)	31/12/2008	31/12/2007
A – Swap adossés à la dette long terme		
1) Swap de variabilisation (hors <i>currency swap</i>)		
Swaps (contre taux court)	100	100
Swaps (contre taux longs)	148	48
2) Swap de fixation (hors <i>currency swap</i>)		
Swaps (contre taux court)	450	650
Swaps (contre taux long)	0	0
3) Autres		
Basis swaps	0	0
FRA	100	98
<i>Cross currency swaps</i>	849	629
B – Swap adossés à la dette court terme		
Swaps Eonia	139	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE SWAPS	1 786	1 525

Les tableaux ci-dessus ne prennent pas en compte le montant notionnel des Assets swaps adossés à l'opération de Leasehold 1999 sur laquelle il n'y a aucun risque de taux.

Rappel de la décomposition de la dette obligataire et billet de trésorerie au 31 décembre 2008, hors PEE :

(en M€)	AVANT PRISE EN COMPTE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	APRÈS PRISE EN COMPTE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS
Dette obligataire	3 736	3 736
À taux fixe	3 736	3 488
À taux variable	0	248
Dette courte (BT)	190	190
À taux fixe	190	50
À taux variable	0	140

Engagements d'options au 31 décembre 2008 :

Engagements d'options euro (gestion de la dette long terme) en M€

Maturité < 1 an	100
Maturité (1 an – 5 ans)	0
Maturité > 5 ans	396
TOTAL DES ENGAGEMENTS	496

Détail des options euro (gestion de la dette long terme) en M€

Vente	Cap	0
Achat	Cap	198
Vente	Floor	198
Achat	Floor	0
Vente	Swaption	50
Achat	Swaption	50
Call automatique		0
TOTAL DES ENGAGEMENTS		496

L'ensemble des opérations de couverture à fin décembre 2008 s'est traduit par un résultat financier proche de 0 € décomposé comme suit : – 9,128 M€ imputables aux opérations en cours (portage) et + 9,135 M€ d'étalement comptable de soultes et de primes.

Sensibilité de la dette à taux variable à la date du 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, compte tenu de l'ensemble des encours de dérivés (swaps, cap, floors), les positions à taux variable représentent 1,3 % de la dette obligataire (hors billets de trésorerie et PEE), soit 50 M€. L'en-cours de billet de trésorerie s'élève, hors Plan d'épargne entreprise, à 190 M€. Il est entièrement placé en OPCVM monétaires ou en titres de créances négociables, il n'y a pas d'impact sur la sensibilité de l'encours de dette. À condition de financement identique, une hausse de 1 % des taux variables court terme augmenterait les charges financières de 500 k€.

Valorisation du portefeuille des instruments financiers dérivés

La valeur de marché des instruments financiers dérivés correspond aux montants qui auraient été payés (–) ou reçus (+), pour résilier ces engagements. Les valeurs de marché des produits dérivés ont été déterminées en obtenant une cotation auprès des établissements financiers contreparties de la RATP.

(en M€) PRODUITS	VALEUR DE MARCHÉ AU 31/12/2008
Swap (hors <i>currency swaps</i>)	– 34,8
<i>Cross currency swap</i>	+ 59,9
Produits structurés	– 3,6
Options	0
TOTAL	+ 21,5

NB : La valorisation de la partie change des *cross currency swaps* se neutralise avec la valorisation de la partie change de la souche obligataire correspondante. La RATP n'est pas exposée au risque de change.

Total des MtM au 31 décembre 2008

(hors partie change des *cross currency swaps*) : – 38,4 M€.

Ces instruments ne sont pas comptabilisés au bilan.

4.3 Exposition au risque de change

La RATP émet des emprunts en devises. La RATP couvre systématiquement le risque de change sur les émissions d'emprunts en devises à l'aide de swap de devises (*cross currency swap*).

Le tableau ci-dessous donne les instruments dérivés de change en position au 31 décembre 2008 au regard de la dette en devise couverte.

DETTES ÉMISES		SWAPS DE DEVICES		
		BRANCHES PRÊTEUSES		BRANCHES EMPRUNTEUSES
MONTANTS EN k€ DEVICES	DEVICES	MONTANTS EN k€ DEVICES	DEVICES	MONTANT (EN k€)
1 360 000	CHF	1 360 000	CHF	849 417

4.4 Exposition au risque de matières premières

La RATP peut couvrir ses achats futurs de gazole contre le risque de hausse du prix ainsi et/ou contre une éventuelle hausse du dollar contre l'euro.

Le diesel couvert est l'ULSD 50 ppm CARGOES CIF NWE MEAN. Pour l'année 2008, aucun swap n'a été contracté, fixant le prix du sous-jacent.

**5. NOTES D'INFORMATION RELATIVES
AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT**

Note 5.1	Tableau des immobilisations	Note 5.13c	Endettement financier net à la clôture de l'exercice
Note 5.2	Tableau des amortissements	Note 5.14	Détail des produits à recevoir et des charges à payer
Note 5.3	Tableau des provisions	Note 5.15	Éléments inclus dans plusieurs postes du bilan
Note 5.4	Tableau des stocks en valeur brute	Note 5.16a	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Note 5.5	Tableau des charges et produits constatés d'avance	Note 5.16b	Droit individuel à la formation
Note 5.6	Tableau des frais d'émission d'emprunts	Note 5.17a	Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction
Note 5.7	Analyse des capitaux propres	Note 5.17b	Tableau des honoraires
Note 5.8	Tableau des écarts de réévaluation 1976	Note 5.18	Tableau des filiales et participations
Note 5.9	Détail du chiffre d'affaires	Note 5.19	Groupements d'intérêt économique
Note 5.10	Recettes affectées par nature de titre de transport	Note 5.20	Tableau des engagements financiers
Note 5.11	Compte de résultat de la protection sociale	Note 5.21a	Opérations de locations/sous-locations de trains (leasehold)
Note 5.12	Analyse du résultat exceptionnel	Note 5.21b	Opérations de crédit-bail
Note 5.13a	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice		
Note 5.13b	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice		

Note 5.1 Tableau des immobilisations au 31 décembre 2008

SITUATION ET MOUVEMENTS	A VALEUR BRUTE AU 31/12/2007	B AUGMENTATIONS	C VIREMENTS DE POSTE À POSTE	D DIMINUTIONS	E VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (1)
Immobilisations incorporelles					
– Frais de recherche et développement	94 329	0	2 252	– 26	96 554
– Droit au bail	2 626	0	0	0	2 626
– Autres					
Logiciels en service	266 294	0	78 201	– 8 211	336 284
Logiciels en cours	33 481	23 517	– 27 117	0	29 881
TOTAL	396 730	23 517	53 336	– 8 237	465 346
Immobilisations corporelles					
– Terrains	389 906	0	804	0	390 710
– Constructions	7 860 589	0	348 573	– 87 140	8 122 022
– Constructions sur sol d'autrui	92 237	0	1 562	0	93 799
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 124 963	2 300	217 508	– 66 100	4 278 671
– Matériel de transport	4 409 584	3 734	174 963	– 40 310	4 547 972
– Autres	202 446	0	17 141	– 4 921	214 666
– Immobilisations corporelles en cours	1 309 024	970 652	– 813 887	0	1 465 789
TOTAL	18 388 750	976 687	– 53 336	– 198 472	19 113 629
Immobilisations financières					
– Participations	259 345	0	0	0	259 345
– Créances rattachées à des participations	6 638	23	0	– 4 241	2 420
– Autres titres immobilisés	0	0	0	0	
– Prêts (2)	96 066	2 506	0	– 5 015	93 558
– Autres (dépôts et cautions)	117 530	11 624	0	– 10 474	118 680
TOTAL	479 579	14 153	0	– 19 729	474 003
ENSEMBLE	19 265 059	1 014 357	0	– 226 438	20 052 978

(1) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B + C + D = E).

(2) La variation nette des prêts se décompose en :

– 1 671	Prêts au personnel (dont intérêts courus – 17)
– 838	Autres prêts
– 2 509	

Note 5.2 Tableau des amortissements au 31 décembre 2008

SITUATION ET MOUVEMENTS	A AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	B AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	C DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	D AMORTISSEMENTS CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE ⁽¹⁾
Immobilisations incorporelles				
- Frais de recherche et développement	3 036	3 290	- 29	6 298
- Droit au bail	911	77	0	988
- Autres	195 037	35 198	- 6 829	223 406
TOTAL	198 984	38 565	- 6 858	230 691
Immobilisations corporelles				
- Constructions	3 156 337	155 786	-87 016	3 225 107
- Constructions sur sol d'autrui	75 246	4 892	0	80 138
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 683 224	197 153	-65 905	2 814 473
- Matériel de transport	2 787 038	197 438	-39 101	2 945 374
- Autres	137 209	20 056	-4 794	152 471
TOTAL	8 839 054	575 324	- 196 815	9 217 563
Charges d'exploitation à répartir				
- Frais d'émission des emprunts	10 833	1 872	-1 991	10 713
TOTAL	10 833	1 872	- 1 991	10 713
Primes de remboursement des obligations	26 853	2 608	-19 311	10 151
ENSEMBLE	9 075 724	618 369	- 224 975	9 469 118

(1) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B + C = D).

Part des biens affectée à la fonction assureur social

	<i>Biens affectés à la fonction assureur</i>
- Logiciels (autres immobilisations incorporelles)	665
- Constructions	117
- Constructions sur sol d'autrui	0
- Matériel et outillage industriels	1 221
- Matériel de transport	0
- Autres	213
	2 216

Note 5.3 Tableau des provisions au 31 décembre 2008

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A PROVISIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	B CHANGEMENT DE MÉTHODES	C AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	D DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE		E PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE (A + B + C = D)
				DÉPENSES	AJUSTEMENT	
Provisions réglementées (provision spéciale de réévaluation)	451 423	0	0	10 290	117	441 016
TOTAL 1	451 423	0	0	10 290	117	441 016
Provisions pour risques et charges						
– Provisions pour risques						
• Provisions pour litiges.	23 849	0	51 726	838	3 989	70 747
• Provisions pour accidents de droit commun	22 850	0	29 705	14 912	0	37 643
• Provisions pour risques d'exploitation ou financiers	6 989	0	1 803	2 184	1 042	5 566
• Autres provisions pour risques exceptionnels	4 385	0	810	2 252	359	2 584
	58 073		84 044	20 186	5 391	116 540
– Provisions pour charges						
• Provisions pour charges exceptionnelles ⁽¹⁾	163 520	183	14 554	20 420	1 181	156 656
• Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0
	163 520	183	14 554	20 420	1 181	156 656
TOTAL 2	221 593	183	98 598	40 606	6 571	273 196
Provisions pour dépréciations						
– Immobilisations corporelles	5 504	0	655	0	0	6 159
– Immobilisations financières	17 529	0	3 198	0	478	20 249
– Stocks	29 835	0	2 887	2 509	0	30 213
– Créances clients et comptes rattachés	14 337	0	1 193	531	3 980	11 019
– Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
– Autres	4 194	0	3 421	0	749	6 866
TOTAL 3	71 399	0	11 354	3 040	5 207	74 506
ENSEMBLE	744 415	183	109 952	53 937	11 897	788 718
<i>Affectations :</i>						
<i>Exp. : opérations d'exploitation</i>	722 501	183	105 944	51 684	11 059	765 884
<i>Fin. : opérations financières</i>	528	0	3 198	0	478	20 249
<i>Exc. : opérations exceptionnelles</i>	4 385	0	810	2 252	359	2 584
	744 415	183	109 952	53 937	11 897	788 717

Note 5.4 Tableau des stocks en valeur brute au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
Matières premières et consommables	170 917	157 045
Prestations de services en cours	1 945	3 009
TOTAL	172 862	160 054

Note 5.5 Tableau des charges et produits constatés d'avance au 31 décembre 2008

	31/12/2008		31/12/2007	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Exploitation	5 798	31 676	4 500	34 738
Financier	46 528	67 527	55 138	77 194
Exceptionnel	2 606	10 557	2 825	11 321
TOTAL	54 933	109 761	62 463	123 253

Note 5.6 Tableau des frais d'émission des emprunts au 31 décembre 2008

	MONTANTS NETS DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS (DOTATIONS ET RÉGULARISATIONS)	MONTANTS NETS FIN D'EXERCICE
Frais d'émission des emprunts ⁽¹⁾	9 244	2 649	-1 872	10 022
TOTAL	9 244	2 649	- 1 872	10 022

(1) Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de vie des emprunts. Toutefois, dans l'hypothèse où la décision de rembourser par anticipation un emprunt aurait été prise avant la date d'arrêt des comptes, les charges y afférentes seraient amorties en totalité.

Note 5.7 Analyse des capitaux propres au 31 décembre 2008

	31/12/2007	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2008
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	250 701			250 701
Écarts de réévaluation ⁽³⁾	231 140			231 140
Dotations en capital	283 367			283 367
Réserves statutaires	184 419			184 419
Réserves provenant de la cession des biens immobiliers créés par la RATP	43 026			43 026
Réserve générale	57 926			57 926
Report à nouveau ⁽¹⁾⁽²⁾	862 544	83 665		946 209
Résultat net	83 665	124 995	83 665	124 995
Subventions d'investissement	2 433 138	199 297	105 134	2 527 300
Provisions réglementées ⁽³⁾	451 423		10 407	441 016
TOTAL	4 881 350	407 958	199 207	5 090 101

(1) Le résultat de l'exercice 2007 a été affecté en report à nouveau.

(2) Se reporter au paragraphe 1 de l'annexe.

(3) Les écarts de réévaluation sont détaillés dans la note 5.8.

Note 5.8 Tableau des écarts de réévaluation au 31 décembre 2008**5.8.1 Réévaluation de 1976**

SITUATION ET MOUVEMENTS	ÉCART À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		VARIATION DE L'ÉCART AU COURS DE L'EXERCICE		ÉCART À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS CUMULÉS	SUR RÉFORMES	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS CUMULÉS
Immobilisations corporelles						
- Terrains	222 568	0	0	0	222 568	0
- Constructions	1 212 934	767 106	-14 942	-5 860	1 197 992	761 246
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	79 574	78 764	-8 512	-8 351	71 063	70 412
- Matériel de transport	74 010	69 711	-2 876	-1 712	71 134	67 999
- Autres	485	0	0	0	485	0
	1 589 572	915 581	-26 330	-15 923	1 563 241	899 658
Immobilisations financières						
- Participations	15	0			15	0
	15	0			15	0
TOTAL	1 589 587	915 581	- 26 330	- 15 923	1 563 257	899 658
					Position nette	663 599

5.8.2 Réévaluation de 1963 (base 1959)

Écart de réévaluation	8 557
TOTAL	672 156

Note 5.9 Détail du chiffre d'affaires au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007 (PRO FORMA)
Recettes du trafic (hors Orlyval)	1 941 527	1 862 172
Compensation tarifaire	0	1 435 484
Bande passante (partage des risques avec le STIF)	12 216	-141 545
Contribution additionnelle	0	103 520
Recettes totales du trafic HT ⁽¹⁾	1 953 743	3 259 631
Contribution incitative à la vente	0	114 855
Bonus qualité de service	10 777	7 591
C11 – contribution aux charges d'exploitations	860 760	
C12 – contribution aux charges d'impôts et taxes	154 318	
C13 – contribution à l'écart entre l'indexation des R7 selon modalité C11 et décisions tarifaires	37 240	
C2 – contribution au financement des investissements	755 329	
Autres produits du transport	43 606	22 849
Contribution forfaitaire ⁽²⁾	0	236 447
1 – Produits du transport HT	3 815 773	3 641 373
2 – Produits des activités annexes HT	100 009	95 578
3 – Pénalités forfaitaires	18 193	18 666
4 – Autres prestations de services	140 572	139 650
Chiffre d'affaires ⁽³⁾	4 074 547	3 895 267

(1) La notion de recette totale du trafic n'existe plus depuis la conclusion du nouveau contrat STIF.

(2) La contribution forfaitaire 2007 a été réintégrée dans la présentation pour une meilleure comparabilité du chiffre d'affaires 2008 à celui de 2007.

(3) Chiffre d'affaires déterminé conformément aux règles précisées au paragraphe 2.2.1.

Note 5.10 Recettes voyageurs TTC 31 décembre 2008 affectées par nature de titre de transport

(en M€)	RECETTES AFFECTÉES		
	31/12/2008	EN %	31/12/2007
Réseaux RATP : METRO, RER et AUTOBUS	2 048 311	100	1 964 592
– Cartes « orange » mensuelles, hebdomadaires et annuelles	1 162 509	56,75	1 138 432
– Autres abonnements (Police, Émeraude, Améthyste)	107 339	5,24	102 645
– Billets	689 416	33,66	641 312
– Forfaits zonaux (titres Mobilis, tickets jeunes)	31 332	1,53	27 773
– Titres non compensés (Paris-visite, Orlybus, Roissybus)	56 031	2,74	52 786
– Cartes hebdomadaires, abonnements scolaires subventionnés, pompiers, Noctambus	1 684	0,08	1 635
– Gratuité inauguration station Olympiades	0	0,00	9
RRR TTC accordés sur ventes de titres de transport	-2 664		-22 381
Services de transports et de locations TTC	4 767		5 117
Recettes TTC /abonnements longs (frais de dossier)	6 240		4 264
Recettes Orlyval TTC	22 725		21 530
Recettes voyageurs TTC exercices antérieurs	-1 058		1 988
ENSEMBLE DES RÉSEAUX	2 078 321		1 975 110

Note 5.11 Compte de résultat de la protection sociale RATP

	2008	2007
Risque maladie		
– Cotisations patronales	222 465	213 384
– Remboursement CSG (ACOSS) et cotisations ouvrières	102 322	97 984
– Contribution de la CNSA	804	1 250
– Prestations en nature	-227 989	-220 911
– Prestations en espèces (ID, maintien du salaire)	-55 772	-57 859
– Prestations de l'Espace santé	-9 037	-9 154
– Charges du régime spécial (y compris compensation généralisée)	-2 757	-1 225
– Coût de gestion (nets)	-17 718	-18 338
Compensation bilatérale avec la CNAM		
– Cotisations RS versées	-266 231	-257 282
– Réfaction pour frais de gestion	12 459	10 678
– Remboursement et prestations en nature RG	227 581	218 686
Résultat net du risque maladie	- 13 873	- 22 787
Risque accident du travail		
– Cotisations patronales	25 763	25 251
– Charges du régime spécial (dont cotisations au fonds AT)	402	-252
– Prestations en nature et rentes AT	-11 416	-11 365
– Prestations en espèces (maintien du salaire)	-8 638	-9 338
– Coût de gestion (nets)	-3 091	-3 398
Résultat net du risque accidents du travail	3 020	898
Risque chômage		
– Cotisations patronales	7 274	7 088
– Prestations	-6 395	-4 974
– Coût de gestion (nets)	-272	-368
Résultat net du risque chômage	606	1 746
Risque famille		
– Cotisations patronales	68 195	66 304
– Prestations légales	-17 091	-16 910
– Autres prestations	-397	-468
– Coût de gestion (nets)	-1 631	-1 627
Compensation bilatérale avec la CNAF	0	
– Cotisations RS versées	-70 626	-67 072
– Réfaction pour frais de gestion	2 336	2 484
– Remboursements et prestations légales RG	17 091	16 910
Résultat net du risque famille	- 2 122	- 379
RÉSULTAT DE LA PROTECTION SOCIALE	- 12 369	- 20 521

Note 5.12 Analyse du résultat exceptionnel au 31 décembre 2008

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 457
Résultat sur cessions et réformes des immobilisations corporelles et incorporelles	-3 086
Reprise en stock de matières récupérées	1 178
Amiante risque maladie professionnelle (indemnités versées et dotations nettes de reprise)	-452
Travaux de désamiantage	-2 804
Opérations de leasehold ⁽¹⁾	10 461
Opérations de swedish lease : NPV ⁽¹⁾	125
Divers	35

(1) Cf. tableau n° 21a.

Note 5-13a État des échéances des créances au 31 décembre 2008

CRÉANCES	MONTANT BRUT ⁽¹⁾	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF ÉCHÉANCES	
		À - DE 1 AN	À + DE 1 AN
Créances de l'actif immobilisé			
• Créances rattachées à des participations	2 420	170	2 250
• Prêts ^{(2) (3)}	93 558	3 334	90 224
• Autres	118 680	713	117 967
	214 658	4 217	210 441
Créances de l'actif circulant			
• Créances clients et comptes rattachés	124 940	124 940	0
• Créances État et autres collectivités publiques	264 263	264 263	0
• Autres	54 765	51 411	3 354
	443 967	440 614	3 354
Actif financier			
• Valeurs mobilières de placement ⁽⁴⁾	184 565	184 565	0
• Disponibilités	25 369	25 369	0
	209 934	209 934	0
Charges constatées d'avance	54 933	7 411	47 522
TOTAL	923 493	662 176	261 316

(1) Montant brut figurant au bilan avant déduction des provisions pour dépréciation dont le montant total est de 33 968 k€.

(2) Prêts au personnel accordés en cours d'exercice : 232 k€.

Prêts au personnel récupérés en cours d'exercice : 1 903 k€.

(3) Les prêts accordés par la RATP à son personnel ou à des organismes de construction dans le cadre du 1% patronal au logement sont assortis de taux d'intérêt bonifiés par rapport aux conditions du marché sur des maturités comparables.

(4) Dont intérêts courus : 148 k€.

Note 5.13b État des échéances des dettes au 31 décembre 2008

DETTES	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCES		
		À - DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	À + DE 5 ANS
Dettes financières				
– Prêts de la Région Île-de-France ⁽¹⁾⁽⁴⁾	285 646	19 544	96 351	169 751
– Emprunts obligataires ⁽¹⁾⁽⁴⁾				
• Sur le marché financier zone euro	2 887 347	457 347	1 400 000	1 030 000
• Sur le marché financier international	849 418	0	0	849 418
• Emprunts « Tick'épargne »	259 019	139 936	119 082	
– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
• Emprunts	69 148	1 524	21 530	46 094
• Banque (soldes créditeurs)	82 833	82 833	0	0
• Chèques postaux	51	51	0	0
– Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾	346 625	329 949	146	16 530
– Intérêts courus ⁽³⁾	70 828	70 828	0	0
	4 850 915	1 102 012	1 637 110	2 111 793
Dettes d'exploitation				
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 094	205 094	0	0
– Dettes fiscales et sociales	417 129	417 129	0	0
– Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	315 752	315 752	0	0
– Autres dettes	99 045	99 045	0	0
	1 037 020	1 037 020	0	0
Produits constatés d'avance	109 761	41 550	23 524	44 687
Écarts de conversion passif	774	0	774	0
TOTAL	5 998 470	2 180 583	1 661 408	2 156 479

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice en k€ :	923 483
Emprunts remboursés en cours d'exercice en k€ :	802 731
(2) dont :	
• billets de trésorerie en k€ :	190 000
• billets de trésorerie « Tick'épargne » en k€ :	139 936
(3) dont, en k€ :	
• intérêts courus sur prêts IDF :	1 516
• intérêts courus sur marché financier zone euro :	54 647
• intérêts courus sur marché financier international :	6 063
• intérêts courus sur emprunts « Tick'épargne » :	8 596
(4) dont, en k€ :	
• emprunts à taux fixe :	3 741 884
• emprunts à taux variable :	539 545

Note 5.13c Endettement financier net au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
Actif financier (A)	209 787	309 938
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾⁽³⁾	184 417	281 101
Disponibilités ⁽¹⁾	25 370	27 666
Écarts de conversion actif	0	1 171
Dettes financières (B)	4 694 250	4 603 607
Prêt de la Région Île-de-France	285 646	287 988
Emprunt sur le marché financier	3 736 765	3 651 039
Emprunt Tick'Epargne	259 019	221 650
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	82 884	41 201
Billets de trésorerie ⁽²⁾	329 936	400 318
Écarts de conversion passif	0	1 411
ENDETTEMENT FINANCIER NET (B-A)	4 484 463	4 293 669

(1) Hors actifs financiers affectés aux opérations de lease; voir détail dans l'annexe 21a.

(2) Voir (2) du tableau 13b.

(3) Hors intérêts courus.

Note 5.14 Détail des produits à recevoir et des charges à payer au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
Produits à recevoir		
Immobilisations financières	1 753	1 732
Créances clients et comptes rattachés	35 861	41 237
Créances État et autres collectivités publiques ⁽¹⁾	169 732	226 223
Autres créances	17 282	18 321
Valeurs mobilières de placement	148	680
Disponibilités	0	0
TOTAL	224 776	288 193
Charges à payer		
Prêts de la Région Île-de-France	1 516	1 582
Emprunts obligataires sur le marché financier français	54 647	47 229
Emprunts obligataires sur le marché financier international ⁽²⁾	6 063	3 518
Emprunts privés	8 596	6 239
Emprunts auprès des établissements de crédit et divers	19	22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 898	153 459
Dettes fiscales et sociales	367 495	490 158
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	201 282	123 025
Autres dettes	26 527	21 202
TOTAL	779 042	846 433

(1) Dont subventions d'investissements appelées et non encore perçues.

(2) En CHF et en yen.

Note 5.15 Autres éléments inclus dans plusieurs postes du bilan au 31 décembre 2008

	SITUATION AU	
	31/12/2008	31/12/2007
Effets de commerce		
Actif		
Créances clients et comptes rattachés	32	2
TOTAL	32	2
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
TOTAL	0	0
Éléments relatifs aux entreprises liées⁽¹⁾		
Actif		
Immobilisations financières	281 333	284 630
Créances clients et comptes rattachés	19 191	22 657
Autres créances	4 109	3 457
TOTAL	304 633	310 744
Passif		
Dettes financières	12	12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 050	2 399
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 176	27 176
Autres dettes	1 498	1 224
TOTAL	15 736	30 811

(1) Il s'agit de RATP Développement, Snybus, Promo Métro, Logis-Transports, SEDP, SADM, Telcite, RATP International, Systra, Naxos, Mobicite, SLT, Orlyval, Flexcite, STBC, Flexcite 91, Flexcite 77, Flexcite 93, Flexcite 94, EM Services, Société Billetique Monétique Services Cars Perrier, Equival, TP2A, Cars Giroux, Xelis.

Note 5.16a Effectif moyen employé et effectif moyen des retraités payés par l'entreprise pendant l'année

	31/12/2008	31/12/2007	VARIATIONS EN NOMBRE	EN %
EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ	44 146	43 810	336	0,77 %
Répartition par catégories				
– Cadres + maîtrises (encadrement)	10 950	10 949	1	0,01 %
– Opérateurs	33 196	32 861	335	1,02 %
Répartition par groupes statutaires				
– Permanents	43 433	43 266	167	0,39 %
– Contractuels	714	543	171	31,49 %

Note 5.16b Droit individuel de formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, l'entreprise accorde à ses salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et, à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures.

Au 31 décembre 2008, les heures acquises au titre du droit individuel de formation sont au nombre de 3 207 593 heures.

Le volume d'heures n'ayant pas fait l'objet d'une demande par les agents est de 3 204 551 heures.

Note 5.17a Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction pendant l'exercice 2008, en k€

	2008	2007
Administrateur	5	29
Dirigeants (total des 10 rémunérations les plus élevées)	1 982	1 906

Note 5.17b Tableau des honoraires, en k€

	PRICEWATERHOUSECOOPERS	KPMG
Commissariat aux comptes	289	276
Diligences/prestations directement liées	24	44
TOTAL	313	320

Note 5.18 Tableau des filiales et participations

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENUE PAR LA RATP (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA RATP ET NON ENCORE REMBOURSÉS ⁽¹⁾	CAUTIONS ET AVALS CONSENTIS PAR LA RATP	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES À FIN DÉCEMBRE 2008	RÉSULTAT PRÉVISIONNEL À FIN DÉCEMBRE 2008	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA RATP EN 2008
				BRUTE	NETTE					
1 – Filiales										
- SEDP 2, square Félix-Nadar 94684 Vincennes Cedex (SIREN 380 038 687)	459	690	100,00	457	457	3 354	144	5 465	27	0
- RATP DÉVELOPPEMENT Société de participation pour l'exploitation 54, quai de la Rapée 75012 Paris (SIREN 389 795 006)	98 000	-21 163	95,41	93 499	93 457	0	4 000	19 426	-5 423	0
- LOGIS TRANSPORTS 158, rue de Bagnolet 75020 Paris (SIREN 592025811)	40	ND	88,00	33	33	ND	ND	ND	ND	ND
- PROMO MÉTRO 43-45, rue du Gouverneur-Général-Félix-Éboué 92130 Issy-Les-Moulineaux (SIREN 712 029 099)	910	2 952	100,00	2 619	2 619			19 665	576	741
- RATP INTERNATIONAL 54, quai de la Rapée 75599 Paris Cedex 12 (SIREN 419 997 044)	19 721	2 909	100,00	19 721	19 721	2 250		260	2 033	0
- TELCITÉ 1, avenue Montaigne 93160 Noisy-Le-Grand (SIREN 411 759 962)	1 525	14 768	100,00	1 524	1 524			17 834	2 625	2 570
2 – Autres participations										
- FINANCIÈRE TRANSDEV 6, place Abel-Gance 92100 Boulogne-Billancourt (SIREN 442 610 788)	272 774	-1 576	49,89	137 420	137 420	ND	ND	10	7 981	3 811
- BMS 25, rue de Ponthieu 75008 Paris (SIREN 423 749 886)	20 995	ND	7,00	3 770	0	ND	ND	ND	ND	ND
- Autres					400	48				

(1) Y compris intérêts courus.

ND = données non disponibles.

Note 5.19 Groupements d'intérêt économique

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	QUOTE-PART PARTICIPATION RATP AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
Eurailtest 1, boulevard Saint-Martin 75003 Paris (SIREN 421 526 468)	10%
Comutitres 185, rue de Bercy 75012 Paris (SIREN 433 136 066)	33,33%
Emif (sans activité) 54, quai de la rapée 75012 Paris (SIREN 438 281 461)	50%
Sectrans En cours de liquidation	
Quai 54 En cours de liquidation	
Tothème 54 En cours de liquidation	

Note 5.20 – Engagements financiers au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
Engagements donnés		
1 – Filiales et participations		
– Caution au profit de Logis-Transports	1 157	1 157
– Caution au profit de SEDP	144	144
– Contre-garantie au profit de RATP Développement	4 000	4 000
2 – Associations		
– Caution au profit de l'IAPR	265	265
– Caution au profit des Compagnons du voyage	600	700
– Caution au profit de CapVille		
3 – Avantages au personnel		
– Prêt au Personnel : caution au profit de la SBE	14 981	13 691
– Personnel : cautions « Constructions individuelles »	312 916	326 609
– Indemnités de départ à la retraite	176 616	197 492
– Indemnités de décès des actifs	12 384	12 035
– Allocations décès des retraités	24 199	34 171
– Rentes maladies professionnelles et accidents du travail des retraités et ayants droit	122 369	115 579
– Taux garanti du plan épargne entreprise des retraités	37 283	33 468
– Cessation anticipée d'activité	17 564	11 577
4 – Opérations financières		
– Cross currency swap adossés à la dette obligataire ^(a)	849 417	629 365
– Opérations d'échange de taux adossées à la dette obligataire ^(a)	698 000	896 000
– Opérations d'échange de taux adossées aux billets de trésorerie	139 337	0
– FRA	100 000	0
– Vente cap	0	98 000
– Vente floor	198 000	98 000
– Ventes de swaptions	50 000	50 000
– Opérations de leasehold : sous-location de trains ^(b)	1 520 133	1 837 942
– Divers engagements donnés	1 000	1 500
TOTAL	4 280 365	4 361 695
Engagements reçus		
– Cross currency swap adossé à la dette obligataire ^(a)	849 417	629 365
– Opérations d'échange de taux ^(a)	698 000	896 000
– Option d'échanges de taux adossées aux billets de trésorerie	139 337	0
– Achat Cap	198 000	50 000
– Achat Floor	0	50 000
– FRA	100 000	0
– Options de rachat sur obligation	50 000	50 000
– Lettres de crédit bancaires	0	57 162
– Cautions bancaires	139 159	128 509
TOTAL	1 324 496	1 231 671

* NC = non calculé.

(a) La RATP a choisi de traiter les swaps comme des opérations classiques de prêt et d'emprunt.
La décomposition des engagements de swaps par maturité est la suivante :

	– DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	+ DE 5 ANS	TOTAL
Swaps de taux d'intérêts (adossés dette obligataire et billets de trésorerie)	289 337	0	548 000	837 337

(b) Une lettre de crédit bancaire d'un montant de 131 M€ maximum a été émise au premier semestre 2008 pour garantir une partie de nos obligations de paiement aux TRUSTS.

Compléments d'informations relatifs aux engagements sociaux :

Le taux d'actualisation retenu pour les avantages au personnel postérieurs à l'emploi est de 5,25 % au 31 décembre 2008.

Le taux utilisé au 31 décembre 2007 était de 5 %.

Note 5-21a Opérations de locations/sous-locations

I – Opérations de leasehold américain (en k€)

Impacts sur la trésorerie

CONTRATS	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Produits de location principale	560 061	269 516	228 874	840 625	639 985	454 943
Charges de sous-location	526 587	239 242	205 264	799 837	600 768	447 049
PROFITS NETS RATP	33 474	30 274	23 610	40 788	39 217	7 894

Ces opérations se déroulant sur une durée variable, les profits dégagés ont en conséquence été étalés en résultat exceptionnel selon la durée du contrat.

Impacts sur le résultat 2008 (en k€)

L'incidence sur le résultat au 31 décembre 2008 est de 10 460 k€ :

	DATE DE SIGNATURE DES CONTRATS						TOTAL	RAPPEL 2007
	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002		
Produits de location principale ⁽¹⁾	68 691	41 221	154 048	28 699	20 723	21 291	334 673	338 751
Intérêts sur les sous-loyers versés ⁽²⁾	18 584	14 863	8 646	61 988	35 366	13 647	153 094	167 959
Reprise sur provision ⁽³⁾	261 543	0	20 473	1 791	0	0	283 807	427 012
Intérêts prépayés	3 216	1 934				3 750	8 900	8 575
Charges de sous-location ⁽⁴⁾	30 655	16 077	24 365	59 010	30 048	10 415	170 570	223 579
Autres produits lease	695						695	1 572
Early buyout option	82 718						82 718	129 675
Frais	657	26			177	517	1 377	63 549
Loyers perçus en trop	175 709						175 709	188 568
Provision pour coût final de résiliation ⁽³⁾	60 301	40 496	157 925	30 776	23 605	27 125	340 228	322 064
Écart de change							0	437
Intérêts d'emprunts				107			107	128
RÉSULTAT NET	2 689	1 419	877	2 585	2 259	631	10 460	16 743

(1) Lors de la signature des contrats, la totalité des loyers principaux est encaissée. Chaque année, la part de loyer afférente à l'exercice est enregistrée dans le résultat en contrepartie du compte de produits constatés par avance.

(2) Intérêts perçus ou à percevoir sur les sous-loyers versés aux institutions financières (dépôts).

(3) Étalement de la constitution de l'indemnité de résiliation et des loyers excédentaires de façon à étaler linéairement le résultat des contrats sur leur durée.

(4) Sous-loyers payés ou à payer par les institutions financières.

L'ensemble des charges de sous-locations, produits de location principale et des intérêts est enregistré en charges et produits exceptionnels. De même, la provision pour coût final de résiliation est comptabilisée en charges exceptionnelles.

II – Opérations de lease suédois

Impacts sur la trésorerie (en k€)

CONTRATS	2002	2003	2004
Lease suédois tranche 1 réalisée en 2002	620	–	–
Lease suédois tranche 1 réalisée en 2004			118
Lease suédois tranche 2 réalisée en 2004			1 444
PROFITS NETS RATP	620	–	1 562

Impact sur le résultat 2007

	31/12/2008	31/12/2007
Étalement de la NPV	124	124
	620	1 562

(2) Voir texte de l'annexe 3-12.

Note 5-21b Engagements de crédit-bail au 31 décembre 2008 (en k€)

Deux contrats de crédit-bail immobilier sont contractés sur la base de taux variables. Ils ont fait l'objet d'une opération de couverture à taux fixe. Les chiffres présentés tiennent compte de cette couverture.

CONTRAT	VALEUR GLOBALE	DURÉE	VALEUR RÉSIDUELLE
Cours de vincennes	5 336	15	0
Philidor Maraîchers	25 308	25	2 373

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL	COÛT D'ENTRÉE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		VALEUR NETTE
		DE L'EXERCICE ⁽¹⁾	CUMULÉES ⁽¹⁾	
POSTES DU BILAN				
Terrains				
Constructions	30 644	1 472	8 670	21 974
Installations, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	90	13	13	78
Immobilisations en cours				
TOTAL	30 734	1 485	8 683	22 051

(1) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis par la RATP.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL	REDEVANCES PAYÉES		REDEVANCES RESTANT À PAYER			PRIX D'ACHAT RÉSIDUEL
	DE L'EXERCICE	CUMULÉES	JUSQU'À 1 AN	+ DE 1 AN À 5 ANS	+ DE 5 ANS	
POSTES DU BILAN						
Terrains						
Constructions	2 259	14 285	2 444	9 874	30 816	2 373
Installations, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	11	11	20	69	0	9
Immobilisations en cours						
TOTAL	2 270	14 296	2 464	9 944	30 816	2 382

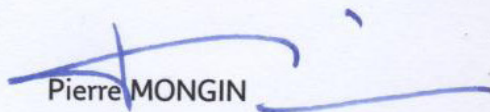
RATP
Direction de la communication
54, quai de la Rapée • 75599 Paris Cedex 12
www.ratp.fr



Attestation des personnes assumant la responsabilité du rapport financier annuel

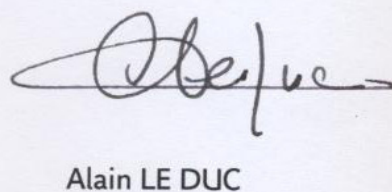
Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président Directeur Général

A blue ink signature of Pierre MONGIN, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

Pierre MONGIN

Le Directeur Financier

A blue ink signature of Alain LE DUC, featuring a large, circular initial 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

Alain LE DUC